



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente du budget et de l'administration

Étude des crédits du Conseil du trésor et
des organismes relevant du ministre délégué
à l'Administration et à la Fonction publique

Le mardi 14 avril 1992 - No 4

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Organisation des travaux	CBA- 93
Remarques préliminaires	
M. Daniel Johnson	CBA- 93
Mme Pauline Marois	CBA- 97
M. Daniel Johnson (réplique)	CBA-101
Discussion générale	CBA-105
Négociations dans les secteurs public et parapublic	CBA-107
Rémunération compensatoire pour les assignations à l'extérieur du lieu de résidence	CBA-113
Ajout d'effectif au sein du Conseil du trésor	CBA-116
Plan d'embauche de personnes handicapées	CBA-118
Paramètres de la politique salariale du gouvernement	CBA-124
Étude sur l'intégration des employés fédéraux à la fonction publique québécoise advenant la souveraineté	CBA-126
Enquête de caractère avant l'embauche de hauts fonctionnaires	CBA-128
Augmentation des dépenses à l'Office des ressources humaines	CBA-130
Adoption des crédits	CBA-138
Conclusions	
M. Daniel Johnson	CBA-138
Mme Pauline Marois	CBA-139

Autres intervenants

M. Jean-Guy Lemieux, président
M. Jacques Chagnon, président suppléant

M. Jean Audet
M. Robert Dutil
M. Jean Leclerc
M. Lewis Camden

* Mme Nicole Charette, Office des ressources humaines
* M. Jean-Noël Poulin, Commission de la fonction publique

* Témoins interrogés par les membres de la commission

Note de l'éditeur: La commission a également siégé en soirée pour l'étude des crédits du ministère du Revenu. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$
Dans les 2 cas la TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) G1R 5P3
tél. 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 14 avril 1992

Étude des crédits du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique

(Quinze heures trente-trois minutes)

Le Président (M. Lemieux): À l'ordre, s'il vous plaît! La commission du budget et de l'administration est réunie afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique pour l'année financière 1992-1993. Est-ce qu'il y a des remplacements, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: On ne m'a pas informé de remplacements pour la séance, M. le Président.

Organisation des travaux

Le Président (M. Lemieux): Merci, M. le secrétaire. Permettez-moi de vous rappeler l'enveloppe de temps allouée à l'étude de ces crédits. Une période de 4 heures a été allouée pour l'étude de l'ensemble des programmes relevant du président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique. J'aimerais demander aux membres qu'ils fassent leur choix eu égard au mode d'étude des crédits. La façon dont nous allons étudier ces crédits peut se faire de deux façons: elle peut se faire selon le livre des crédits, l'étude de chacun des programmes selon le livre des crédits, ou tout autre ordre convenu avec adoption, à la fin du débat, de chaque programme; ou il peut s'agir d'une discussion d'ordre général avec une période, à la fin de la séance, afin de procéder à la mise aux voix des six programmes. Si ce mode de fonctionnement est choisi, quelle que soit l'évolution de nos travaux je vous avise que, 10 minutes avant la fin de la séance, soit à 18 h 50, je procéderai à la mise aux voix des six programmes. Alors, est-ce que vous préférez...

Mme Marois: Je préfère cette façon. Je préfère fonctionner, M. le Président...

Le Président (M. Lemieux): En discussion d'ordre général.

Mme Marois: ...en discussion d'ordre général. Je vais quand même cibler un certain nombre de questions très précises et, à la fin, on procédera à l'adoption. Ça nous permettra, en cours de route, s'il y a nécessité d'aller dans un programme ou l'autre, de pouvoir le faire.

Le Président (M. Lemieux): Alors, ça va, madame. Là, il y a consentement, ça va?

M. Chagnon: M. le Président...

Le Président (M. Lemieux): Oui, M. le député de Saint-Louis.

M. Chagnon: Privément, avant que vous n'ouvriez les micros, je demandais à la députée de Taillon ce qu'elle préférerait. Je pense qu'il est de coutume et normal dans les usages et traditions parlementaires que, dans cette question de l'adoption des crédits, l'Opposition puisse avoir le choix de la façon dont elle veut regarder les crédits. J'avise toutefois la députée de Taillon que les députés ministériels auront aussi des questions à poser, compte tenu de l'enveloppe de temps que nous aurons à nous partager.

Le Président (M. Lemieux): Ce qui est tout à fait dans les règles de l'art, M. le député de Saint-Louis. Alors, ce que vous avez discuté privément est donc confirmé publiquement. Je permettrais maintenant au ministre, au porte-parole de l'Opposition officielle et aux autres membres, le cas échéant, de nous faire une déclaration d'ouverture. M. le ministre est-ce que vous avez des remarques préliminaires d'ordre général ou une déclaration d'ouverture?

Remarques préliminaires**M. Daniel Johnson**

M. Johnson: Oui, M. le Président. Madame, messieurs les membres de la commission, brièvement, afin de présenter de façon générale les politiques budgétaires, les politiques de personnel et de relation de travail et un secteur de politique de gestion de même que les crédits budgétaires comme tels du Conseil du trésor, vous me permettrez, donc, de prendre quelques instants.

D'abord, à l'égard des politiques budgétaires, un retour en arrière; un récent et un plus lointain: récent sur le dépôt des crédits, lointain sur le dépôt des crédits de l'an dernier. Croissance des dépenses cette année - nous en avons amplement discuté en d'autres lieux - de 5,8 % plutôt que 7,5 % l'an dernier. On voit que le rythme de croissance des dépenses tient, en grande partie, à des facteurs conjoncturels. Nous constatons qu'à l'égard des 600 000 000 \$ de dépenses pour 1992-1993, on trouve une explication dans le sous-emploi et ses effets et que, par ailleurs, quant aux 400 000 000 \$, le gouvernement a privilégié certaines activités de services à la clientèle ou de soutien à l'économie; on arrive au chiffre de 1 000 000 000 \$, par-delà les dépenses qu'on pourrait qualifier d'usuelles, de telle sorte qu'on pourrait conclure que le taux de

croissance de nos dépenses cette année, implicite, structurel, est de l'inflation plus 1,1 %.

J'entends d'ici les débats sur le fait que notre structure de dépenses devrait, malgré tout, compte tenu du rôle gouvernemental, être telle qu'on ne dépasse pas le rythme de dépenses que je viens d'expliquer en cas de basse conjoncture - comme c'est, évidemment, le cas - le rôle gouvernemental devant être, notamment, de soutenir l'économie. Lorsque les circonstances l'y enjoignent, je dirais qu'il doit accuser certaines augmentations de dépenses. Mais, dans le cas qui nous préoccupe ici, 5,8 % dans un environnement où l'inflation présumée était de quelque 2,3 %, ça demeure nettement au-dessus de ce que les contribuables, à la longue, peuvent endurer.

Nous avons donc à nous pencher sur des mesures de contrôle des dépenses - deuxième aspect - ce que nous avons réussi, malgré la conjoncture, à faire. Je rappelle aux membres de la commission que nous avons, cette année, dans les crédits déposés pour 1992-1993, consigné une de 2 000 000 000 \$ de compressions budgétaires de dépenses qui, soit, on le reconnaît, ont été transférées à d'autres niveaux de gouvernement, soit reflètent des décisions gouvernementales, des décisions en matière de gestion des dépenses; ou alors, évidemment - j'y viendrai plus tard - au titre de la politique salariale du gouvernement, ce qui explique environ la moitié des dépenses publiques.

Nous avons, par ailleurs, au titre du contrôle des dépenses - et on le voit dans le livre des crédits - divulgué de façon encore plus nette, plus évidente que d'habitude, certains postes de dépenses, qu'il s'agisse du service de la dette, des immobilisations que nous portons au compte des dépenses publiques, du fonctionnement et de la composition des fonds spéciaux de même que des renseignements - c'est tout à fait nouveau - sur les dépenses en matière de technologie de l'information. Nous continuons, M. le Président, je le soumets bien humblement, à assurer de plus en plus de transparence dans les livres des crédits afin que, comme parlementaires, nous puissions tous faire notre travail de la meilleure façon.

(15 h 40)

Je ne m'attarde pas sur les paramètres des politiques budgétaires. Ils sont amplement connus, j'en fais le pain quotidien ou, enfin, l'objet quotidien de mes interventions - la députée de Taillon et les membres de la commission le savent - et il me fera plaisir, évidemment, en répondant aux questions, de revenir sur ces éléments si les membres de la commission le souhaitent.

Au titre des politiques de personnel et de relations de travail, nous avons évidemment de nombreux dossiers. Je pourrais peut-être, ici, **m'attarder** davantage, d'abord au titre, évidemment, de notre politique salariale. Ce que nous sommes en voie de faire - nous l'espérons -

c'est d'en arriver à une entente avec nos interlocuteurs **syndicaux**, qui permettrait de maintenir la valeur de la contribution qu'ont accepté librement de consentir les employés de l'État, l'an dernier. La modification des paramètres économiques, notamment au titre de l'inflation, a enlevé une valeur réelle, au titre des équilibres financiers, à la contribution que nos employés ont faite en acceptant de limiter, de plafonner les augmentations de salaires, donc de passer un tour, en janvier dernier, lorsque la convention collective a pris fin et qu'on aurait pu s'attendre à un ajustement salarial. Nous avons convenu qu'il n'y en aurait pas pour 6 mois, dans un environnement où, de janvier 1991 à juillet 1992, l'inflation présumée, à l'époque, croyions-nous tous, serait, pour ces 18 mois, de quelque 6,7 %. Or, l'inflation sera plutôt de 4,8 % pour cette période. On assiste donc à un revirement spectaculaire de la situation au titre de la valeur de la contribution comme valeur représentée, mesurée dans les équilibres financiers car, lorsque l'inflation chute, le gouvernement voit, évidemment, ses revenus chuter. Lorsque, par ailleurs, la conjoncture économique nous réserve *une* croissance beaucoup plus lente que celle qui est prévue, nous sommes, là aussi, **privés** de revenus qui permettraient de rencontrer le coût des services publics.

Nous avons donc refait une offre à nos employés, le 14 février dernier. Nous maintenons, à travers cette offre, tout ce qui concerne la progression des salaires dans les échelles, tout ce qui concerne les relativités salariales, tout ce qui concerne le mérite. Mais nous tentons, à travers cet exercice, de maintenir le pouvoir d'achat de nos employés. D'une part, nous ne croyons pas, à ce titre, que le 1 % de forfaitaire devrait être versé. Il visait à prémunir nos employés contre la hausse des prix due à l'introduction de la TPS. Le phénomène est passé et, à ce titre, compte tenu des chiffres que je viens de donner sur révolution de l'inflation depuis quelques mois, il ne nous apparaît pas opportun de maintenir ce paiement.

Par ailleurs, dans la mesure où nous avons à étaler les 3 %, nous avons suggéré une contrepartie de 4 %, soit 1 % tout de suite - enfin, en juillet - 1 % en janvier prochain, 2 % en juillet de l'an prochain et une prolongation de 24 mois qui permettrait de souffler un peu et de discuter de dossiers importants, autant pour nos fonctionnaires que pour le réseau des affaires sociales, ou alors celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La réponse syndicale, à ce jour, est de notoriété publique. La députée de Vachon me l'a rappelé. Pas Vachon, Taillon, je m'excuse. Je m'excuse auprès des deux députées en cause. J'ai eu un rappel, évidemment, de la situation il y a quelques instants par la députée. Et nous avons à rencontrer, dans les heures qui viennent, dans quelques heures, demain, nos interlocuteurs syndicaux afin de discuter davantage de ces éléments.

ments.

J'en profite pour souligner au passage ce qui a fait de larges manchettes dans les journaux la semaine dernière, c'est qu'alors que nos employés syndiqués ont un gel, les administrateurs d'État, eux, s'empiffrent. Les chiffres disponibles - ils le sont enfin; je déplore tout autant que qui que ce soit que ça ait pris autant de temps - les chiffres que mon instinct et mon expérience me laissent soupçonner se confirment, noir sur blanc. Les administrateurs d'État, comme groupe, ont eu une augmentation, tout compris - bonis, progression d'échelle, indexation des échelles, progression dans l'échelle - de 5,89 % l'an dernier, alors que les syndiqués, dans la mesure où ils recevaient 5 % sur échelle - 1 % de forfait et une progression dans les échelles - bénéficiaient d'un ajustement de 6,28 %.

C'est pour ça que, dès que j'ai vu certains rapports de presse, j'ai précisé qu'il fallait comparer des choses comparables si on voulait faire des discours. Il m'apparaissait évident - parce que, quand même, je pratique ces choses-là tous les jours - que si on offre 2,5 % d'augmentation plutôt que 5 %, si on offre 2,5 % aux cadres, comme nous l'avons fait l'an dernier, plutôt que 5 % comme nous l'avons fait aux syndiqués, que nous respectons les progressions dans les échelles - car il y en a, des progressions d'échelon à la hauteur des administrateurs d'État, tout autant que chez quelque autre groupe d'employés - et que nous prenons en compte les bonis versés cette année et ceux versés l'an dernier - car il y a cet aspect de rémunération au mérite qui existe dans les classes d'encadrement - on ne peut pas verser 2,5 % dans un cas et 5 % dans l'autre et prétendre que ceux qui ont reçu 2,5 % sont deux fois plus payés que les autres. Les chiffres, dans le détail le plus fin, viennent démontrer ce qui était pour moi une évidence, mais que d'autres n'ont pas saisie.

Nous maintenons, par ailleurs, au titre de l'équité salariale, certaines activités. Les travaux ne sont pas terminés. Nous avons toujours convenu, depuis trois ans, qu'il s'agissait d'une obligation gouvernementale de refléter dans nos offres, dans notre comportement et dans ce que nous versons à nos employés, la situation que peuvent vivre des corps d'emplois à prédominance féminine. Après analyse, nous avons convenu et conclu qu'un grand nombre de ces postes d'emplois devaient être redressés. Il en resterait quelques-uns pour lesquels les discussions se continuent avec nos interlocuteurs syndicaux sur certains raffinements au titre de l'équité salariale.

Au titre de nos politiques de gestion de personnel, je rappelle brièvement l'introduction de diverses politiques, notamment sur la qualité des services, ce qui a donné lieu, tout récemment, à la mise sur pied de la définition du

mandat d'un groupe de concertation qui impliquerait, évidemment, les différents ministères, nos employés, les dirigeants des ministères, afin de convenir de l'inventaire de ce que constitue la qualité des services et des gestes que nous avons posés pour améliorer cette qualité.

Deuxièmement, en compagnie du ministre du Travail et du ministre de la Santé, j'ai indiqué ce que nous entendions faire à l'intérieur de la fonction publique en matière de sensibilisation de nos employés au phénomène des porteurs du virus VIH, porteurs du sida, donc.

Troisièmement, une politique de conversion des emplois occasionnels est largement terminée; la conversion des postes occasionnels et la dotation de ces postes de façon régulière sont en voie d'être complétées.

Diverses interventions ont également été faites au titre de la politique du stationnement subventionné. Comme les utilisateurs de véhicules sur la colline parlementaire le savent maintenant, une politique de portes ouvertes sera pratiquée à l'occasion des tempêtes de neige. Les politiques sur les frais de déplacement sont en cours de révision. Nous avons donc, à tous ces titres, du travail qui s'est fait cette année.

Maintenant, au titre de la santé et de la sécurité du travail, ce poste financier et de gestion des ressources humaines est extrêmement important. Qu'il s'agisse de l'entreprise privée, qui nous chauffe les oreilles, ou de nous-mêmes qui versons plus de 200 000 000 \$ au titre de part de l'employeur, à titre de contribution, évidemment, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, il y a là un potentiel d'économie remarquable, en autant qu'on s'en occupe, comme gestionnaires, de ce poste de dépenses. Et nous avons défini comme objectif corporatif de réduire de 30 % d'ici à cinq ans les coûts reliés à la santé et à la sécurité du travail. Ce n'est pas impossible; d'autres l'ont réussi avant nous, notamment dans le réseau hospitalier où on a retrouvé certains exemples de gestion de ce dossier qui laissent croire que nous pourrions réaliser des économies remarquables tout en protégeant, évidemment, les droits de nos employés qui souffrent de lésions professionnelles.

(15 h 50)

Les programmes d'accès à l'égalité. S'il s'agit des femmes, nous avons observé quand même une croissance mesurable de la représentation féminine dans les diverses classes d'emplois, mais il m'apparaît que nous devons maintenant fixer des objectifs numériques les plus précis possible, agir sur le taux de recrutement pour accélérer la présence des femmes dans différentes classes d'emplois et constater que seuls les efforts au titre des concours de promotion et les activités dans le cadre de Formacadres peuvent amener un nombre toujours croissant de femmes dans la fonction publique à accéder à des emplois supérieurs. Nous avons, en effet, noté que très peu de celles de nos collaboratrices qui ont des

diplômes supérieurs - à titre d'exemple - accèdent éventuellement à des postes auxquels ces diplômés, dans le fond, les destineraient, dans la nature des choses, comparativement à leurs collègues masculins. Nous devons donc agir de façon précise sur ces dimensions.

À l'égard des handicapés, nous sommes en cours d'évaluation du plan d'embauche. À l'égard des communautés culturelles, un comité de suivi vient d'être mis sur pied pour aller mesurer nos progrès et, au titre du plan d'embauche ou des politiques destinées à augmenter la présence des anglophones dans le secteur public, là aussi un grand nombre d'éléments de ces programmes, tels qu'annoncés, ont été mis en place. Notamment, suite aux suggestions du rapport Blair, nous avons réalisé certains progrès dans les détails desquels il me fera plaisir d'entrer à votre demande. Et, finalement, à l'égard de la politique d'encadrement, nous avons, là aussi, instauré une politique et mettons en vigueur des actions permettant de réduire, d'ici à cinq ans, de 10 % le taux d'encadrement qui est observé dans la fonction publique.

Finalement, au titre des politiques de gestion, c'est maintenant chose faite. D'abord, la députée de Taillon s'en souvient, nous avons, au titre de l'octroi des contrats, passé à l'Assemblée nationale et fait sanctionner des lois en décembre dernier, qui visent à donner suite au rapport Bernard et instaurent le principe de l'assujettissement d'à peu près tout ce qui bouge de budgétaire et de non budgétaire à des règles précises d'attribution de contrats pour assurer l'équité et la transparence dans ces activités en instaurant un mécanisme d'exemption, soit partielle, soit totale. La réalité dicte qu'on doit procéder ainsi, à condition, dans chaque cas, que les règles d'attribution des contrats des organismes qui pourraient être exemptés soient publiquement, évidemment, divulguées, soient donc connues, littéralement, dans la plupart des cas, publiées dans la *Gazette officielle du Québec*, pour bien assurer que l'ensemble du secteur public respecte le principe de transparence et d'équité qui doivent prévaloir dans l'utilisation des fonds publics.

Deuxièmement, au titre des technologies de l'information, nous avons instauré des seuils de contrôle draconiens depuis un an. C'est un seuil d'autorisation zéro, c'est-à-dire que toutes les dépenses en matière de technologie de l'information doivent être soumises au Conseil du trésor pour approbation. Nous entendons retenir - ça a été annoncé à l'occasion du dépôt des crédits - des pierres de touche de rentabilité et d'économie véritables pour autoriser quelque développement que ce soit du côté des technologies de l'information. On peut voir que, alors que les ministères prévoyaient une croissance de 12 % de ces dépenses l'an dernier, l'instauration du seuil zéro, seuil d'approbation d'autorisation, a fait en sorte que c'est une croissance de 3 % qui a été observée.

Enfin, on me permettra de conclure que je n'ai pas senti que toute la machine informatique était inadéquate et que la panique avait envahi les ministères. On peut voir, dans les crédits de cette année, dans une section spécifique du livre des crédits, des renseignements supplémentaires, que c'est maintenant près de 15 % de croissance qui est demandée au titre des technologies de l'information par les différents ministères. L'expérience de l'an dernier me laisse croire qu'on sera loin du compte en fin d'année et que nous aurons donc l'occasion de vérifier de plus près ce que les ministères ont à l'esprit dans ces matières. En conséquence, lorsqu'on regarde de plus près, ça a tendance à ralentir considérablement les ardeurs des demandeurs.

Nous avons finalement émis une directive sur l'analyse des programmes et la vérification interne. Nous avons instauré une politique, une directive précise sur la récupération des points bonis accumulés par ceux et celles qui voyagent aux frais de l'État et qui doivent donc - c'est la moindre des choses; c'est ce qui se fait dans le secteur privé - remettre à l'employeur les points bonis ainsi gagnés au hasard des promotions ou concours que les compagnies aériennes ou centres hôteliers peuvent mettre à la disposition de leurs clients. Nous avons, de la façon la plus simple possible, suggéré aux différents ministères de gérer ce petit élément des dépenses publiques. Dans la mesure où il n'y a pas de petites économies, ça m'apparaît important.

Finalement, au titre des crédits budgétaires du Conseil, tels qu'ils vous sont présentés, ceux-ci sont identifiés, au livre des crédits de 1991-1992, à 24 303 000 \$, dont 24 294 000 \$ en crédits à voter et 9600 \$ en crédits permanents, regroupés sous le programme Gestion budgétaire et politiques administratives. En comparaison avec les crédits modifiés de l'année dernière, le budget du Conseil du trésor augmente de 4,4 %. En disant ces mots, je m'aperçois du lapsus; il est évidemment question, à 24 303 000 \$, des crédits de 1992-1993.

Cette hausse s'explique par une augmentation de 7,4 % du budget des supercatégories Fonctionnement-Personnel et de 23 % du budget de la supercatégorie Capital-Autres dépenses. Par contre, le budget de la supercatégorie Fonctionnement-Autres dépenses a été réduit, lui, de 2,7 %. L'accroissement de cette catégorie Fonctionnement-Personnel est dû à l'ajout d'effectifs dans le secteur des politiques du personnel à la Gestion de l'information et des technologies aux Systèmes et technologies de l'information. L'augmentation du budget de la catégorie Capital-Autres dépenses s'est avérée nécessaire pour équiper adéquatement les nouveaux employés du Secrétariat du Conseil en appareils informatiques et remplacer un petit nombre d'appareils devenus désuets.

La diminution du budget de la catégorie Fonctionnement-Autres dépenses provient

du transfert de crédits pour financer l'ajout de sept postes aux Systèmes et technologies de l'information, de la baisse du budget relatif aux négociations des conventions collectives et de la réduction des crédits relatifs à l'application de la TVQ. Les crédits à voter se répartissent donc ainsi: au programme 1, 4 000 000 \$; au programme 2, 2 900 000\$; éléments 1, 2 et 3, 7 062 000 \$ dans le cas de l'élément 3 et, à l'élément 4, 10 315 000 \$, Soutien administratif et technique.

En matière de ressources humaines, l'exercice a été l'occasion de poursuivre certains changements amorcés l'année précédente. Je parle de l'exercice de l'an dernier. C'est ainsi que le Secrétariat adjoint aux politiques de personnel, créé en 1990-1991 afin de doter le Secrétariat du Conseil de nouveaux moyens organisationnels, a complété sa structuration. Il compte maintenant une direction des Conditions de travail et politiques de personnel, un service des Conditions de travail et régimes collectifs, un service de santé et sécurité du travail, un service de la recherche, un service de la planification de la main-d'oeuvre. Dans le but de regrouper l'ensemble des services sous une même unité, les activités reliés aux Systèmes et technologies de l'information ont été transférées du Secrétariat adjoint aux politiques de gestion à la Direction générale de l'administration. Cette direction est maintenant responsable d'assurer les services en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

M. le Président, je vous remercie de m'avoir permis de faire cette présentation en vous soulignant, en terminant, que je suis accompagné, si le besoin d'aide du côté des réponses qu'on pourrait solliciter de ma part se fait sentir, du secrétaire du Conseil du trésor, M. Denis Bédard, du secrétaire associé aux politiques de personnel et aux relations de travail, M. Jean-François Munn, dont c'est le premier exercice ici, devant nous, à ce titre, et de M. Bruno Grégoire, secrétaire adjoint aux politiques de gestion de même que, comme vous le voyez, non pas de la totalité, quand même, du Secrétariat, mais très certainement des gens qui ont le droit de parole sur chaque poulx qu'on pourrait vouloir mesurer dans l'ensemble des crédits du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Président (M. Lemieux): Merci, M. le Président du Conseil du trésor. Vous avez fait état, lors de vos remarques préliminaires, d'une étude ou d'une analyse qui aurait été faite relativement à l'augmentation de la haute fonction publique et vous avez fait état d'un pourcentage. Est-ce que ces documents-là, vous avez l'intention de les déposer?

(16 heures)

M. Johnson: S'ils sont disponibles, oui. On me fait signe que oui. On en a peut-être en quantité suffisante pour tous les membres de la

commission.

Le Président (M. Lemieux): S'il vous plaît. Alors, on va en prendre connaissance et en autoriser le dépôt.

M. Johnson: Si je peux prendre connaissance de l'exemplaire qu'on entend déposer, s'il vous plaît.

Le Président (M. Lemieux): On vous permet d'en prendre connaissance, M. le Président du Conseil du trésor...

M. Johnson: Oui, mais je ne l'ai pas en main. Ce n'est pas celui-là que j'ai en main.

Le Président (M. Lemieux): ...c'est tout à fait compréhensible.

M. Johnson: Oui. Évidemment, je pense qu'il y a une coquille. Simplement une coquille.

Le Président (M. Lemieux): Une?

Mme Marois: On pourrait la corriger, M. le Président, si c'est utile.

M. Johnson: Alors, à la dernière ligne d'un texte d'accompagnement du tableau, le chiffre «5,28» doit se lire «5,88», ou même «5,89», à mon sens.

Mme Marois: Ce qui correspondrait aux chiffres que vous nous avez livrés tout à l'heure.

Le Président (M. Lemieux): Oui. Vous avez fait état tout à l'heure de 5,89 % par rapport à 6,28 %.

M. Johnson: C'est ça. Il y a un texte d'accompagnement qui parle de 5,28 %, là.

Le Président (M. Lemieux): Ça va.

M. Johnson: Je crois que c'est une erreur de transcription.

Le Président (M. Lemieux): Alors, on va faire faire la correction puis on autorisera le dépôt dans le cours de l'audition. Alors, Mme la députée...

Mme Marois: De Taillon.

Le Président (M. Lemieux): ...de Taillon, la parole est à vous.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je ferai juste remarquer, pour les fins de l'inten-

dançe et de la suite des choses, que nous avons commencé nos travaux à 15 h 30, ce qui veut dire, j'imagine, qu'on va jusqu'à 19 h 30, puisque l'ordre de la Chambre est de quatre heures. C'est ça?

Le Président (M. Lemieux): C'est ça, Mme la députée.

Mme Marois: Parfait! Mais comme il y a quand même ordre de la Chambre, nous allons tenter de le respecter.

Je voudrais, à mon tour, souhaiter la bienvenue au ministre à cette commission et aux personnes qui l'accompagnent. Quand j'étudie moi-même les crédits, je l'envie d'avoir un personnel aussi nombreux, mais je comprends qu'il est sûrement nécessaire pour les fins des discussions que nous aurons ici. En fait, discuter des crédits du Conseil du trésor pourrait nous prendre peu de temps si on s'arrêtait essentiellement aux quelques chiffres qui nous sont remis, mais je **pense** que l'objet d'une intervention comme celle que nous avons aujourd'hui, à laquelle nous procédons aujourd'hui, l'objet d'une discussion comme celle que nous avons aujourd'hui, c'est vraiment d'essayer de voir quelles sont les politiques générales, les orientations du gouvernement en ce qui concerne les finances publiques, évidemment, de voir le rationnel qui soutient les choix qui ont été faits et, ensuite, de s'attarder à ce que cela donne très concrètement. Mais je pense que l'objectif de l'opération, si vous permettez, M. le Président, est, évidemment, d'essayer de voir un peu où s'en va le gouvernement.

Dès le départ, je pense qu'il serait important qu'on s'entende au moins sur une donnée et j'aimerais bien qu'on parle des mêmes chiffres. Quand on regarde le taux d'inflation de décembre 1990 à décembre 1991, et non pas sur 18 mois, parce que, tout à l'heure, on a regardé des données sur 18 mois - j'y reviendrai, de toute façon, dans le cadre de mon intervention générale - au Québec, on parle de 5,3 % et, pour l'ensemble canadien, de 3,7 % en ce qui concerne le taux d'inflation de décembre 1990 à décembre 1991, en calculant le taux moyen par mois - on s'entend bien - et non pas tout simplement la différence entre le début de l'année et la fin de l'année, si on veut parler de données qui correspondent à une réalité que vivent nos concitoyens et nos concitoyennes. Enfin, le ministre pourra y revenir tout à l'heure s'il n'est pas d'accord avec ces chiffres-là.

M. Johnson: C'est de janvier à janvier, plutôt que de décembre à décembre, qu'en général on mesure ces choses-là.

Mme Marois: Par rapport à décembre, je pense que ça ne devrait pas varier beaucoup.

M. Johnson: Ça dépend des années.

Mme Marois: Oui, mais, là, on parlait de décembre 1990 à décembre 1991. Je suis d'accord que...

M. Johnson: Ça a changé beaucoup parce qu'il y a eu la TPS qui a été introduite en janvier 1991.

Mme Marois: Oui, mais c'est ce qui explique justement, d'ailleurs, une différence aussi importante entre le taux d'inflation canadien et le taux d'inflation québécois, parce qu'il y a quand même une différence de pas tout à fait deux points: c'est 5,3 % au Québec, et on parle de 3,7 % pour l'ensemble canadien. Alors, c'est quand même une différence assez **significative**, qui est très largement reliée à l'implantation, effectivement, de la TVQ.

Bon, alors, si on revient aux remarques plus générales - et, tout au cours de nos discussions, j'aborderai évidemment ces questions; on en a débattu déjà à d'autres reprises - je pense que ce qui reste très décevant, tant dans le document que nous a présenté le ministre président du Conseil du trésor que dans le document des crédits et, évidemment, ce qui a suivi, qui a été le discours inaugural, c'est vraiment l'absence de mesures un peu significatives en ce qui concerne l'économie québécoise qui est en très mauvaise posture. Et quand on dit ça, c'est des beaux mots, évidemment: l'économie québécoise, ça ne fait mal à personne, sauf que quand on regarde les taux de chômage auxquels sont confrontés nos concitoyens et nos concitoyennes, là, on parle de personnes qui vivent des difficultés majeures et, dans ce sens-là, je pense que c'est assez décevant de constater, à même les chiffres que nous fournit lui-même le président du Conseil du trésor, que la mission économique, au gouvernement, est celle qui voit sa part de plus en plus congrue par rapport aux autres missions, que ce soit les missions éducative, culturelle, sociale ou gouvernementale.

Au cours de l'année qui s'est écoulée, on a vu que le président du Conseil du trésor a été épaulé dans son travail d'élaboration et de planification des crédits budgétaires. Il a été épaulé par des comités qui ont été institués à différents niveaux, tant au gouvernement que dans son parti. Alors, si j'ai bien **compris** l'intérêt et surtout l'objectif qui était recherché par ces différents groupes de travail qui se sont mis en place, c'était d'identifier, à partir de prévisions budgétaires qui avaient été contenues au dernier budget, des dépenses qui pouvaient être **comprimées**. Et l'objectif qu'on semblait s'être fixé pour 1992-1993, c'était 1 226 000 000 \$.

Or, si je regarde les données qui sont devant nous, je suis obligée de conclure à l'échec du travail du Conseil du trésor à cet égard, même épaulé par les comités qui ont fait

un certain nombre de propositions. Un de ces comités était d'ailleurs présidé par le député de Chauveau et était composé de députés issus des rangs libéraux, et même le président du comité avoue que le Conseil du trésor a peu tenu compte des recommandations qui ont été faites par son groupe. Il s'en est ouvert très largement à la presse dans les derniers jours et dans les dernières semaines. Ce que je peux conclure de ce qui a été retenu comme propositions déposées par ce comité, ce seraient des compressions de l'ordre de 100 000 000 \$.

Alors, **semble-t-il** que le député de Chauveau a donné un an - une espèce d'ultimatum, si j'ai bien compris - au président du Conseil du trésor pour voir si les recommandations qu'il a faites, ainsi que les membres de son groupe, vont être mieux suivies dans l'année à venir. On garde un oeil sur ce dossier. Ce serait intéressant, peut-être, d'entendre le président du Conseil du trésor nous dire si, dans les mesures qui lui ont été suggérées par ses collègues, il a l'intention d'en mettre en oeuvre, et lesquelles, au-delà de celles qu'il a déjà retenues.

(16 h 10)

Un second comité était présidé, cette fois-ci, par le secrétaire général du Conseil exécutif qui, d'ailleurs, blâmait un peu le Conseil du trésor dans son travail en disant qu'il avait difficulté à livrer la marchandise parce qu'il arrivait en ayant l'air de tout savoir à l'égard des autres ministères. Donc, lui-même, à titre de secrétaire général du gouvernement, avec l'aide d'autres de ses collègues, allait apporter des propositions qui allaient être un petit peu plus significatives et donner des résultats. J'aimerais peut-être entendre aussi, sur ça, le président du Conseil du trésor. Je n'ai pas l'impression que ses résultats sont tellement plus probants que ceux qu'ont obtenus ses collègues.

Enfin, il y a eu un troisième comité qui, celui-là, était issu du Parti libéral et qui, encore là, n'a pas réussi, semble-t-il, à convaincre le Conseil du trésor du bien-fondé de ses positions.

Alors, quand je regarde le document qui contient les renseignements supplémentaires pour les crédits de 1992-1993, on arrive à identifier environ 650 000 000 \$ de compressions et, de ces 650 000 000 \$, 350 000 000 \$ seraient fournis par les employés des secteurs public et **parapublic**. Moi, je veux bien qu'on leur demande un certain effort, mais je **comprends** que c'est plus de la moitié des compressions qui devraient être supportées par les membres de la fonction publique. Est-ce qu'on doit comprendre que le gouvernement est un peu au bout de son rouleau et qu'il ne parvient plus, comme les années passées, à couper dans les dépenses? Je pense que plusieurs groupes actuellement dans la société ont cette impression-là, partagent ce sentiment-là. Et, dans ce sens-là, ce n'est pas inutile, la demande qui est présentée au gouvernement de débattre des questions fiscales. Puis,

c'est évident - et je pense que le président du Conseil du trésor va être d'accord avec moi - que si l'on débat des enjeux fiscaux, on va débattre aussi des choix auxquels on veut participer comme société, des choix que l'on veut retenir. Pour notre progrès social, économique et culturel, quelles sont les priorités qui devraient être retenues?

Jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu, tant de la part du président du Conseil du trésor que d'autres membres de ce gouvernement, ou même du premier ministre, qu'ils étaient ouverts à participer à un tel débat public sur la fiscalité. Et il va de soi que si nous discutons de la façon dont on devrait rétablir une certaine équité quant aux rentrées publiques, donc quant aux impôts, pour être plus précis, cela pose aussi comme question celle des sorties de fonds: Qu'est-ce qu'on en fait, de ces sous? Je n'ai entendu nulle part des personnes qui occupent des fonctions officielles dans ce gouvernement dire qu'elles étaient ouvertes à ce débat sur la fiscalité, qui est réclamé, entre autres, par les représentants des travailleurs et des travailleuses, mais pas seulement par eux. Je pense que beaucoup de leaders d'opinion se sont prononcés favorablement sur ce débat. Alors, ce serait intéressant d'entendre aujourd'hui le président du Conseil du trésor nous dire s'il est d'accord avec cette discussion qui doit avoir lieu au Québec, à mon point de vue, si, lui, partage ce même point de vue et, si c'était le cas, quand il est prêt à s'engager dans une telle discussion.

Donc, nous regardons les crédits qui ont été déposés à la fin mars. Je répète ce que, d'entrée de jeu, je rappelais aux membres de cette commission. Je pense qu'ils sont très décevants à plusieurs égards: d'une part, des prétentions que pouvait avoir le gouvernement; des engagements, même, pris par le gouvernement; des signatures apposées au bas de certains documents, et ils sont décevants, évidemment, quant à l'amélioration de l'ensemble de la situation économique au Québec. J'imagine que, très facilement, le président du Conseil du trésor nous dira que ce n'est que la moitié de l'opération dont nous discutons aujourd'hui, que l'autre moitié viendra par le dépôt du budget, mais compte tenu de l'expérience que j'ai pu constater, laissez-moi avoir des doutes quant à quelque espoir que l'on pourrait avoir à l'égard du dépôt du budget.

Voilà pour ce qui est du volet du Conseil du trésor, plus généralement, et de sa volonté, je devrais dire de ses velléités, de comprimer un certain nombre de dépenses. Et c'est des velléités dans ce cas-là, puisque les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Revenons maintenant sur les demandes que l'on fait à l'égard des employés des secteurs public et parapublic. Je pense que ceux-ci ont manifesté, évidemment, très clairement leur désapprobation. Les conversations que nous avons

avec ces derniers, avec les représentants de ces derniers et avec ces personnes qui sont des employés, des serviteurs de l'État, nous amènent à penser que règne actuellement, tant au sein de la fonction publique que des services parapublics, un état **généralisé** de démotivation. Je pense que n'importe quel responsable gouvernemental doit avoir une préoccupation à cet égard-là, de tous les instants. Ça **m'apparaît** d'autant plus inquiétant, d'ailleurs, cette attitude ou ce manque de motivation, que nous avons des défis énormes à relever et que nous voudrions pouvoir compter, évidemment, sur l'appui de l'ensemble des personnes engagées au service de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

J'aimerais ça, entendre le ministre responsable du Conseil du trésor nous parler d'un programme de planification de la main-d'oeuvre dont l'objectif serait - il nous l'a dit sans ses propos d'ouverture - d'encadrer les réductions d'effectif. Vous dites: «Nous souhaitons réduire les effectifs de la fonction publique, même les effectifs d'encadrement», ce à quoi je pourrais souscrire avec le ministre, mais encore faut-il que cela soit fait dans une perspective où il y aurait une certaine planification qui nous soit présentée, avec des moyens un peu plus sains que simplement une décision de dire: Voilà, 2 %, c'est l'attrition. Ou: C'est un automatisme. Je pense qu'il y a eu des **périodes** où nous avons procédé ainsi, et il y avait probablement une certaine marge de manoeuvre pour le faire, mais je crois que plus nous progressons, d'abord dans la connaissance que nous avons de nos outils de gestion, plus nous **devrions** être capables d'agir d'une façon plus fine et plus respectueuse des processus de décision qu'il y a dans l'appareil gouvernemental et aussi de la responsabilisation à laquelle, j'en suis persuadée, nous tenons tous ensemble en ce qui concerne les gestionnaires de la fonction publique.

Alors, moi, j'aimerais entendre le président du Conseil du trésor nous dire s'il a un programme de prévu, s'il a une planification qui est faite **au-delà** de dire: «Nous demandons qu'il y ait des compressions de l'ordre de 2 % ou 3 %, et cela à l'aveuglette.» J'ai l'impression, dans tout ce qui s'est passé au cours des dernières années, qu'on nage littéralement dans l'improvisation. La meilleure preuve... Je reviens à cette entente signée H y a à peine un an avec l'ensemble des représentants des travailleurs et des travailleuses des secteurs public et **parapublic**. Un an plus tard, si le taux d'inflation, au lieu d'être celui qu'il est, avait été de 2 % au-dessus de ce qui avait été prévu par le Conseil du trésor, est-ce que le gouvernement aurait rouvert les conventions pour dire: «Écoutez, c'est évident que la situation économique étant beaucoup plus intéressante, la situation allant mieux, nous rouvrons pour vous offrir de renégocier la différence entre le taux d'inflation qui était prévu et celui qu'on connaît maintenant, compte tenu

d'une situation économique qui pourrait aller mieux et non pas seulement, évidemment, du taux d'inflation, d'une situation réelle?» Est-ce que le président du Conseil du trésor aurait été aussi enclin à rouvrir les conventions, à dire: «Ma signature, je suis prêt à la remettre en question et je vous demande de faire de même»⁹ Alors, à l'inverse, je me dis qu'on peut se poser la question, et c'est là, à mon point de vue, un signe pour tout ce qui concerne, actuellement, la gestion des fonds publics, un signe d'improvisation. Je n'ai pas l'impression qu'on s'inscrit dans un processus de planification.

(16 h 20)

Nous avons débattu - si je ne m'abuse, c'était en décembre dernier - un projet de loi qui a été déposé par un collègue, d'ailleurs, membre de notre commission, et qui avait trait au fait que l'on vote une loi, à l'Assemblée nationale, pour limiter les hausses de dépenses et pour faire en sorte que l'on réduise le personnel de la fonction publique selon un certain pourcentage. Mes collègues d'en face s'en souviendront, on en a débattu à l'aveuglette, sans qu'il y ait de projet très précis à cet égard-là. Quand je vois un collègue, membre de l'équipe gouvernementale, venir déposer un tel projet, ma question, c'est la suivante: Est-ce qu'il a à ce point si peu confiance au président du Conseil du trésor et à son propre gouvernement qu'il sente la nécessité de lier son gouvernement par une loi votée à l'Assemblée nationale? Remarquez que le projet est toujours au feuilleton. Nous ne l'avons pas redébatu. On verra s'il reviendra dans la présente session ou au cours de l'automne, pour voir si, effectivement, les craintes sont toujours fondées et, donc, qu'on sent la nécessité de procéder par une loi qui, sans prévoir nécessairement de planification, dirait: Voilà, dicte ce que devrait être la politique budgétaire et de dépenses du gouvernement.

Dans le cadre, d'ailleurs, d'un mandat d'initiative de la commission à laquelle nous siégeons actuellement, le président du Conseil du **trésor** avait **fait** l'annonce que 4500 postes d'occasionnels seraient titularisés. J'aimerais bien, là-dessus, au cours des travaux et des discussions que nous aurons, que le ministre fasse la lumière à ce sujet-là. Combien avons-nous titularisé de postes? Quelles sont les règles que nous avons appliquées? Quelle est la planification prévue pour les personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'être titularisées dans un premier temps? Est-ce qu'il y a une stratégie à cet égard-là? J'aimerais bien entendre le président du Conseil du trésor sur ces questions-là aussi.

Je conviens avec ce dernier et avec le gouvernement que la conjoncture économique rend les choses difficiles. On n'a jamais prétendu que c'était une situation facile. Nous en sommes tout à fait conscients. Mais, entre une situation difficile et de l'improvisation, il me semble qu'il devrait y avoir, quelque part, possibilité pour un

travail un peu mieux articulé, un peu plus suivi. Je le répète, le discours inaugural, duquel on attendait quand même - pour reprendre des propos qui ont été utilisés - un certain espoir à offrir à nos concitoyens et à nos concitoyennes, a été plutôt vide. C'est ce qu'on appelle habituellement, et vous allez me passer l'expression, M. le Président, un «non event». Les crédits 1992-1993 n'ont pas rehaussé non plus le débat à cet égard-là.

Alors, j'espère bien, évidemment, que le président du Conseil du trésor aura l'occasion, tout au long des discussions que nous aurons à cette commission, de me convaincre du contraire des propos que j'ai avancés jusqu'à maintenant. Mais vous me permettez d'avoir quelques doutes, M. le Président.

Le Président (M. Lemieux): Merci, Mme la députée de Taillon. Est-ce que c'est au sujet d'une déclaration d'ouverture?

M. Audet: Non, non, non.

Le Président (M. Lemieux): Alors, M. le ministre, vous avez un droit d'intervention après chacun des intervenants, pour une période de 20 minutes.

M. Johnson: 5 minutes?

Le Président (M. Lemieux): 20 minutes.

M. Johnson: 20 minutes.

Le Président (M. Lemieux): En principe.

M. Johnson: Je ne veux pas abuser. Je veux laisser la parole...

Le Président (M. Lemieux): Vous n'abusez pas des bonnes choses.

M. Johnson: ...aux membres de la commission, M. le Président, quoique je dénote une, deux, trois, quatre, cinq... huit ou neuf questions de la part de la députée - au moins - que j'ai notées.

Mme Marois: Certaines reviendront sous d'autres formes.

M. Johnson: Certaines reviendront, d'accord.

Le Président (M. Lemieux): Et, préalablement, M. le président du Conseil du trésor, j'autorise le dépôt relativement à l'évaluation de la rémunération en ce qui concerne la haute fonction publique. Le dépôt est autorisé.

M. Johnson: L'évolution de la rémunération.

Le Président (M. Lemieux): L'évolution de la

rémunération.

M. Johnson: D'accord, très bien. Oui, alors...

Le Président (M. Lemieux): M. le président du Conseil du trésor.

M. Daniel Johnson (réplique)

M. Johnson: Question technique, la toute première soulevée par la députée, sur l'utilisation du taux d'inflation canadien plutôt que celui du Québec en matière de relations de travail. C'est ce qu'on fait depuis longtemps. Ce n'est pas une excuse ou une raison comme telle; je ne fais que souligner que ce qu'il y aurait de difficile à justifier, c'est de changer, d'une convention collective à l'autre, d'un taux à l'autre. Mais on me fait remarquer que, sur une longue période, qu'on utilise l'un ou l'autre de ces taux d'inflation, il y a convergence, sinon une coïncidence, à long terme, dans l'évolution de la rémunération, qu'elle soit fondée sur l'un ou l'autre de ces indices. Oui, le chiffre est effectivement 3,8 %. C'est celui qui était en cause lorsque nous avons demandé à nos employés de considérer, le printemps dernier, de retarder l'indexation de leurs salaires. Donc, c'est 3,8 %. C'est à partir de là qu'à certains égards on peut mesurer la contribution des employés du secteur public et la réalisation des équilibres financiers, compte tenu de l'évolution de l'économie et du taux d'inflation.

À ce titre, d'ailleurs, j'en profite pour faire un saut vers une autre question que m'a demandée la députée: Est-ce que le gouvernement ou les syndiqués, ou qui que ce soit serait en demande de réouverture de contrat et d'abandon de signature si le taux d'inflation était, disons, de 9 % pour les fins de la discussion? Je remplace les choses, encore une fois. On n'est pas en train de vouloir ouvrir une convention collective. On a signé quelque chose qui sera en vigueur plus tard, donc, évidemment, à la dernière minute du 30 juin. Et, d'ici ce temps-là, comme gouvernement, compte tenu du fait que l'inflation sera presque certainement inférieure à 2 %, nous cherchons une façon de sensibiliser nos interlocuteurs à cette réalité et, donc, de reconvenir d'une indexation salariale qui pourrait protéger le pouvoir d'achat mais qui ne constituerait pas, dans les circonstances, un enrichissement ou une annulation de la contribution financière que nos employés ont accepté de faire l'an dernier.

Alors, évidemment, si l'inflation était de 9 % à l'heure où on se parle, disons qu'il serait possible que les demandes syndicales soient de cet ordre de grandeur et qu'on serait en train de nous dire: Oui, on a signé pour 3 % et le forfaitaire, mais l'inflation est à 9 %. Et je vois d'ici venir les demandes au 1er juillet, d'indexation à 7 %, 8 %, 9 %, 10 %, 11 %, que sais-je! Tout ce que j'indique, c'est qu'avant qu'on en

arrive là, quant à nous, on voit tenir un environnement inflationniste en bas de 2 %. Et on dit: Oui, on a signé tous à 3 %, mais est-ce qu'on ne pourrait pas reconvenir, compte tenu de la réalité, de paramètres qui se collent le plus possible à la capacité de payer des contribuables québécois?

Capacité de payer qui m'amène à parler de la fiscalité. Fiscalité, débat sur la fiscalité. Pour ne pas quitter le domaine des relations de travail, on a tenté, du côté syndical, de lier les problèmes financiers du gouvernement à son incapacité d'augmenter les impôts. C'est essentiellement ça qui est en cause. On nous a dit: Vous n'avez pas un problème de dépenses. Donc, on va se comprendre, là, si la députée se fait la porte-parole des chefs syndicaux. On nous dit que ce n'est pas un problème de dépenses qu'on a, comme gouvernement. Donc, on ne dépense pas assez, si je comprends bien. On a plutôt un problème de revenus. On ne taxe pas assez. C'est ça que je me suis fait dire par nos interlocuteurs syndicaux. C'est le contraire, si je comprends bien, du discours de l'Opposition. Mais, là, l'Opposition est en train de reprendre à son compte le discours syndical. Il faut faire attention, lorsqu'on commence à se lancer dans ces pistes-là, pour voir si on pose les pieds dans les traces de ceux qui nous ont précédés ou si on est à côté de la «track», pour parler de la même façon que la députée en ayant recours à des termes anglophones, ce qui, dans le fond, devrait faire en sorte que M. Parizeau doit être bien fier de nous autres. Je trouve ça important, moi aussi, incidemment, qu'en Amérique du Nord on connaisse l'anglais.

Ceci étant dit, au titre de la fiscalité, nous avons, à mon sens, atteint près de la quasi extrême limite de la capacité de payer des contribuables, compte tenu de l'état de l'économie. Nous avons, comme gouvernement, tenté de répartir le fardeau fiscal de la façon qui nuit le moins à la capacité concurrentielle du Québec, compte tenu des profils de fiscalité qu'on voit chez nos voisins. Le débat sur la fiscalité, son importance, a occupé une place significative dans les échanges que j'ai eus avec les chefs syndicaux. Je ne prétends pas qu'on ait fait le débat. Je prétends qu'on a campé, de chaque côté de la table, nos convictions. Écoutez, on nous dit, du côté syndical, que ce n'est pas une tare ou une maladie honteuse d'être les plus taxés en Amérique du Nord. Ce n'est pas ça le débat, là. Ce n'est pas de savoir si c'est une maladie. C'est de savoir si c'est une bonne chose ou une mauvaise chose, et il me semble que c'est un problème plutôt qu'une maladie. Il me semble qu'il faut régler ce problème-là.

(16 h 30)

Alors, débat sur la fiscalité? Oui, certainement. Écoutez, on verra. Ce n'est pas seulement à moi de décider de ces choses-là. Je pensais que c'était très clair au point de vue économique. Ce

que nous avons tenté de faire, en répartissant le fardeau fiscal comme nous l'avons fait, peut-être y a-t-il besoin davantage d'explications mais tout de suite, j'indique que ce n'est pas évident. On pourrait peut-être en discuter un jour davantage. Ce n'est pas évident qu'on a un problème de revenus, donc, qu'on doit augmenter les impôts pour payer les coûts des services publics, donc, augmenter les dépenses publiques. C'est là qu'on en est avec les instances syndicales au titre du débat sur la fiscalité.

Au-delà de la fiscalité, donc, qui évoque les problèmes de revenus que nous aurions, selon les instances syndicales, il faut passer à l'autre terme de l'équation que sont les dépenses. Oui, il y a un groupe de travail présidé par le député de Chauveau, dont un secrétaire était le député de Beauce-Nord ici présent, qui a donné lieu à un rapport et à des dépôts de projets de loi à l'Assemblée nationale de membres de cette commission, soit le député de Saint-Louis et le député de Verdun, un de ces projets de loi ayant été déclaré irrecevable par la présidence, on s'en souvient, dans la mesure où c'était le privilège de l'exécutif que de déposer un projet de loi qui touchait les dépenses publiques, et d'autres projets étant toujours inscrits au feuilleton au titre de la réduction des effectifs, et j'y reviendrai.

Donc, cet environnement de comité d'étude, de dépôt de projets de loi, qu'il s'agisse du groupe parlementaire, qu'il s'agisse du groupe des fonctionnaires présidé par M. Morin, tous ces groupes de travail se sont penchés sur des pistes de solutions de réduction des dépenses publiques. Certaines jouent carrément sur le financement de certains services publics, à partir des goussets des contribuables consommateurs de ces services-là, ou alors jouent sur l'effet de réduction de volume que l'introduction de certaines contributions financières pourrait signifier, ou alors carrément remettent en cause des normes d'attribution de subventions ou autres. Mais j'ai hâte...

Je comprends qu'on me pose des questions, mais à chaque fois qu'on explore certaines pistes, là aussi, il faut être cohérent. Qu'il s'agisse des frais de scolarité universitaires, par exemple, qui sont une source formidable pour véritablement doter notre réseau d'enseignement supérieur de ressources nouvelles, nous sommes en rattrapage. Je veux qu'on se comprenne. Même après les deux augmentations qui ont été réalisées et l'indexation à l'inflation qui a été annoncée récemment, nous sommes encore des centaines de dollars derrière les frais de scolarité de Terre-Neuve, qui est la province la plus pauvre du Canada.

Il va falloir se redemander, bien honnêtement et encore bien directement, si on a indéfiniment les moyens de se donner des services à des coûts imbattables et qui, en un sens, ne sont pas concurrentiels, si on se place du côté des

universités ou des gouvernements, mais très concurrentiels quand ils sont du point de vue de l'étudiant, évidemment, qui est en train d'investir, dans le fond, relativement peu dans son avenir au titre des frais de scolarité. Ce n'est pas là que se trouve le coût de faire des études supérieures. Ce ne sont pas les frais de scolarité qui sont le problème pour l'étudiant, ce sont évidemment les frais de subsistance et tout ce que ça comporte de décider d'étudier davantage plutôt que d'être sur le marché du travail. Mais, pour l'université et pour le gouvernement, à l'autre bout, aux payeurs, c'est extrêmement important comme source de revenus pour être à la page, à la fine pointe, avoir de l'équipement, des bibliothèques. C'est, dans le fond, un effort qu'on pourrait demander aux étudiants mais, à chaque fois qu'on parle de ça, l'Opposition fait évidemment tout un train d'enfer autour de ces pistes-là qu'on pourrait explorer.

C'est vrai pour toutes sortes d'autres mesures. On pourrait en faire une longue liste. Moi, je suis prêt à ce qu'on s'assoie et que, avec le groupe de députés, avec l'Opposition, avec les clientèles qui sont toutes conscientes de ces problèmes-là, on s'entende sur des pistes qu'on pourrait explorer. Mais, évidemment, on n'en est pas là. On n'en est pas là mais, malgré tout, je le rappelle, il y a pour 2 200 000 000 \$ de compressions cette année dans les équilibres financiers, au titre des dépenses pour 1992-1993, que nous avons effectuées de façon très réelle. C'est très substantiel.

Lorsqu'on regarde cet effort-là, lorsqu'on tient compte de la conjoncture, pour 1 600 000 \$ en dépenses purement conjoncturelles, 400 000 000 \$ en choix gouvernementaux, en priorités qu'on a accordées à certains postes de dépenses, on arrive à une croissance qui, ma foi, n'est pas négligeable. Mais il reste encore du chemin à faire. Il n'y a aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit. C'est pour ça qu'on continue à faire notre travail comme gouvernement, que le ministre des Finances le fait de son côté, que lui aussi a une échéance, qui est le discours sur le budget, où, à chaque fois, il en a profité pour mettre de l'avant des pistes pour réduire les dépenses publiques. Alors, ça, ça a été fait.

Les compressions, quelles qu'elles soient, semblent, selon la députée, avoir réservé un traitement spécial à la mission économique dont elle dit qu'on y voit une détérioration de la part que la mission économique occupe dans les dépenses gouvernementales. Là aussi, évidemment, il faut faire attention aux chiffres et à leur source. Je comprends la députée, avec les moyens du bord, de ne pas être à même de tout découvrir ça, mais on est ici justement pour le découvrir ensemble, avec les gens qui m'accompagnent...

Mme Marois: ...le livre des crédits, quand même.

M. Johnson: Oui, le livre des crédits. Maintenant, écoutez, il y a quand même des agrégats là-dedans. J'en donne un. Par recoupement, ça prend une connaissance intime, dans le fond, de la façon dont c'est construit.

Il y a 221 000 000 \$, par exemple, cette année, qui ne se retrouvent plus dans la mission économique, parce qu'ils sont l'effet du transfert sur l'assiette municipale de l'aide au transport en commun. Alors, on dit: Ah! 221 000 000 \$. Le gouvernement se retire, la mission économique en souffre. Le transport en commun est toujours là, sauf que c'est au niveau municipal qu'on le paie, au lieu de le payer dans les dépenses du ministère des Transports. Ça fait une grosse différence, ça, 200 000 000 \$. On parle de 20 %, ou à peu près, du budget non relié au réseau routier - de mémoire, là - du ministère des Transports. C'est un gros, gros chiffre. Le ministère des Transports, c'est plus que 2 000 000 000 \$, les crédits. Alors, tout de suite, on voit qu'on pense à des gros chiffres.

Alors, il faut faire attention. Dans le fond, il n'y a pas un abandon de mission et il n'y a pas des dollars qui sont disparus dans l'économie, ils sont juste logés ailleurs dans les comptes du Québec. Nous avons donc tenté de comprimer certaines dépenses. Nous avons pris la décision de transférer sur l'assiette fiscale locale certaines activités en vertu du principe que, lorsqu'une dépense à des fins locales est payée par les utilisateurs locaux, la surveillance est beaucoup mieux exercée auprès des pouvoirs publics.

Toute une différence de mener et diriger un réseau de transports en commun et d'envoyer une facture de 221 000 000 \$ à Québec tous les ans, et opérer un système de transport en commun et de demander aux citoyens qui utilisent le transport en commun et qui habitent dans ce coin-là de payer 221 000 000 \$. Grosse différence qui permet à certaines municipalités non pas d'augmenter, mais de baisser, dans certains cas, leurs dépenses, parce que là, il y a une sensibilité accrue à la dépense publique qui est créée par ce mécanisme. C'est une décision qu'on a prise. On ne s'en cache pas. Les maires sont au courant. Je leur redis quand je les rencontre: Arrêtez de me blâmer comme si je me cachais, je vous annonce que c'est nous qui avons transféré sur l'assiette locale certaines dépenses, bon, et voici les raisons pour lesquelles nous l'avons fait. Alors, ça, c'est une longue explication qui émane de la remarque de la députée sur la mission économique et son poids relatif dans les crédits de cette année.

(16 h 40)

Autre compression, celle à l'égard des effectifs. La députée nous accuse presque d'être des mécaniciens purs et simples de la compression des ressources humaines dans les ministères, de faire jouer un automatisme de mauvais aloi qui ne respecte pas le désir et, dans le fond, les pouvoirs qui sont logés dans les ministères, au

titre de la loi de la fonction publique, de mener eux-mêmes, de gérer eux-mêmes leurs ministères. Je fais juste remarquer que ce n'est pas comme ça que ça va se faire ou que ça se fait. Ce qui a été tracé, c'est un objectif de réduction des effectifs de 10 % sur cinq ans. Ceci se fait à partir des principes qui ont été retenus dans les études que cette commission a menées sur la révision, la reconduction de la loi de la fonction publique, c'est-à-dire qu'il y a décentralisation, il y a la mainmise de ministères sur leur façon à eux de faire des plans d'effectifs, de remplir leur mandat, leur mission et que c'est sur la foi des plans d'effectifs qui seront dressés par les ministères que nous aurons, de notre côté, au secrétariat du Conseil du trésor, à évaluer l'atteinte de ces objectifs.

C'est donc dans le plein respect des attributions des ministères que cet exercice sera mené, mais c'est un objectif de gouvernement qui est formulé par le rapport Poulin, le rapport Morin et, évidemment, le Conseil du trésor au titre de la réduction des effectifs. À ce titre, d'ailleurs, nous avons en parallèle conduit une... ou nous mettons, nous avons mis sur pied une série de politiques et de gestes que nous allons poser à l'égard - comme je le soulignais tout à l'heure, je complète l'exercice - des taux d'encadrement, comme je le disais dans mes remarques préliminaires. Là aussi, une étude spécifique doit être menée quant aux effectifs à ces niveaux.

Finalement, il y a l'exercice de conversion qui se rattache aux ressources humaines, que la députée à évoqué. Je lui confirme que nous avons, à ce jour, complété l'exercice à l'égard de 4383 postes, qui ont été ici convertis en postes dits permanents, que la dotation de ces postes est en cours - je pourrais peut-être avoir un détail sur l'état de la situation comme telle - mais que tout l'exercice n'a pas été mené là non plus de façon arbitraire.

On se souvient qu'il y a eu des consultations quand même avec la Commission de la fonction publique, qui s'opposait d'ailleurs à qu'on ait des concours réservés pour les occasionnels, pour autant que je me souviens, et qui a donné son avis, là, dans ce dossier, dont nous avons pris note. Mais, à notre sens, nous avions également la capacité juridique. Le cadre juridique nous permettait de procéder comme nous l'avons fait, on le sait. C'est ce que nous avons fait, et là où des occasionnels de 5 ans se sont présentés à un concours qui leur était réservé et se sont qualifiés - ils se sont qualifiés, ils devaient le faire évidemment avant d'avoir un emploi dans la fonction publique - les sous-ministres avaient le loisir, dans tous les cas, de choisir les gens ainsi qualifiés pour occuper les postes nouvellement convertis en postes permanents.

J'ai un tas de notes ici qui m'indiquent évidemment qu'il est difficile de suivre poste par

poste ceux des 4383 qu'on aurait comblés. On aura éventuellement des rapports précis pour l'année qui s'est terminée le 31 mars dernier et on pourra voir évidemment, à ce moment-là, ce à quoi ça correspond. Alors, je pense bien que... S'il y a des questions additionnelles, ça me fera plaisir de revenir sur ces détails.

Une voix: Est-ce que ça va?

Le Président (M. Lemieux): Ça va? Moi, j'attends les documents. Je vais intervenir tout à l'heure. Les documents ne sont pas arrivés. Alors, Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: D'accord.

M. Dutil: Moi, j'aimerais peut-être ajouter juste une petite chose dans les déclarations d'ouverture...

Le Président (M. Lemieux): M. le député de Beauce-Sud.

M. Dutil: ...oui, concernant le comité des finances publiques des députés. Alors, Mme la députée de Taillon, vous avez dit certaines choses que je vais, si vous permettez, corriger. Effectivement, vous avez dit, au début de votre intervention, que personne n'avait parlé de la fiscalité, et tout ça. M. le président du Conseil du trésor a ajouté des éléments tantôt, là, mais je crois me rappeler que, dans son discours inaugural, le premier ministre en a fait mention d'une façon assez importante d'ailleurs, et dans le rapport des finances publiques des députés, c'est une chose qu'on a soulevée d'ailleurs, la fiscalité, qu'il faudrait peut-être regarder des choses là-dedans, que c'est important.

Ensuite, on parlait tantôt d'une loi, qu'il y a un projet de loi qui aurait été proposé par ce même groupe de députés, dans le but de réduire le solde des opérations courantes à zéro dans les prochaines années. On a eu besoin du consentement de la Chambre, M. le Président, et le consentement a été refusé par les gens de l'**Opposition**. Puis je ne suis pas sûr, moi, que ce n'est pas parce qu'on ne fait pas confiance à notre gouvernement, pas du tout, mais il y a certains pays où ça existe. Et ça dit aussi... Les députés disent que, nous, on est prêts à faire des sacrifices, à s'impliquer dans la gestion des finances publiques, à collaborer avec le gouvernement pour qu'on atteigne des objectifs de saine gestion. Si ça avait existé dans le passé, M. le Président, peut-être qu'on n'aurait pas la dette accumulée qu'on a là.

Bon, alors, nous, c'est pour ça qu'on a parlé de ça. Ce n'est pas un manque de confiance du tout à l'égard du président du Conseil du trésor, puis à l'égard du Conseil des ministres non plus. C'est simplement pour éviter ou essayer d'empêcher certains abus qui ont été faits dans

le passé quand le déficit était plus élevé. Bon, les factures d'épicerie, là, on sait ce que c'est, là. Et des recommandations, bien, le président du Conseil du trésor, il n'a pas... puis mon collègue, le député de Chauveau, n'a pas dit que le président du Conseil du trésor avait mal reçu le rapport. Au contraire.

Ça a sorti dans les journaux qu'il accueillait ce rapport-là d'une façon très positive, d'autant plus que c'est la première fois qu'il y a un groupe de députés, 17 députés - d'ailleurs, le député de Lotbinière en faisait partie, le député de **Taschereau** aussi - c'est la première fois qu'un groupe de députés se penchent sur les finances publiques et qu'ils font des recommandations pour qu'on réduise nos dépenses, et non pas le contraire, comme ça été le cas dans le passé, celui qu'on appelait le groupe des 11, là, en 1980-1981, qui avait proposé d'augmenter les taxes de 1 100 000 000 \$ pour appliquer la social-démocratie. Alors, c'est des choses, je pense, qu'il fallait corriger, M. le Président. C'est juste ce que j'avais à dire. Merci.

Le Président (M. Lemieux): Merci, M. le député de Beauce-Sud. Avez-vous des commentaires relativement aux propos du député de Beauce, M. le Président du Conseil du trésor?

M. Johnson: Je le remercie d'une mise au point qui était attendue, là, de ce côté-ci.

Des voix:...

M. Johnson: À l'égard du suivi et, comme membre... Comme principe de fonctionnement à l'endroit du suivi que le gouvernement aurait donné, par exemple, au rapport Poulin ou au rapport Morin, etc., je pense qu'il serait de mise, parce que j'essaie de ne pas **m'immiscer** dans ce cadre-ci, dans les décisions et les réponses, et la formulation de réponses précises par mes collègues...

Dans le cadre de l'étude des crédits de chaque ministère, les porte-parole, les membres des commissions auront le loisir de dire: Bon, bien, quelles mesures du rapport Poulin ou du rapport Morin avez-vous mises en vigueur? De mémoire, il n'y a rien qui s'adressait comme tel au secrétariat du Conseil du trésor, sinon d'exhorter à un contrôle des effectifs, etc., soit par les projets de loi, soit par ce que les rapports ont indiqué, soit à l'égard du contrôle des technologies de l'information.

Alors, là, j'ai nommé trois choses: les effectifs, les effectifs d'encadrement et les technologies de l'information. On a été interpellés de façon générale sur trois domaines. On y a donné suite. Si on regarde le secrétariat du Conseil et le Conseil, son président, ça on a donné suite, nous autres, au rapport Poulin, là où on était concernés. Quant au reste, je pense qu'il faudrait aller voir avec chaque ministère ce

qui en est.

Je profite du moment où je viens de prendre la parole - et vous avez sans doute remarqué que je faisais un recensement de tous ceux qui m'entouraient ou ceux qui étaient derrière moi - et j'aimerais évidemment, comme je le fais d'habitude, souligner la présence également de trois dirigeants d'organismes qui relèvent du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, soit le président-directeur général de la CARRA, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, M. Michel Sanschagrin; le président de la Commission de la fonction publique, M. Jean-Noël Poulin, et la présidente par intérim de l'**Office** des ressources humaines, M. Jocelyn Jacques ayant quitté ce poste récemment pour rejoindre l'Exécutif, Mme Nicole Charette.

Alors, s'il y a des questions, évidemment, à l'endroit de ces gens qui gèrent des organismes qui relèvent de ma tutelle, entre guillemets, là - je déteste ce mot-là, mais c'est le seul qui semble s'appliquer techniquement - il me fera plaisir de faire appel à eux, si vous le souhaitez.

Discussion générale

Le Président (M. Lemieux): Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Alors, si je comprends bien les propos du ministre, ça veut dire que ses collègues des différents ministères n'auraient pas jugé bon de retenir les propositions faites par le comité présidé par le député de Chauveau ou par les autres comités qui ont été mis en place pour suggérer des prises de décisions en ce qui concerne les compressions. C'est ce que j'ai compris des propos du ministre.

Mais, avant qu'on s'en aille là, dans...

M. Johnson: Avant qu'on ne se comprenne pas, là, ce que j'ai indiqué...

Mme Marois: Bien, c'est parce que vous nous avez dit que, vous, vous aviez appliqué ce que vous pouviez appliquer.

M. Johnson: C'est ça.

Mme Marois: Je comprends que ça donne environ 100 000 000 \$.

M. Johnson: C'est pas mal.

Mme Marois: Alors, pour les milliards qui ont été proposés, vous dites: Bon, bien, ça dépend de la bonne foi, de la bonne volonté...

M. Johnson: Non, non.
(16 h 50)

Mme Marois: ...pas de la bonne foi comme de la bonne volonté de mes collègues. Si je

comprends bien, vos collègues n'ont pas livré la marchandise, puisque vous nous dites: Je ne réussis pas à atteindre mes objectifs de compression. Je me tourne vers mes employés des secteurs public et parapublic et là, je leur dis de casquer.

M. Johnson: Oui, bien, à certains égards...

Mme Marois: Si vous avez dit autre chose, dites-le moi.

M. Johnson: Si on veut aller dans le détail fin, à peu près chaque ministère pourrait indiquer précisément certaines des mesures auxquelles on a donné suite dans chaque ministère ou organisme. Mais je dis: Au net, il faut avoir à l'esprit qu'il y avait des grands objectifs qui étaient formulés également dans ces rapports, notamment dans le rapport du comité de travail présidé par le député de Chauveau; des pistes quant à l'accessibilité à certains services publics, quant au champ d'application de certains programmes de subventions, quant au seuil de certaines normes.

C'est un gros programme, un vaste programme qui, simplement, mécaniquement, est difficile à mettre en oeuvre en quelques semaines. On se rend compte de ça. Ça demande des consultations très larges de certaines clientèles. Ça demande de l'harmonisation interministérielle. Ça demande, dans certains cas, probablement des rapatriements de certains pouvoirs dans certains secteurs. Écoutez, il y en avait passablement. Il y avait une grosse commande.

Je n'ai pas senti que c'était de façon instantanée qu'on souhaitait la prise en compte de toutes ces recommandations, la preuve étant que les membres de la commission qui ont déposé des projets de loi n'ont pas prétendu que le gouvernement pouvait atteindre l'équilibre budgétaire la première année. Il y avait même un échéancier de trois à cinq ans pour l'atteinte de certains résultats. Alors, une chose à la fois.

Moi, ce que je prétends, c'est qu'il y en a pour, dans certains cas, plusieurs dizaines de millions de suggestions qu'on a eu le temps d'insérer dans les livres des crédits dans différents ministères. Je vous ai fait état de ce que je peux contrôler avec mes gens. J'invite la députée à mentionner à ses collègues de son groupe parlementaire qu'ils s'informent de façon précise auprès des collègues. Chacun pourrait avoir une réponse plus ou moins détaillée selon l'état d'avancement de ces dossiers-là.

Mme Marois: On pourra poser des questions, mais à la lecture, puisque je l'ai devant moi, du document - je n'ai pas attendu; je l'ai avec moi ici même - je peux vous dire, moi, qu'à la lecture des différentes recommandations, il n'y en a pas beaucoup dont j'aie entendu l'annonce dans les différents ministères. Alors, on peut

soulever la question. Peut-être ce sera l'an prochain, on verra mais, pour l'instant, il n'y a pas grand-chose qui a été retenu.

M. Johnson: Je me permets de dire: On a plutôt tendance à annoncer des nouvelles dépenses que d'annoncer qu'on n'en fait plus. Alors, ça peut expliquer aussi le silence relatif...

Mme Marois: Bon, oui, peut-être, mais disons que j'imagine que le président du Conseil du trésor, étant tellement sensible à la situation des dépenses de l'État, doit voir venir un peu les décisions que prennent ses collègues. Il doit même les suggérer à l'occasion.

M. Johnson: Oui. Oui. Ha, ha, ha!

Mme Marois: Parce que je vais vous dire que j'ai déjà *non* pas occupé votre fonction mais, disons...

M. Johnson: Vice-présidente.

Mme Marois: ...que j'ai été à la vice-présidence du Conseil du trésor. Je peux dire qu'à l'occasion on suggérait certaines avenues. D'ailleurs, certains de vos fonctionnaires vont s'en souvenir sûrement. Alors, ça veut dire que, quand on n'a pas la mémoire de ce qu'on a pu retenir, ça veut dire qu'il n'y a rien qui a été retenu.

Mais je veux revenir sur une chose pour ne pas me faire interpréter d'une mauvaise façon. Je n'ai jamais dit qu'on devait utiliser le taux d'inflation québécois. Jamais je n'ai affirmé ça. J'ai fait la démonstration qu'effectivement, entre le taux canadien et le taux québécois, il y avait, cette année, en particulier - pas cette année comme l'année dernière et cette année aussi - une différence assez importante due à une décision prise par le gouvernement, et que c'était d'autant plus significatif pour les travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic du Québec, parce que c'est ici que l'on vit.

Mais je suis d'accord avec vous que c'est le taux de référence auquel on s'est toujours tenu et c'est le taux qu'on utilise. Alors, il ne faut pas me faire dire que j'aurais souhaité qu'on choisisse le taux québécois, d'accord? Mais pour dire quand même que, comme ce taux-là a été plus élevé, dans les faits, les gens sont davantage pénalisés au Québec momentanément. Sur une longue période, ça peut se rétablir, j'en conviens, mais comme il y a eu un geste posé, une décision prise, ça a un impact.

Sur la question de la fiscalité, je veux y revenir aussi. Si vous avez bien écouté mes propos, tout à l'heure, j'ai justement dit ce que vous dites dans le sens où on ne peut pas discuter essentiellement de la moitié de la feuille des revenus sans regarder les dépenses. Alors ça, je l'ai bien précisé. Les demandes qui, actuelle-

ment, sont devant le gouvernement, de la part d'un certain nombre de groupes économiques, sociaux ou syndicaux, c'est qu'on regarde du côté des revenus. L'Association des manufacturiers le demande aussi, le CPQ le demande aussi, que ce débat ait lieu. Je suis bien consciente qu'on ne peut pas regarder qu'un élément sans avoir une vision de l'ensemble, du tout. Donc, ça, je suis d'accord avec vous et j'en conviens. Je ne disconviens pas non plus que le premier ministre en ait parlé dans son discours.

Ce que je veux savoir du président du Conseil du trésor, c'est: Est-il prêt à le faire, ce débat-là, selon des paramètres sur lesquels on s'entendrait pour que, dans un délai relativement court, on engage le débat? Est-il prêt à engager son gouvernement à cet égard-là? C'est ça, la question. Ce n'est pas de dire: On va regarder juste un élément. À la limite, c'est ça qui est demandé. Moi, je dis: Je suis prête à regarder le reste. Alors, c'est oui ou non. Ce n'est pas: peut-être, on va envisager ça. C'est oui ou non. Si c'est non, ça va être clair, on va le savoir. On reviendra avec la question plus tard. Mais si c'est oui: Quand? Et comment? Et tout le reste.

Je reviens aussi, parce que je trouve qu'on ne peut pas dire n'importe quoi, sur la mission économique. Bon. Je comprends, je peux faire comme vous la lecture des agrégats qu'on a changés de place, etc. Il y a assez d'endroits où ce n'est pas clair. Quand c'est clair, on est capable aussi de lire, hein! Alors, dans les renseignements supplémentaires, c'est très bien dit, ce qu'on fait, qu'on a transféré 200 000 000 \$ vers les municipalités, que c'est donc 100 000 000 \$ qu'on va ajouter au transport.

Mais si, dans les faits, cet argent-là se dépense, c'est quand même une injection de l'ordre de 300 000 000 \$ dans l'économie. Je peux faire l'équation. C'est assez simple, merci. Mais ce dont le ministre va convenir, c'est que l'ensemble de la mission économique... Qu'est-ce que vous voulez? Il sait bien que, globalement, la croissance des crédits de la mission est presque nulle. Ceux relevant du domaine des industries secondaires, développement technologique, connaissent une hausse importante. Puis là, on ajoute, dans la phrase suivante: Pas sur un ensemble de mesures de programmes, que ce soit des supports à l'entreprise, à l'industrie ou peu importe. Ce qu'on dit, c'est une aide de 83 600 000 \$ à l'entreprise de construction navale MIL Davie.

Bon. Alors, je veux bien. C'est correct, c'est vrai que c'est fait, c'est investi. Mais on comprendra quand même que, sur l'ensemble des gestes économiques que soutient, supporte un gouvernement, parce que je pense que ça a ses limites, on est conscient de ça, et qu'on ajoute du souffle en disant: Oui, quand même, ça n'a pas réduit tant que ça parce qu'il y a eu le transport. Regardez cette dépense qui concerne

une entreprise très précisément et qui vient réparer des pots cassés. Je suis d'accord qu'il faille le faire, mais il ne faut pas prendre des vessies pour des lanternes. Il faut lire, aux crédits qui sont là, que la mission économique prend une part moins importante. Puis regardez, ressources naturelles et industries primaires, alors qu'on sait que les industries des pâtes et papiers sont dans la dèche la plus totale, c'est une baisse à cet égard-là. Je suis obligée de le constater. Je le dis et je le mentionne. Alors, on peut ne pas aimer ça, mais ce sont les données qui nous sont fournies. J'en ai fait, je pense, une lecture adéquate.

Je trouve ça intéressant quand vous mentionnez que c'est 4383 postes qui auraient été... Est-ce que je comprends bien que c'est 4380 personnes ou ce sont des postes qui ont été comblés? Ils peuvent l'avoir été pour des postes réguliers, mais à temps partiel, par exemple, ou c'est toujours du temps plein. Ce sont des postes pour personnes à temps plein? C'est bien cela? Combien ça a exclu de personnes qui ont un statut d'occasionnel? C'était l'engagement du gouvernement, mais il y a plus d'occasionnels que ça qui souhaitaient éventuellement être intégrés?

M. Johnson: 12 000.

Mme Marois: Et, de mémoire, on a posé... parce qu'on a envoyé des questions déjà depuis un bon moment. On avait posé des questions un peu plus précises sur ça, dans les demandes de renseignements qu'on vous a fait parvenir. On n'a pas eu de réponse sur ces questions-là. C'est pour ça qu'on l'a repris ici. On ne l'a pas eu dans les documents.

M. Johnson: Les occasionnels, madame? (17 heures)

Mme Marois: Oui. Alors, c'est pour ça que j'ai...

M. Johnson: Correct.

Négociations dans les secteurs public et parapublic

Mme Marois: ...ressenti le besoin de résoudre ça ici. Bon, alors, écoutez, pendant qu'on regarde un peu de ce côté-là, je veux revenir sur la question des négociations dans le secteur public. Bon, je ne rappellerai pas tout ce qu'on s'est dit depuis le début, mais quand le ministre me dit, M. le Président, que c'est - j'essaie de retrouver les mots, là - une entente prévue, ce n'est pas une entente prévue; c'est une entente signée. C'est vos propres termes, là: On a mis en vigueur une entente prévue. Ce n'est pas une entente prévue; c'est une entente signée qui prévoit que s'appliquera à compter de juillet une hausse de 3 % avec un forfaitaire, etc.

J'aimerais un peu comprendre où le ministre

s'en va, le ministre et son gouvernement. Est-ce qu'à chaque fois qu'on va être en situation de mauvaise conjoncture, on va se tourner vers ces employés des secteurs public et parapublic et on va leur dire: Bon, écoutez, l'année passée, ça allait pas pire, on vous en a donné un peu; cette année, ça va mal, c'est vous autres qui casquez? Parce que c'est un peu ça, l'attitude qui se dégage, actuellement, des gestes posés par le gouvernement.

Dans ce sens-là, moi, j'aimerais ça que vous me disiez quelles sont les politiques sur lesquelles vous vous appuyez à l'égard des salaires de la fonction publique et du parapublic. Quels sont les paramètres que vous utilisez pour les cadres supérieurs et pour les cadres intermédiaires? Vous m'avez parlé tout à l'heure - je vais revenir sur ça aussi - d'une hausse sur 18 mois. Je veux bien comprendre. Si on en évalue un à 18 mois, on va évaluer tout le monde à 18 mois. Si on évalue l'autre à un an, on va évaluer tout le monde à un an. Bon.

Alors, je veux savoir qu'est-ce que c'est, la philosophie et la politique salariale conséquente du gouvernement à l'égard des employés des secteurs public et parapublic, pas seulement des syndiqués, mais aussi de la haute fonction publique. Est-ce que c'est que l'on s'aligne sur le taux du marché? Est-ce que c'est d'assurer qu'on participe à l'enrichissement collectif? Est-ce qu'on protège le pouvoir d'achat? Est-ce que ça dépend essentiellement de la bonne santé des finances publiques, point, peu importe ce qui se passe dans l'environnement? Parce que c'est évident que, si ça va très mal au plan économique, les rentrées vont être moins grandes. Si le taux d'inflation est plus bas, même s'il y a un certain ajustement des tables d'impôt, si le taux d'inflation est plus bas, c'est évident que ça a aussi un impact sur les rentrées, ça a un impact aussi sur les dépenses. **Conséquemment**, si les taux d'intérêt sont... Mais c'est quoi la philosophie et la politique?

On a l'impression, alors qu'il y avait des lignes assez bien tracées, avec, je pense, des paramètres relativement clairs, où on faisait certains alignements par rapport au secteur privé, qu'on protégeait le pouvoir d'achat et on faisait participer l'ensemble de ces travailleurs et de ces travailleuses, c'est-à-dire qu'ils bénéficiaient d'une certaine part de l'enrichissement collectif. Est-ce que c'est autre chose et est-ce que c'est surtout la même selon qu'on s'adresse à des petits travailleurs ou qu'on s'adresse à la haute fonction publique?

Parce que, dans les chiffres que vous m'avez donnés tout à l'heure, ce n'était pas... enfin, ça ne m'a pas convaincu ou je n'ai pas compris, mais je veux que vous les fassiez sur les mêmes années par rapport à la politique salariale à l'égard des travailleurs et des travailleuses et celle appliquée à l'égard des cadres. Là, on l'a, dans le tableau qui est devant nous, pour

1990-1991, sur les données. Ça n'exclut pas ma question sur les règles et les grandes politiques, les grands paramètres, quels sont ceux que vous avez, que vous défendez, et que vous allez représenter éventuellement. Bon, ici, on a l'évolution des salaires moyens pour 1990-1991. Qu'est-ce qui est prévu pour... Quand on faisait référence, dernièrement, à des sommes de l'ordre de 400 000 \$, est-ce que ça concernait l'année 1991 ou c'est l'année en cours?

M. Johnson: Ce qui est en cause ici, c'est le salaire moyen à son niveau annualisé.

Mme Marois: Oui, j'ai compris ça.

M. Johnson: Alors, c'est parfaitement comparable. Ça tient compte, évidemment, du fait que, dans la mesure où nous ajustons les emplois de la haute fonction publique en juillet plutôt qu'en janvier précédent, nous avons, sur échelle, consenti 2,5 % plutôt que 5 % pour tenir compte du fait que nous avions en parallèle décidé qu'en juillet qui vient on redresserait tout le monde. D'ailleurs, ce seraient des paramètres qu'on avait consentis. Alors, le gel frappe tout le monde, mais compte tenu du décalage qui existe entre les dates d'ajustements salariaux, on a utilisé des taux de redressement différents. Autrement dit...

Mme Marois: Oui.

M. Johnson: ...c'était valide, là, pour le personnel syndiqué, les 5 %, pour la période du 1er janvier 1991 au 30 juin 1992. Ça ne bougeait pas. La haute fonction publique, en janvier 1991, avait zéro. Elle n'était pas ajustée, elle avait été ajustée six mois plus tôt. En juillet 1991, ça a été ajusté de 2,5 % pour les 12 mois suivants, toujours jusqu'au 30 juin qui vient, auquel moment on aurait ajusté tout le monde du même pourcentage.

Alors, ça ne changerait absolument rien au niveau relatif et d'aucuns, au niveau des cadres supérieurs, je dirais, des chefs de service, des directeurs, prétendraient que le fait d'avoir eu 2,5 % en juillet dernier, alors que les syndiqués avaient eu 5 % six mois plus tôt et que tout le monde sera dégelé en même temps, le 30 juin qui vient, on pourrait prétendre, du côté du personnel d'encadrement, qu'on a rétréci l'écart qui les séparait de leurs subalternes et de leurs employés, et ce, de façon permanente. Ça, c'est une réalité.

Mme Marois: Oui, je le vois en constatant les chiffres qui nous sont donnés ici. Si vous faites le même tableau pour 1992... Parce que vous avez déjà votre politique, là, selon ce que vous avez dit. Vous avez dit: Moi, je ne veux rien donner ou je veux donner x %, là, à tel moment, je veux geler pour plus longtemps, etc.

Vous allez appliquer exactement la même politique à...

M. Johnson: L'offre de février, 1 % en juillet, 1 % en janvier et 2 % en juillet, l'an prochain, s'appliquerait à tout le monde.

Mme Marois: D'accord.

M. Johnson: Absolument. Y compris, incidemment... On oublie souvent, là, l'objectif tarifaire des médecins, à la RAMQ, et on indexe les mêmes paramètres, la rémunération des médecins, qui sont rémunérés par la Régie de l'assurance-maladie.

Mme Marois: Maintenant, revenons aux grands paramètres, là.

M. Johnson: Oui.

Mme Marois: C'est quoi qui guide le gouvernement, au-delà d'une mauvaise conjoncture ou d'une bonne conjoncture? Parce que, actuellement, là, vous allez convenir avec moi que c'est la mauvaise conjoncture qui dicte, point, la politique salariale du gouvernement. Or, à mon point de vue, il faut que les gens aient une vision plus claire de là où on s'en va à cet égard-là et qu'on ne joue pas comme ça avec nos employés, sans vergogne, finalement.

M. Johnson: Le principe, c'est la comparabilité des salaires versés dans le secteur public avec ceux des emplois équivalents, parce que, souvent, on ne retrouve pas les mêmes dans l'économie en général, donc, chez les employeurs du secteur privé.

Simplement pour vous dire concrètement ce qui se passe, je vous incite, si vous visitez des entreprises de votre comté... Nous le faisons tous. Évidemment, inévitablement, dans mon cas, le débat s'amène sur la rémunération du secteur public, et les gens me font remarquer que les paramètres qui sont en cause pourraient être discutables. Lorsque je leur demande pourquoi, on me fait remarquer que 2 %, 3 % ou 4 % d'augmentation, là, on aimerait beaucoup avoir ça dans le secteur privé, alors que c'est plutôt à coups de gel et de moins 2 %, et de moins 5 %, et de moins 10 % qu'on est en train de régler certaines conventions collectives.

(17 h 10)

C'est juste un symptôme, là, de l'état de l'économie, de l'état de la rémunération dans le secteur privé. C'est ça qui est en cause, là. Je ne suis pas en train de dire qu'on devrait donner moins 10 % aux fonctionnaires du gouvernement parce que c'est moins 10 % dans telle entreprise dans tel comté, là. Ça n'a pas de rapport. Ce que je dis, c'est qu'il faut regarder globalement comment évolue la rémunération dans le secteur privé? On peut toujours prendre des points de

référence. Dans la construction, ça va être plus que cinq. Bon. Ça, on est au courant de ça aussi, là. C'est un petit peu à côté de la coche quand on regarde les paramètres économiques. Mais, ça aussi, ça a été fait, bon, il y a longtemps.

Je dis que nous tentons de maintenir une **comparabilité** entre la masse salariale que nous payons et, lorsqu'on regarde comment elle évolue et la masse qui se paie au titre de la rémunération dans l'économie en général, toutes les études qu'on a démontrent que, tout compris, il y a encore une légère avance du secteur public sur le secteur privé. Je ne suis pas en train d'essayer de penser pour cette avance-là. On n'est pas en récupération, là. Je veux qu'on se comprenne. On est simplement... Ce dont je discute avec nos interlocuteurs syndicaux, c'est d'assurer que cette comparabilité relative des salaires du secteur public et du secteur privé demeure.

Ce que je prétends, c'est que si nous versions, comme on nous le demande, littéralement sur échelle 4 % alors que l'inflation est inférieure à 2 % et que, de façon générale, dans l'économie, on l'entend et on le voit, et on le mesure, ce n'est pas du tout ça qui est en train d'arriver. Ce n'est même pas 2 % d'évolution salariale qu'on peut observer dans certains secteurs. Bien, la comparabilité va en souffrir. C'est carrément là. C'est carrément là et ce n'est pas étonnant, et vous dites: C'est en basse conjoncture, donc, on frappe sur nos syndiqués. Une seconde! La basse conjoncture affecte tout le monde. Donc, la comparabilité demeure. Il n'y a pas de croissance économique. Il n'y a pas d'enrichissement, de quelque façon que ce soit, partagé. Il y a un taux d'inflation qui est quelque part entre 1,5 % et 2 %. Il n'y a personne qui verse 2,5 % de plus que le taux d'inflation.

C'est un petit peu ça, la demande syndicale qu'on a. La demande syndicale... Je m'excuse. C'est ça que prévoit l'entente que nous avons conclue. Bon. Or, il n'y a pas beaucoup de place, au point de vue financier, pour justifier l'**opportunité** de détacher les paramètres de rémunération de la fonction publique de la réalité de tous les jours, de l'environnement, évidemment, qu'on connaît.

Le Président (M. Lemieux): M. le député de Taschereau.

M. Leclerc: Merci, M. le Président.

M. Johnson: Il y avait trois autres questions, évidemment, mais j'y reviendrai. Je ne veux pas...

Mme Marois: Il y a les... C'est parce que... Oui, en tout cas... On y reviendra, de toute façon.

M. Johnson: J'y reviendrai, avec mes excuses d'avoir été long. Oui, M. le député.

Mme Marois: Je suis bien prête à laisser mon collègue, moi aussi, parce que j'ai quelques doutes sur vos propos.

M. Leclerc: Merci, M. le Président. Évidemment, le débat qu'a initié la députée de Taillon est très intéressant, surtout dans notre contexte. Le ministre vient de nous dire que la basse conjoncture affecte tout le monde. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'affecte pas également tout le monde. Je représente un comté de la région de Québec. J'ai beaucoup de petits fonctionnaires, d'occasionnels au gouvernement, et eux autres, de la façon dont ils sont affectés quand arrive une basse conjoncture, c'est qu'ils ont un contrat jusqu'au 30 mars, puis on leur dit, trois jours avant de terminer ou un mois avant la fin de leur contrat, que le gouvernement n'a plus d'argent pour les payer et qu'on met un terme à leur contrat, unilatéralement, bien qu'on en ait le droit. Mais on ne se rend même pas au terme du contrat qu'on a signé avec les occasionnels. Et, de l'autre main, parce qu'on n'a plus d'argent, on verse encore des bonis à nos cadres, même si la conjoncture est mauvaise.

Ce qui m'amuse, aujourd'hui, je lisais un article du journal **Les affaires** qui disait: GM, General Motors: pas de bonis pour les cadres. General Motors n'a accordé aucun boni ou rémunération au mérite à ses cadres en 1991. Ça veut donc dire que les grandes entreprises - General Motors, c'est au moins aussi gros, sinon plus que le gouvernement du Québec - en mauvaise période économique, coupent les bonis aux cadres.

Moi, je veux savoir pourquoi, quand les rentrées de fonds diminuent au gouvernement, quand l'économie canadienne et québécoise est au ralenti, nous autres, on n'a plus les moyens de payer nos occasionnels et on les renvoie avant terme, les gens de mon comté, et on continue à payer - puis ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans le petit document que vous avez déposé - 4,7 % de bonis au mérite aux cadres. Alors, oui, la basse conjoncture affecte tout le monde, mais je pense qu'elle affecte pas mal plus les petits fonctionnaires de mon comté que les cadres. Je voudrais savoir si vous n'envisagez pas de moduler les bonis qui sont octroyés aux hauts fonctionnaires en fonction de la capacité de payer du gouvernement, donc, de la conjoncture économique?

M. Johnson: Votre question est très pertinente par les temps qui courent. Est-ce qu'on devrait payer des bonis lorsque la conjoncture est difficile? La réponse, c'est qu'on ne le sait pas encore. Ce que je peux juste vous rappeler, c'est qu'on est en train, en avril 1992, de parler des bonis pour l'année 1990. C'est ça qui a été

lancé sur la place publique, un petit peu de façon échevelée, je regrette de le dire. On est en train de parler aujourd'hui des bonis qui ont été annoncés en décembre, qui sont payables pour l'année 1990-1991. Il n'y avait pas de gel en 1990-1991. Tout le monde était indexé. Le système d'emploi...

M. Leclerc: Alors, quelle est la politique des bonis? Est-ce que...

M. Johnson: Ah! bien là, ce n'est pas à moi de... Moi, je veux qu'on soit clair là-dessus. Ce n'est pas le président du Conseil du trésor ni le Conseil, ni le Secrétariat qui se penchent là-dessus. Pour les emplois supérieurs, je vous invite à aller à... je ne sais pas à quelle commission où pourra comparaître...

Le Président (M. Lemieux): Le Conseil exécutif. Le comité des institutions.

M. Johnson: ...l'Exécutif pour défendre ses crédits. Ce serait l'endroit...

M. Leclerc: Donc...

M. Johnson: ...désigné pour parler de ces choses-là.

M. Leclerc: ...il y a...

M. Johnson: Moi, je suis prêt à expliquer des choses et de la mécanique, mais les politiques de rémunération des administrateurs d'État ne regardent pas le Conseil du trésor. Ça n'a jamais regardé le Conseil du trésor.

M. Leclerc: O.K.

Le Président (M. Lemieux): Merci, M. le député de Taschereau. J'aurais peut-être une...

M. Johnson: Oui, pour les cadres supérieurs, oui, oui, les cadres supérieurs, c'est chez nous, d'accord. Mais on est clair. Les administrateurs d'État, ce n'est pas nous.

M. Leclerc: Oui, mais les cadres supérieurs là, la politique émane de...

M. Johnson: Oui, il y a 2 % au mérite et c'est dégagé essentiellement sur la masse salariale des cadres supérieurs et distribué inégalement selon l'évaluation, de mémoire, A, B, C, effectuée par les supérieurs sur la performance ou le mérite de l'un ou l'autre des cadres, évidemment, dans leurs services.

M. Leclerc: Non, mais je n'ai pas de problème avec la mécanique. M. le ministre, je n'ai *aucun* problème avec la mécanique de distribution. J'en suis à me demander s'il est

normal, quand on a un ralentissement économique majeur comme celui que l'on vit, où on remercie des occasionnels qui n'ont même pas terminé leur contrat... Est-ce qu'il est normal de verser des bonis? Je ne sais pas si on le fait A, B, C, au mérite, moins au mérite...

M. Johnson: Non, ce que je vous dis, c'est qu'on ne le sait pas encore. Vous comparez un comportement à l'endroit des occasionnels en basse conjoncture, alors qu'il y a des problèmes financiers et qu'on a demandé aux ministères de réduire de 20 % la masse salariale destinée à l'embauche et à la rémunération des occasionnels, ce qui explique que des gens... Dans certains ministères, ça a été géré différemment. On a gardé les occasionnels quatre jours par semaine au lieu de cinq jours. Ils sont payés pour quatre jours, évidemment. On a réduit la masse salariale de 20 % de cette façon-là. Dans d'autres ministères, on a laissé... Bon, il y avait un contrat jusqu'au 31 mars, on a vérifié et, si on mettait fin à l'emploi le 17 février pour tout le monde, ça permettrait de réaliser l'économie. Je n'en sais rien. Ça dépend de chaque ministère qui est maître de sa façon de faire.

Mais on compare ça avec, je le répète, l'octroi de bonis aux employés d'encadrement supérieur et aux administrateurs d'État à l'égard de 1990-1991. On ne peut pas comparer ce qu'on est en train de faire ce mois-ci avec des rémunérations payées pour une période d'il y a 18 ou 24 mois, là.

M. Leclerc: Mais, dans deux ans...

M. Johnson: C'est ça qu'on est en train de faire. Ce qui serait pertinent, c'est de savoir, cette année, en juillet qui vient, si, oui ou non, il y aura une bonification. Est-ce qu'il y aura des bonis de versés aux cadres du gouvernement?

M. Leclerc: C'est la question que je vous pose.

M. Johnson: Ce que je dis, il y a toujours deux classes. Les administrateurs d'État, je ne veux pas entrer là-dedans. Ce n'est pas de mon ressort. À l'égard de l'encadrement, le personnel d'encadrement, ça veut dire que, si on abandonne la distribution au mérite de 2 % de la masse salariale, virtuellement, on coupe de 2 % le salaire de ces gens-là par rapport à l'an dernier. C'est ça que ça veut dire.

M. Leclerc: Oui, mais là, c'est toute la notion...

M. Johnson: O.K.

M. Leclerc: ...du boni. Un boni, est-ce que c'est un salaire? Est-ce que c'est une prime? C'est cette notion-là qu'il ne faut pas perdre de

vue et, à ce moment-là, General Motors a coupé les bonis, a coupé les salaires, mais oui.

M. Johnson: Oui.

M. Leclerc: Oui.

M. Johnson: Oui, oui.

M. Leclerc: Ils l'ont fait parce que...

M. Johnson: Il y a 70 000 personnes...

M. Leclerc: ...ils traversent une année difficile.

M. Johnson: ...à pied aussi et il y a je ne sais combien d'usines de fermées.

M. Leclerc: Tout à fait.

M. Johnson: Il y a des villes complètes qui s'en ressentent et là, tout le monde paie parce qu'ils ne sont pas capables de vendre des autos en faisant un profit à chaque fois. On n'en est pas là. Nous, on a un système de rémunération où, à l'intérieur de la rémunération globale... Est-ce qu'on met en cause le niveau de rémunération globale de nos cadres? Ça, c'est une autre paire de manches. Mais si on ne remet pas ça en cause et on dit: Voici, là, 100 %, c'est divisé comment? Bien, on indexe les échelles. Dans certains cas, il y a une progression dans l'échelle. Ça, on n'enlève ça à personne et il y a... Là, on vient d'expliquer 98 % de la rémunération de nos cadres. Mais il y a encore 2 % qui manquent et on a décidé, il y a longtemps, de dire: Ces 2 % sont distribués au mérite pour rendement exceptionnel d'une personne qui, dans la conjoncture, s'est distinguée, a mieux fait que les autres, etc. C'est un jugement relatif, ce n'est pas un jugement absolu.

(17 h 20)

Mais ce que je vous dis, c'est que la masse salariale de 100 unités est distribuée, quant à 98 de ces unités, d'une façon relativement mécanique, et le 2 % est distribué inégalement sur les têtes de tous ces gens. Alors, si on dit: On ne verse pas de boni aux cadres cette année, ça veut dire que leur rémunération va être 98 % de ce qu'elle devrait être. C'est comme ça. Il ne faut pas le voir comme de porter leur rémunération à 102 % de ce qu'elle devrait être. C'est la masse globale qui est traitée de cette façon-là.

M. Leclerc: Et mes occasionnels qui sont renvoyés, on va le raisonner comme ça aussi? Il faut faire attention! Mon occasionnel, que vous renvoyez trois semaines avant la fin, est-ce qu'il a 98 % de sa rémunération? Ou est-ce qu'il aurait eu 102 % s'il était resté jusqu'à la fin?

M. Johnson: Il a 100 %... Non, non, écoutez,

je ne veux pas...

M. Leclerc: Vous savez qu'une piastre, pour un occasionnel, c'est une piastre pour...

M. Johnson: Il a 100 % de la rémunération pour le temps travaillé.

M. Leclerc: Je comprends... On le renvoie chez lui.

M. Johnson: Non, je comprends, M. le député.

M. Leclerc: M. le ministre...

M. Johnson: Je sais. Moi aussi, j'ai des occasionnels au ministère des Transports, dans mon comté. Ils ont été sujets à la même directive avec les mêmes effets. Nous cherchons à distribuer un peu partout la compression d'effectif, la compression salariale. Il y aura une compression de 10 %. C'est ça que les plans d'effectif vont amener, compression de 10 % des effectifs réguliers du gouvernement d'ici à cinq ans, à la demande notamment d'un groupe de travail de députés. Alors, on donne suite à ça...

M. Leclerc: Tout à fait, sauf que... Je vais terminer...

M. Johnson: Est-ce qu'on épargne... Est-ce qu'il y a des gens qui devraient être épargnés là-dedans? Il faut toujours être traité équitablement, compte tenu de leur profil. Ce sont différentes clientèles. Je suis d'accord avec vous, là.

M. Leclerc: Sauf que ce qu'on peut dire historiquement - et ça ne vous met pas en cause - c'est dans l'histoire récente du Québec des 15, 20 ou 10 dernières années, chaque fois qu'il y a eu des coupures, chaque fois qu'il y a eu des rationalisations, les occasionnels, qui sont souvent les plus faibles salariés de notre système, ce sont toujours les premiers à payer. Vous avez quelqu'un qui travaille 6 mois par année au ministère du Revenu. Ce n'est pas lui qui fait le plus d'argent dans notre système. Parce que c'est plus facile. Il reçoit un coup de téléphone. On lui dit: Dans trois jours, tu as fini, bonsoir, bonne nuit. Mais comment se fait-il, bon sens, qu'on ne trouve pas des façons de toucher à d'autres clientèles dans notre appareil? Pourquoi ce sont toujours les plus faibles qui sont frappés les premiers depuis 20 ans dans notre appareil?

M. Johnson: Ce sont des emplois et des occupations d'appoint et, lorsqu'il y a eu exagération, du côté des ministères, à combler des postes dans le fond permanents avec des occasionnels, on a saisi l'occasion pour faire la conversion et, là, il y a une baisse nécessairement des occasionnels, entre guillemets, mais il n'y a

pas une baisse globale des équivalents à temps complet. Évidemment, on a régularisé une situation, d'une part.

D'autre part, ce que vous évoquez, c'est dans un sens l'évidence que l'occasionnel ayant un emploi d'appoint, il est le premier visé lorsqu'il y a des compressions. Il n'a pas la sécurité d'emploi, notamment parce qu'on lui fait faire un emploi qui n'est pas un emploi régulier, qui est, soit saisonnier, soit dû à un surcroît de travail, pour quelque raison que ce soit, soit un projet spécial, etc. De la même façon que sa situation de non-employé particulièrement précaire, il ne sait jamais s'il va être rappelé ou pas. Une fois qu'il est au travail, là aussi, il est précaire; il ne sait pas si on va le garder ou pas...

M. Leclerc: Tout à fait. Mais ça m'apparaît, M. le ministre...

M. Johnson: C'est toujours géré comme ça.

M. Leclerc: J'en conviens. Je comprends la notion d'occasionnel. Mais il m'apparaît qu'il ne faut pas abuser, comme gouvernement, du fait que ces gens-là sont à statut précaire pour ne même pas respecter le contrat qu'on a avec eux. Si on les engage pour quatre mois...

M. Johnson: Il n'y a pas de contrat.

M. Leclerc: On a des périodes d'engagement. Ils sont engagés en principe pour trois, quatre ou cinq mois, et on décide unilatéralement un mois, trois semaines avant la fin, de les renvoyer. Ce que je prétends, c'est qu'il ne faut pas abuser du fait que ces gens-là ont un statut plus précaire que les autres pour se poser des questions sur nos hauts salariés, à savoir que, si on coupe les bonis, on les réduit malheureusement à 98 % de leur salaire, alors que ces gens-là, qui sont des gens à emploi précaire, on les met sur le chômage à 66 % de leur salaire ou, encore pire, sur l'aide sociale à 50 % et à 40 % de leur salaire. Je vous dis: Je partage les problèmes philosophiques que vous avez à baisser les cadres à 98 % en coupant leurs bonis.

M. Johnson: Non, non, non, écoutez...

M. Leclerc: J'aimerais que vous partagiez les miens quant aux occasionnels.

M. Johnson: Je n'ai aucun problème philosophique que ce soit avec tout ça. Ce que je vous expliquais, c'est comment la classification des emplois se fait dans la fonction publique, le genre de régime d'emploi et de rangement des emplois, la rémunération de ces emplois-là, quel est le système qu'on a en place.

Ce n'est pas tous les gouvernements du monde entier qui ont le même système, incidem-

ment, et il y a toutes sortes de façons de rémunérer, dans le cas de la fonction publique, 60 000 équivalents à temps complet ou à peu près. Nous, on a une façon qui fait en sorte, notamment avec la loi de la fonction publique, là, il y a un corpus permanent de sécurité d'emploi pour exercer les activités qui donnent des services publics aux citoyens, etc. Il y a un tampon, si vous voulez, ou une marge de manœuvre à laquelle on a recours pour des raisons, soit saisonnières, soit de surcroît de travail, soit de projets spéciaux, etc., et ça s'appelle la banque des employés occasionnels. Il y en a de tous les niveaux. Je comprends qu'il y a beaucoup d'emplois, de niveaux d'entrée dans la fonction publique, mais c'est des emplois occasionnels de certaines activités où - je vais le rappeler, là - le salaire minimum dans la fonction publique est autour de 11 \$ l'heure. Ça ne court pas les rues dans le secteur privé.

Ça m'amène d'ailleurs à compléter, à moins que le député ne veuille des renseignements additionnels à ce sujet-là. J'aurais peut-être continué mon temps de parole pour répondre à certaines des autres questions qui ont été soulevées autour de la table. M. le Président, je vous laisse nous guider dans les débats.

M. Leclerc: Bien, écoutez, j'avais...

Le Président (M. Lemieux): Mais, moi...

Rémunération compensatoire pour les assignations à l'extérieur du lieu de résidence

M. Leclerc: ...s'il me reste un peu de temps, j'avais une question un petit peu plus pointue, là, sur le système de rémunération que vous mentionniez, là: c'est le principe des ports d'attache. Est-ce qu'au Conseil du trésor on a des statistiques sur combien coûte par année le système des ports d'attache, ceux qui travaillent à Québec, port d'attache à Montréal....

M. Johnson: Ou l'inverse, oui.

M. Leclerc: Oui, oui. Il doit y avoir, écoutez...

Le Président (M. Lemieux): Au niveau des sous-ministres, plus particulièrement, ou des dirigeants de sociétés d'État, ce serait intéressant de savoir ça.

M. Johnson: Ha, ha, ha! On s'en doute.

Le Président (M. Lemieux): On pourrait vous donner quelques exemples assez révélateurs.

M. Johnson: Oui.

M. Leclerc: Parce qu'il y en a qui ne sont pas vites sur le déménagement, là. Tu sais, quand

ça fait quatre ans que tu travailles à Québec, tu peux penser de déménager à Québec. J'ai de la place dans mon comté. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est combien ça coûte, ce concept-là du port d'attache. Combien ça coûte?

M. Johnson: Si le député ou le président de la commission parle des dirigeants d'organisme, des choses comme ça, encore une fois, ce n'est pas...

M. Leclerc: Non, non, je comprends...

Le Président (M. Lemieux): D'accord...

M. Johnson: ...au Conseil du trésor qu'on...

Le Président (M. Lemieux): On comprend que c'est pour ça que...

M. Leclerc: Moi, c'est le concept du port d'attache.

M. Johnson: Oui.

M. Leclerc: Je ne veux pas relier ça à des sous-ministres, à des...

M. Johnson: Oui. Ah bon!

M. Leclerc: ...c'est le concept lui-même du port d'attache qui fait que des gens travaillent à Québec, sont basés à l'extérieur et, donc, qu'ils reçoivent mensuellement une compensation.

M. Johnson: Comme un député qui vient de son comté pour travailler ici.

M. Leclerc: Tout à fait. Mais c'est difficile de faire une analogie, parce qu'un député représente un comté de l'extérieur.

M. Johnson: Oui, par définition.

M. Leclerc: Il représente un comté de l'extérieur et doit venir à Québec. Ceci dit...

M. Johnson: Non, je comprends, non, mais c'est le genre de dépenses que vous avez à l'esprit...

M. Leclerc: Ça ne s'applique pas à moi, remarquez. Je n'ai pas un sou, je suis à Québec. Je parle de personnes qui travaillent dans la fonction publique...

M. Johnson: Oui, d'accord.

M. Leclerc: ...qui sont à Québec pour travailler toutes les semaines depuis 2, 3, 4, 5 ou 10 ans, je ne sais pas, et qui reçoivent 700 \$, 800 \$ par mois, parce que leur port d'attache...

Le Président (M. Lemieux): Puis le compte de dépenses aussi.

M. Leclerc: ...est réputé ailleurs que dans la ville où ils travaillent. On pourrait penser que, temporairement, il faille dédommager ces gens-là. Ce que je ne comprends pas, c'est que ça dure des vies. C'est ça que je ne comprends pas.

M. Johnson: Parce que je n'en sais rien. Écoutez, à notre niveau, au Conseil du trésor comme tel, par exemple, nous administrons et approuvons les décisions - je vous donne un exemple - du ministère des Transports lorsqu'il fait la rotation de ses directeurs régionaux. Quelqu'un a une maison à Drummondville, et on lui dit: Tu t'en vas sur la Basse-Côte-Nord. Bon, ce n'est pas demain matin qu'il peut vendre sa maison ici et l'autre...

M. Leclerc: Je n'ai pas de problème avec ça, moi.

M. Johnson: Alors...

M. Leclerc: Aucun problème avec ça.

M. Johnson: ...évidemment, il y a un ensemble de dépenses, lorsque les ports d'attache changent...

M. Leclerc: Pas de problème.

M. Johnson: ...qui sont en cause. Ce que vous évoquez n'est pas de mon ressort. Je n'ai pas de statistiques ou quoi que ce soit qui me permette de vous répondre. C'est, soit à l'intérieur de chaque ministère que c'est géré et connu, ou alors au niveau du Conseil exécutif comme tel. Évidemment, les emplois supérieurs... Vous évoquez les emplois supérieurs. Alors...

M. Leclerc: Non, non, moi, je veux parler du concept de port d'attache...

M. Johnson: Oui.

M. Leclerc: ...qui existe généralement dans la fonction publique, là. Ce n'est pas particulier aux emplois supérieurs, là, il me semble, de pouvoir bénéficier du principe de port d'attache. Moi, j'aimerais ça savoir combien ça coûte et si on a fait des efforts dans le passé pour limiter ça dans le temps. De donner un certain nombre de mois à des gens pour emménager, je n'ai aucun problème avec ça, mais que des gens, de façon institutionnalisée, restent à Montréal et travaillent à Québec, ça m'apparaît coûter très cher, au bout du compte, à l'État. C'est ça que je veux savoir.

(17 h 30)

M. Johnson: À ma connaissance, au Secrétariat du Conseil, sur 280 personnes, on n'en a

aucune qui soit visée par ça. Tous les gens, leur port d'attache est ici, sauf la réceptionniste à Montréal, Mme Lacombe.

M. Leclerc: Non, mais je parle comme responsable des ressources humaines; je ne parie pas de vos ressources humaines.

M. Johnson: Alors, écoutez, tout simplement, je vous réfère à la bible, le «Recueil des politiques de gestion»...

Le Président (M. Lemieux): Mais, tout au moins...

M. Johnson: Volume VI, chapitre I, sujet 1, page ou pièce 7, sur les politiques de personnel, article 50: «Une assignation ne peut, à moins d'une autorisation spécifique du sous-ministre ou du dirigeant d'un organisme, ou de la personne qu'il désigne, excéder une période de neuf mois.» À la rigueur, c'est ce qu'on voit lorsque, pour toutes sortes de raisons spéciales, le ministère des Transports déménage quelqu'un ou lui demande de prendre une assignation en dehors du territoire où il est déjà et que des difficultés de marché se posent pour vendre la maison, ou des choses comme ça.

M. Leclerc: Donc, les organismes relèvent de cette directive-là.

M. Johnson: Alors, ça, ça se passe chez nous, mais à partir du moment où on parle des gens hors cadres, donc sous-ministres, sous-ministres adjoints, des gens comme ça, ce n'est pas de notre ressort.

M. Leclerc: Là, ils n'ont pas à appliquer cette directive-là, et à demander...

Le Président (M. Lemieux): Mais est-ce possible pour vous d'en informer le Secrétaire général du gouvernement?

M. Johnson: À vérifier en d'autres lieux. C'est probablement l'effet de certains contrats ou quoi que ce soit, ou des politiques des emplois supérieurs au Secrétariat général. Enfin, là, vraiment, j'ai...

M. Leclerc: Mais ça semble couvrir les organismes.

M. Johnson: On patauge dans le territoire...

M. Leclerc: Non, non, mais vous l'avez lu, là.

M. Johnson: ...de gens qui ne sont pas ici, là, qui pourraient nous répondre.

M. Leclerc: Non, mais vous l'avez lu, et j'ai

compris «organismes du gouvernement».

M. Johnson: Oui.

M. Leclerc: Donc, les organismes du gouvernement sont tenus... Quelqu'un qui serait commissaire dans je ne sais quel organisme du gouvernement est tenu par cette directive-là, j'imagine. Et il doit y avoir, s'il veut dépasser neuf mois, une espèce d'exemption, là, ou d'autorisation.

M. Johnson: Il s'agit du personnel de l'organisme et non pas du personnel nommé par l'Exécutif. Ce n'est pas les dirigeants d'organisme et des gens comme ça. Il s'agit toujours du personnel, alors, ça... Il existe une politique, elle est appliquée, évidemment, là, par...

Le Président (M. Lemieux): Je peux vous poser une question un petit peu pointue là-dessus? Au Conseil du trésor, justement, cette politique-là ne prévoit... Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir, habituellement, un suivi de gestion par le Conseil du trésor? C'est une de vos politiques, ça?

M. Johnson: Qu'est-ce qui devrait en faire l'objet? Je m'excuse.

Le Président (M. Lemieux): Une politique de cette nature-là, on ne devrait pas en faire un suivi, chez vous? Il me semble que je vois des signes de tête en arrière, que oui.

M. Johnson: De savoir si l'Exécutif, à l'endroit des présidents d'organisme, applique...

Le Président (M. Lemieux): Si on se conforme, tout au moins, à cette directive-là?

Une voix: Pour savoir combien ça coûte.

Le Président (M. Lemieux): Pour savoir combien ça coûte et si, tout au moins, on s'y conforme?

Mme Marois: Ça fait partie du mandat, en tout cas, du président du Conseil du trésor.

M. Johnson: Est-ce que vous voulez... Excusez-moi, M. le Président, mais j'essaie de comprendre l'objet, les personnes... Vous voulez savoir si on devrait faire un suivi de gestion de cette directive?

Le Président (M. Lemieux): C'est ça, effectivement, de cette directive-là.

M. Johnson: Pour voir si...

Le Président (M. Lemieux): Si on s'y conforme.

M. Johnson: ...un directeur adjoint aux Transports...

Le Président (M. Lemieux): Pas nécessairement, mais si on s'y conforme, dans l'ensemble. Est-ce qu'il y a déjà eu un suivi de gestion qui a été fait?

M. Johnson: Ah! pour savoir si...

Le Président (M. Lemieux): Oui.

M. Johnson: Ah! d'accord! Si les gens respectent la règle des neuf mois.

Le Président (M. Lemieux): C'est ça, oui. Comme le plan d'embauche que vous avez pour les personnes handicapées, sur lequel je vais revenir tout à l'heure; comme votre plan de suivi sur la qualité totale.

M. Johnson: J'essaie de voir la façon mécanique, là. Autrement dit, vous voulez vous assurer que le Conseil du trésor demande aux différents ministères: Avez-vous respecté cette directive que nous venons de lire?

Le Président (M. Lemieux): Il me semble, habituellement, lorsqu'une directive...

M. Johnson: La règle des neuf mois, là, c'est ça que vous voulez savoir? Ça se demande, ça, évidemment, mais ça présume, si on veut faire le suivi serré... Il y a à peu près pour 75 000 000 \$ de frais de déplacement et de factures, là. Ça fait beaucoup de factures à regarder pour voir s'il y a une facture qui date de plus que neuf mois depuis que l'assignation de la personne X a été faite.

Le Président (M. Lemieux): Non, mais il y a eu des cas où ça a dépassé neuf mois; il y a eu des pertes. Il me semble, M. le président du Conseil du trésor... Écoutez, je n'ai pas la connaissance de l'administration publique de ceux qui vous entourent...

M. Johnson: Non, mais on est en train de regarder comment on peut le faire. Moi, je veux me rendre à vos désirs.

Le Président (M. Lemieux): Mais il me semble, quand il y a une directive du Trésor, à la toute fin, j'ai souvent lu que... Habituellement, dans le dernier paragraphe de la directive, il est indiqué que le Trésor assure un suivi de cette directive-là. À moins que vous n'ayez changé votre façon de procéder, il me semble que c'est ça, habituellement, dans les directives du Conseil du trésor. Et c'est simplement la question que M. le député de Taschereau a posée, effectivement: Est-ce qu'on a déjà effectué un suivi de cette directive-là? Si c'est non, c'est non. Il n'y a pas

de problème.

M. Johnson: À la fin des neuf mois comme tels, non.

Le Président (M. Lemieux): Bon.

M. Johnson: On essaie de voir ce que ça présume. Est-ce que, par exemple, on devrait donner un mandat au Contrôleur des finances de vérifier, lorsqu'il y a engagement d'un ministère de payer une facture d'un déplacement, si c'est toujours un déplacement qui est à l'intérieur de la norme des neuf mois, pour une personne qui a été assignée dans un territoire qui est loin de son domicile, etc.? Alors, on peut voir.

Le Président (M. Lemieux): O.K.

M. Johnson: J'essaie de voir une façon légère et efficace de me rendre à votre souhait, qui est parfaitement légitime.

Le Président (M. Lemieux): Je vais juste finir, si Mme la députée me le permet.

Mme Marois: Oui, terminez, parce que... On a comme du temps...

M. Johnson: On me signale encore qu'au point de vue mécanique, en principe, le Contrôleur des finances n'autorisera pas le paiement d'une facture pour déplacement si ça fait plus que neuf mois que l'assignation de la personne a été réalisée, que le sous-ministre n'a pas autorisé une telle assignation et que le Conseil du trésor n'a pas autorisé un tel dépassement de la norme des neuf mois. La responsabilité immédiate est logée là...

M. Leclerc: Je comprends bien votre...

M. Johnson: ...mais on peut voir comment on peut resserrer.

M. Leclerc: Je comprends bien votre mécanique, y compris maintenant pour la haute fonction publique, bien que ça ne relève pas de vous, on sait très bien que, de façon générale, les façons de procéder du Conseil du trésor font un peu jurisprudence dans tout l'appareil, y compris pour ce qui n'est pas couvert directement par vous. Et le plus bel exemple, c'est l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale n'est pas assujettie au Conseil du trésor, mais on se plie de bonne grâce à vos recommandations. Est-ce que, de la même façon, les conditions de la haute fonction publique devraient normalement s'inspirer de cette **politique-là**, notamment sur le principe des neuf mois? Est-ce que les conditions de travail de la haute fonction publique, des organismes, devraient s'inspirer de votre politique, même s'ils n'y sont pas tenus formellement,

notamment pour la règle des neuf mois?

M. Johnson: Devraient s'inspirer, c'est une question d'opinion. Pour fins de contrôle, ça doit s'inspirer de la situation particulière des gens qu'on embauche. C'est ça, la règle générale. Et, dans le cas des déplacements et des assignations, si on pense, encore une fois, à nos directeurs régionaux du ministère des Transports, où il y a une politique de rotation, comme on le sait, ça tient compte de la facilité avec laquelle, oui ou non, cette personne dont on a besoin peut vendre son domicile. Pour d'autres fonctions, c'est d'autres considérations. Moi, je vous indique celles qui sont de mon ressort. Et le principe général, c'est qu'on doit tenter de marier la politique avec les exigences de l'emploi et, évidemment, le profil de la personne, la facilité de l'embaucher à telle condition plutôt que telle autre. On vit dans un vrai monde, là.

M. Lecierc: Merci.

M. Johnson: Je ne sais pas si on peut être parfaitement mécanique.

Le Président (M. Lemieux): Merci, M. le président du Conseil du trésor. Alors, j'ai entendu Mme la députée de Taillon...

M. Johnson: ...qui attend quelque réponse, **peut-être?**

Le Président (M. Lemieux): Non. Moi, j'ai peut-être une couple de questions...

Mme Marois: Il y a quelques réponses, oui, mais...

Le Président (M. Lemieux): ...avant.

Mme Marois: Oui.

Ajout d'effectif au sein du Conseil du trésor

Le Président (M. Lemieux): Mme la députée de Taillon a fait état qu'elle aborderait sans doute l'implantation de la politique sur l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. Alors, j'y reviendrai tout à l'heure. Je vais aussi revenir tout à l'heure, sans doute, sur le plan **d'embauche** du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées. Mais vous parlez d'un C.T. du Conseil du trésor, le C.T. 178-926 du 17 décembre 1991, et vous faites référence à l'article 78 de la loi 51, Loi sur la fonction publique, qui dit ceci: «Le Conseil du trésor établit les effectifs maxima pour la gestion de chaque ministère ou organisme ainsi que la classification des emplois ou de leurs titulaires dans la fonction publique. La classification des emplois comprend les conditions minimales d'admission aux classes d'emploi ou aux grades.

«Il définit les modes de dotation qui peuvent être utilisés pour combler des emplois.

(17 h 40)

«Il fixe les conditions et les modalités d'intégration des fonctionnaires à une classe d'emploi ainsi que les conditions et les modalités pour l'identification, la mise en disponibilité et le placement des fonctionnaires permanents qui sont en surplus dans un ministère ou dans un organisme.»

Là où je veux en venir, c'est que, depuis trois ans, au Conseil du trésor, je n'ai pas vu de diminution d'emplois. À chaque fois que vous êtes passés ici pour les crédits, à ma connaissance, je n'ai pas vu de diminution d'emplois. Ce qui m'inquiète...

M. Johnson: Au Secrétariat comme tel?

Le Président (M. Lemieux): Au Secrétariat comme tel. Au Conseil du trésor.

M. Johnson: D'accord. Oui, on l'a expliqué à chaque fois.

Le Président (M. Lemieux): Quand je regarde 1978...

M. Johnson: Oui.

Le Président (M. Lemieux): ...je me dis une vieille maxime, en droit: «Nemo debet esse iudex in propria sua causa», on ne peut pas être juge et partie. Des fois, j'ai l'impression - je vais caricaturer ça - que le plat de bonbons est là et que le Trésor...

M. Johnson: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Lemieux): ...n'a pas de difficulté ou a moins de difficultés que certains organismes ou ministères à se prendre un bonbon. Je fais référence au C.T. du 17 décembre 1991, et je reviendrai tout à l'heure avec l'article 99 de la loi, eu égard aux objectifs et pouvoirs de l'Office des ressources humaines.

Dans ce C.T. du 17 décembre 1991, l'objet de la demande est d'autoriser la mise en oeuvre du nouveau plan d'organisation administrative supérieure du secteur des politiques du personnel et des relations de travail. Il y a plusieurs attendus. Ces attendus-là... Lorsque vous regardez l'article 99 de la loi, vous pouvez être en mesure d'identifier que certains de ces pouvoirs ou objets ont tendance à relever de l'Office des ressources humaines. Et lorsqu'on regarde la toute fin de ce C.T., on se rend compte qu'il est ordonné au Conseil d'autoriser la mise en oeuvre du nouveau plan d'organisation administrative, d'autoriser l'ajout de 23 postes permanents à l'enveloppe d'effectif régulier autorisé du Secrétariat du Conseil du trésor, étant entendu qu'au moins 13 de ces postes devront être comblés en

priorité, soit par transfert de personnel à l'intérieur de la fonction publique, incluant les crédits afférents, soit par le recrutement de personnel mis en disponibilité dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, et d'autoriser, dans le cas de recrutement du personnel provenant des réseaux... et ainsi de suite.

Moi, ma question, c'est la suivante, M. le président du Conseil du trésor: Où est-ce que vous vous en allez avec ces nouveaux postes en dotation? Est-ce que l'objectif du Conseil du trésor, c'est de faire de l'Office des ressources humaines une direction générale, à la limite? Quel est exactement l'objectif du Conseil du trésor, eu égard à ces postes en dotation? Pourquoi 23 nouveaux postes? Quelle nouvelle fonction avez-vous? Et est-ce que c'est possible au président du Conseil du trésor de nous fournir les DNE de ces postes-là?

M. Johnson: Depuis tout temps, enfin, depuis une vingtaine d'années maintenant que le Conseil du trésor existe, son rôle consiste notamment, pour et au nom du gouvernement, à définir des grandes politiques. C'est là qu'on trouve notre rôle, à définir des objectifs, à formuler des moyens d'atteindre les objectifs, à nous assurer que les moyens sont mis en place là où les objectifs doivent être atteints et à procéder au suivi et à l'évaluation des activités qu'on retrouve à l'intérieur du secteur gouvernemental.

L'Office des ressources humaines met en place certaines activités pour atteindre ces objectifs, assure, dans certains cas, le suivi, exerce carrément ses attributions propres en matière de gestion des ressources humaines. Vous les connaissez tout autant que moi. Et je vois difficilement du chevauchement, d'autant plus qu'on est en train de travailler tout ça, la définition de ces politiques-là et leur intégration, si vous voulez, dans le secteur gouvernemental, en collaboration avec l'Office des ressources humaines. Il n'y a pas de question de mainmise, là. Ce sont les rôles comme tels qui ne sont pas les mêmes. Les rôles du Secrétariat du Conseil du trésor et de l'Office des ressources humaines sont complémentaires. Il n'y a pas de concurrence, de chevauchement ou quoi que ce soit qui soit en cause ici. Alors, je suis très à l'aise, quant à moi, une fois qu'on m'a fait la démonstration de la nécessité de renforcer certaines de nos habiletés traditionnelles pour exercer notre mandat.

Lorsqu'on veut se lancer davantage, comme nous tentons de le faire, dans l'évaluation de ce qui se fait dans le secteur gouvernemental, on a besoin de ressources. Et quant à l'ajout de certaines d'entre elles, je vous dirai tout de suite que c'est à coût nul pour le secteur public - évidemment, ce que je souhaite toujours que les ministères puissent faire - dans fa

mesure où certains postes sont comblés et seront comblés davantage à même les banques de professeurs de cégep en disponibilité, qui émarquent, de toute façon, aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, au moment où on se parle, et qui viennent augmenter nos dépenses cette année, mais les réduire ailleurs. Je veux qu'on ait ça à l'esprit: Chaque fois qu'on permet un ajout d'effectif dans les différents ministères, on exige d'abord et avant tout qu'ils trouvent à l'intérieur du secteur public les ressources dont ils ont besoin plutôt que de recruter à l'extérieur. Alors, on pratique ce qu'on prêche, de notre côté. Je ne sais pas si ça répond suffisamment à votre question.

Le Président (M. Lemieux): ...qui essaie de, qui essaie de...

M. Johnson: Pour moi, évidemment, vu que je ne suis pas un spécialiste de ces questions, je n'ai pas l'expertise que vous avez développée, M. le député, M. le Président, dans votre existence antérieure, et...

Le Président (M. Lemieux): Je comprends entre les lignes, M. le président.

M. Johnson: Comment?

Plan d'embauche de personnes handicapées

Le Président (M. Lemieux): C'est entre les lignes que j'écoute vos réponses, M. le président du Conseil du trésor. Ça va là-dessus. J'ai peut-être une autre question, puisque vous parlez d'un suivi, de la nécessité de personnel additionnel. Lorsqu'on parle du plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, est-ce que le Conseil du trésor, eu égard à sa directive qui fait état de ceci: Inciter de façon particulière... C'est une politique plutôt qu'une directive, puisque c'est dans votre recueil des politiques de gestion. On dit: Inciter de façon particulière les ministères et organismes ne comptant pas un minimum de 2 % de personnes handicapées parmi leurs effectifs à prendre les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif.

J'ai fait une recherche, M. le président du Conseil du trésor. Il n'y en a pas beaucoup d'organismes et de ministères qui ont atteint ces 2 % d'effectif, tel que préconisé par votre politique de gestion. Lorsqu'on fait le tour de l'ensemble des ministères et organismes - je me suis permis de demander à des chercheurs de le faire, ici - à la fois des ministères et des organismes relativement à cette politique d'embauche voulant qu'un minimum de 2 % de personnes handicapées puissent faire partie des effectifs, on ne le retrouve nulle part.

Je veux attirer votre attention là-dessus.

parce que ce dont on se rend compte, c'est qu'effectivement on évite, on évite carrément, malgré la disposition qu'il y a à cet effet dans la loi 151, qui est une forme de discrimination positive envers les personnes handicapées... Nos gestionnaires ont un préjugé non pas positif, mais vraiment négatif envers l'embauche de personnes handicapées, malgré cette politique de gestion du Conseil du trésor. Je veux attirer votre attention là-dessus, M. le président du Conseil du trésor, pour que vous puissiez tout au moins sensibiliser vos collègues à l'Exécutif et qu'à l'occasion un de vos analystes du Conseil du trésor - lesquels, parfois, je ne dirais pas qu'on craint dans les ministères, mais qu'on aime bien recevoir - puisse s'informer si, effectivement, cette politique de gestion, elle est respectée. M. le président du Conseil du trésor.

M. Johnson: M. le Président, à l'endroit de cette politique, ce plan d'embauche qui est particulièrement important, un petit rappel. Nous avons, l'an dernier, il y a moins d'un an, créé une banque de 80 postes à temps complet au niveau exécutif, au niveau du Conseil du trésor, à répartir dans les différents ministères et à être comblés de façon réservée par les personnes visées par ce programme. C'est une façon d'aller forcer la note, si vous voulez, dans les différents ministères...

Le Président (M. Lemieux): Ce n'est pas tordre le cou un petit peu, M. le président?

M. Johnson: ...de donner à l'avance des effectifs. Dans le fond, on crée une banque d'effectifs additionnels. Les gens des ministères sont habitués à demander de l'effectif ici, de l'effectif là, et de se faire dire non de façon systématique. On a créé une banque réservée à cet égard-là. Alors, on tente de faire quelque progrès via, notamment, les stages et les stagiaires, me souligne-t-on ici, évidemment. Quelque progrès peut être fait. Ce sont des stages de 18 mois, comme vous le savez, qui sont réservés à cette clientèle, avec des chances de rétention après ça.

Le Président (M. Lemieux): Je vois, M. le président du Conseil du trésor, des représentants de l'Office des ressources humaines dans cette salle. Est-ce qu'effectivement, à l'heure actuelle, il existe des listes de déclarations d'aptitude sur lesquelles il y a des personnes handicapées? Est-ce qu'on pourrait répondre à cette question-là?
(17 h 50)

M. Johnson: Je me permets de demander à Mme Charette, qui assure l'intérim à la direction de l'ORH, d'éclairer notre lanterne à ce sujet-là.

Le Président (M. Lemieux): Il existe une liste de déclarations d'aptitude actuellement, à

l'Office, où il s'est tenu un concours réservé où il y aurait des personnes handicapées.

Mme Charette (Nicole): On a tenu, à l'Office, il y a peut-être deux ou trois ans, un concours réservé. Il n'y a plus personne sur cette liste-là; la liste a été complètement utilisée. Et, au moment où on se parle, on est en train de lancer une autre réserve - qui va être publiée, d'ailleurs, d'ici au 30 avril - pour les personnes handicapées de niveau professionnel, parce que c'est là qu'est le besoin le plus grand en ce moment, réserve qu'on va élargir par la suite à d'autres membres, comme les membres du personnel de bureau, les techniciens et les postes assimilés. Maintenant, sur chacune des listes de déclarations d'aptitude, des concours sont tenus tant par l'Office que par les délégués et, évidemment, il y a des personnes handicapées. Sur les listes, à l'heure actuelle, on retrouve 233 personnes déclarées aptes.

Le Président (M. Lemieux): Et vous en avez placé combien?

Une voix: 2,5 %, à peu près.

Mme Charette: Ça, au niveau des nominations, on sait comment les...

Le Président (M. Lemieux): Combien ont été titularisées?

Mme Charette: Cette année, les personnes titularisées, on ne le sait pas.

M. Johnson: On me signale qu'on a l'information à la page numéro 20, madame; c'est ce que vous m'indiquez.

Le Président (M. Lemieux): Oui.

Une voix: 0,08 %?

M. Johnson: Ça fait 0,1 % par recrutement. 0,1 %, mais sur deux personnes. Mais, ça, ça ne donne pas l'image pour toute l'année.

Une voix: Oui. Ce n'est pas nécessairement en lien avec les listes de déclarations d'aptitude.

M. Johnson: Non. On ne peut pas le relier aux listes de déclarations d'aptitude. Il faut faire attention lorsqu'on manipule ces chiffres-là; je ne voudrais pas vous induire en erreur. Mais on prend acte de la question. Je pense bien que ça mérite une réponse plus complète que ce qu'on peut vous donner séance tenante, là.

Le Président (M. Lemieux): Est-ce que vous me permettez, M. le président du Conseil du trésor, une autre question au responsable de l'Office?

M. Johnson: Bien, oui Est-ce que je peux vous en empêcher, M. le Président?

Le Président (M. Lemieux): Merci. Je vous remercie. Vous êtes bien gentil. Alors, au responsable de l'Office des ressources humaines: Est-ce qu'effectivement, c'est le cas? Est-ce que vous éprouvez des difficultés à faire comprendre aux organismes et ministères qui. **peut-être**, eu égard à la politique de gestion du Conseil du trésor... Parfois, pour embaucher des personnes handicapées, est-ce que vous éprouvez certaines réticences de la part de certains ministères et organismes? Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question-là? Oui, **madame**

Mme Charette: Bon. Il n'y a pas de doute qu'il y a des règles du jeu qui régissent l'accès, l'utilisation des listes de déclarations d'aptitude, et il est clair que les gens comme les personnes handicapées, les gens qui font l'objet des programmes d'accès à l'égalité ont une priorité de considération. C'est ce que la loi prescrit, alors, ça veut dire que l'Office, obligatoirement, informe les personnes qui sont sur les listes de leurs droits par rapport à ça; donc, elles peuvent exiger d'être considérées en premier. Et toute référence faite auprès des ministères et organismes est faite à partir des priorités qui sont établies.

Maintenant, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'en fonction des différents postes il y a une espèce d'arrimage, là, entre le profil du poste et le profil de la personne parce que, au niveau des personnes handicapées, de temps en temps, dépendant du handicap, la nature du poste n'est pas compatible avec la nature du handicap. Mais, de plus en plus, il y a une ouverture de ce côté-là Avec le Programme de développement de l'emploi auquel on faisait référence tantôt, 50 stagiaires - et là, cette année, on vise 100 stagiaires parce qu'on veut partager les frais avec les ministères - passent 18 mois dans un ministère, dans des projets spécifiques. On se rend compte que plus de 60 % de ces stagiaires-là sont ensuite intégrés dans des postes réguliers à la fonction publique. Alors, les réticences, je dirais, elles vont en s'amenuisant, quoiqu'il faille tenir compte du profil du poste et des exigences.

Le Président (M. Lemieux): Quoique ce ne soit pas toujours facile.

Mme Charette: Je pense qu'il y a un travail à faire au niveau des attitudes, comme dans tous les groupes visés par les programmes d'accès à l'égalité.

Le Président (M. Lemieux): Ce n'est pas un reproche que je fais à M. le Président du Conseil du trésor. Je suis certain que c'est peut-être un des hommes les plus sensibles à cette politique

d'embauche. Si j'ai voulu sensibiliser M. le Président du Conseil du trésor, c'est que j'ose dire qu'il est peut-être dans une situation où son rapport de force est, je dirais, plus facilement acceptable par certaines personnes, certains ministères et organismes ou, peut-être, par certains de ses collègues. Et je pense que le président du Conseil du trésor est sans doute l'homme clé pour faire comprendre à ses collègues du Conseil des ministres que cette **politique-là** existe et qu'on devrait, dans la mesure du possible, essayer tout au moins de lui donner suite. Parce que, lorsqu'on parle de considération, c'est donc dire que le ministère n'a pas l'obligation - ou l'organisme - de titulariser la personne et il vous en informe, si je comprends bien, ce qui réduit à zéro, parfois, les efforts que vous pouvez être appelé à faire. Alors, c'est simplement, M. le Président du Conseil du trésor, pour attirer votre attention afin qu'un suivi peut-être plus diligent puisse se faire sur cette politique de gestion là. Ça va. Je n'ai pas d'autres questions là-dessus.

M. Johnson: *En* me permettant de souligner que trois collaboratrices m'accompagnent maintenant à la table, devant vous.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Marois: J'ai remarqué ça. Je vais revenir sur ça, d'ailleurs. J'aimerais bien savoir, parce que vous n'avez pas répondu à ça... Là, je ne veux pas que vous répondiez tout de suite parce que j'ai pas mal de questions et je veux en soulever un certain nombre.

Dans le document qui concerne le Conseil du trésor, vous nous donnez effectivement, pour le Conseil du trésor, des personnes membres des communautés culturelles ou des personnes handicapées, combien ont été embauchées, combien sont membres du personnel cadre ou professionnel. Vous ne faites pas - à moins que je ne l'aie pas trouvé dans le document - le même travail de présentation pour ce qui concerne les femmes. On a, selon les statuts, évidemment, permanents, occasionnels, les membres des communautés culturelles, à **11a**. À **11b**, on avait les personnes handicapées, mais on n'a pas... Alors, vous pourrez regarder ça et trouver votre réponse.

M. Johnson: 11 b? La question 11 b?

Mme Marois: Oui. C'est séparé, hommes, femmes, mais ça, c'est pour...

M. Johnson: Oui?

Mme Marois: Est-ce que c'est les communautés culturelles, ça, ou les personnes handicapées? Les personnes handicapées. Mais on l'avait demandé pour l'ensemble du ministère:

Combien y a-t-il de postes, de tous les niveaux, occupés par des hommes versus la proportion occupée par des femmes, comme nous l'avons pour les autres organismes que vous représentez, comme président du Conseil du trésor, ici, aujourd'hui? Et il y en a qui ont des scores intéressants. Il faut au moins le mentionner quand c'est bon. Je pense que c'est important de le faire, de mentionner qu'il y a des gens de l'Office des ressources humaines qui vous accompagnent, qui sont des femmes. C'est assez remarquable, effectivement, de ce côté-là. Et je le souligne parce que c'est tellement rare. Mais, ailleurs, ça reste rare. Dans le cas du Conseil du trésor, je n'ai pas l'information pour pouvoir en juger. Dans ce sens-là, il y a un certain nombre d'autres questions auxquelles on n'a pas eu de réponse. Je les souligne à nouveau ici et je vais revenir...

Une voix: Il y a une vice-présidente.

Mme Marois: Pardon?

Une voix: Il y a une vice-présidente.

Mme Marois: Il y a une vice-présidente au niveau politique. J'en conviens. C'est un poste sur cinq.

M. Leclerc: Important, important.

Mme Marois: Mais je suis tout à fait d'accord. Ça restera toujours un poste sur cinq. C'est du niveau politique dont nous parlions.

Il y a d'autres questions aussi, qui n'ont pas obtenu de réponse, là. C'est plus d'ordre technique, et je vais revenir sur ce qu'on vient de débattre. On a demandé des questions d'ordre général à tous les ministères dont, évidemment, le Conseil du trésor. Nous avons demandé la liste des voyages hors Québec. On nous répond toujours pour les voyages hors Canada mais pas hors Québec. Ça, c'était la question, la demande numéro 3. Nous avons demandé la ventilation des dépenses - et ça, c'est pour tous les ministères - pour les frais de transport, d'hébergement et de repas. Nous ne l'avons pas eue non plus. C'était la demande numéro 7 dans notre cahier de demandes. Nous avons demandé, sur la question des points bonis... Les 24 579 points bonis, est-ce qu'ils concernent seulement le Conseil du trésor? Au niveau de la valeur monétaire des points bonis, comment se fait-il qu'on ne puisse en évaluer le nombre avec exactitude? À la demande numéro 15 portant sur les tarifs, droits et permis, on refuse de nous répondre prétextant que cette question ne relève pas de l'étude des crédits car ça concerne les revenus du gouvernement. On va formuler la question autrement mais, si ça concerne les revenus du gouvernement, il me semble que... C'était la demande numéro 15. À la demande

numéro 18 - je les mentionne comme ça parce que c'est comme ça qu'on les a présentées au cahier - c'est sur la suite sous-ministérielle. On n'inclut pas dans la réponse les secrétaires adjoints. À ce moment-là, où est-ce qu'on les inclut? Ailleurs dans les ministères? Ce sont des questions plus techniques mais, comme on n'a pas ces informations-là, parfois, ça devient agaçant. Vous les avez notées, là? Vous pourrez y revenir tantôt.

(18 heures)

Je vais revenir sur cette fameuse question des occasionnels. Le président du Conseil du trésor, M. le Président, aux commentaires fort pertinents et fort judicieux, d'ailleurs, de son collègue de Taschereau, dit: Écoutez, c'est la responsabilité des ministères, la façon dont ils traitent ça. Moi, je ne reçois pas cette réponse-là parce que c'est une politique émise par le Conseil du trésor. Et quand on émet une politique, au moins, quand on ne veille pas à son application, quelque part, on demande un compte rendu, on fait un contrôle. On peut décider qu'on fait le contrôle aux six mois, qu'on le fait chaque année, mais on en fait un.

Quand je regarde ce que j'ai actuellement comme information sur la question des occasionnels, l'année dernière il y a une directive très claire qui a été émise à l'effet qu'aucun occasionnel n'était embauché sans avoir une autorisation préalable du Conseil du trésor. Ça veut donc dire qu'on sait, à ce moment-là, quels vont être les temps d'embauche, pour combien de personnes et quelle va être la politique. On ne peut pas dire que le ministère fait ce qu'il veut. Il ne fait pas ce qu'il veut, il fait ce que le Conseil du trésor veut qu'il fasse ou autorise qu'il fasse. Bon. Et cette directive-là a été renouvelée en décembre. Alors, quand on me dit: Écoutez, cette politique à l'égard des occasionnels, elle est la responsabilité des ministères qui procèdent à l'embauche, c'est vrai, mais avec les limites suivantes: que chaque bloc de postes, que chaque projet soit au préalable entériné. Et si, effectivement, on constate que la façon dont on traite les employés occasionnels n'est pas compatible avec les politiques et les philosophies qu'on a - parce que le ministre semblait sensible à ce que présentait son collègue - j'imagine qu'on agit. On ne peut pas dire: Ce n'est pas moi qui m'en occupe, tout contrôler et tout décider et conclure ça.

L'autre chose que je n'accepte pas du président du Conseil du trésor, c'est quand il dit: Écoutez, les administrateurs d'État, ce n'est pas nous qui décidons de ça, les bonis et tout le machin. Les administrateurs de classe I, administrateurs d'État I... Fait-il ou' non partie de ce gouvernement? S'il fait partie du gouvernement, la main droite ne peut pas ignorer ce que fait la main gauche. Ce n'est pas vrai que l'exécutif peut avoir une politique qui va aller à l'encontre de la philosophie, des orientations et des objec-

tifs que défend le gouvernement. Et, dans ce sens-là, moi, je veux bien qu'il me dise: Non, non, non, éloignez de moi ce calice, mais je trouve que ça ne fait pas très sérieux. Il faut qu'il me dise si s'appliquent à l'exécutif, à l'égard des administrateurs d'État, les mêmes politiques qui s'appliquent à l'ensemble des cadres de la fonction publique.

Et quand je regarde les décrets qui ont été adoptés, je me rends compte que les bonis sont à peu près proportionnels aux salaires. Si un boni est une évaluation sur la base du mérite, j'imagine qu'il doit y avoir des différences entre les bonis qu'on verse. Ça, c'est pour ceux des administrateurs d'État. J'ai le décret du 11 décembre 1991 qui concerne les sous-ministres et autres administrateurs d'État I - 1er juillet 1991. Ça varie de 12 000 \$, en passant par 6000 \$, 5000 \$, 8000 \$, etc. Et ça semble relativement proportionnel au salaire. Est-ce que ça veut dire que, dans le fond, on regarde le salaire et on applique la proportion avec le nombre d'années de service, point? Ou est-ce qu'on a une politique et elle est la même, même pour ceux-là? Parce que même si le président du Conseil du trésor dit: Ce n'est pas à moi que vous devez poser ces questions-là, le président du Conseil du trésor établit la politique budgétaire et de rémunération, et j'imagine que son exécutif ne va toujours bien pas à l'encontre des grands paramètres des politiques salariales du gouvernement. Si c'est ça, quelle espèce de cohérence pouvez-vous défendre?

M. Johnson: Ne m'en parlez pas à moi.

Mme Marois: Alors, le président du Conseil du trésor confirme donc...

M. Johnson: Que?

Mme Marois: ...que l'exécutif du gouvernement pourrait avoir une politique salariale différente de celle qu'il défend, de celle qu'il fait subir, dans le cas présent, aux fonctionnaires et au personnel du parapublic, et il me dit: «Ça ne me concerne pas.»

M. Johnson: Je n'ai rien...

Mme Marois: Est-ce que j'ai bien compris cela?

M. Johnson: Je n'ai absolument rien dit de tel. Je suis membre du gouvernement, je suis solidaire. Je n'ai absolument rien dit de tel, je veux que ce soit clair. Ici, on est à l'étude des crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, et je suis parfaitement disposé à parler jusqu'à demain matin - sauf que l'ordre de la Chambre dit: simplement pendant quatre heures - de ce qui me concerne. Maintenant, si vous voulez mon opinion sur toutes sortes de choses...

Mme Marois: Non, non, ce n'est pas une opinion.

M. Johnson: ...on ira dans le corridor, etc.

Mme Marois: M. le Président, ce n'est pas une opinion sur toutes sortes de choses. Il y a une politique de rémunération et une politique salariale...

M. Johnson: Oui.

Mme Marois: ...qui est défendue, préparée, présentée par le gouvernement, qui concerne, dans le cas qui nous occupe, les cadres et les salariés des secteurs public et parapublic.

M. Johnson: Oui.

Mme Marois: Il y a d'autres groupes qui sont au niveau d'administrateurs d'État et qui reçoivent aussi leur salaire, leur rémunération et leurs bonis - peu importe - du gouvernement et auxquels on devrait, j'imagine, pour avoir une certaine cohérence, appliquer les mêmes règles et les mêmes politiques. Et là le président du Conseil du trésor me dit: «Comme ça ne me concerne pas parce que c'est quelqu'un d'autre qui le fait, bien, je vais être solidaire de ce qui s'est pris comme décision...»

M. Johnson: Non, non.

Mme Marois: ...mais je ne cherche pas à retrouver de la cohérence.»

M. Johnson: Franchement!

Mme Marois: Non, mais est-ce que c'est ça que vous m'avez dit?

M. Johnson: Est-ce que c'est à mon tour, M. le Président, de parler 20 minutes, là?

Le Président (M. Lemieux): Oui, monsieur le...

M. Johnson: Merci.

Mme Marois: Pas 20 minutes. J'aimerais ça qu'on réponde à ça...

M. Johnson: Bon, alors, j'ai droit... Bon, bien, d'accord.

Mme Marois: ...et qu'on réponde aussi à la question...

M. Johnson: J'ai six questions en suspens de la part de la députée de Taillon.

Mme Marois: C'est sûr, parce qu'on n'y a pas répondu tout à l'heure.

M. Johnson: J'en ai six... Bien, on n'a pas eu le temps parce que le député de Taschereau me demandait autre chose, le président est intervenu et a dit qu'il vous redonnerait la parole...

Le Président (M. Lemieux): C'est vrai.

M. Johnson: ...Mme la députée, ce qu'il est en train de faire.

Le Président (M. Lemieux): C'est vrai. Alors, Mme la députée de Taillon.

M. Johnson: Bon, écoutez. on va se démêler, là.

Le Président (M. Lemieux): Si vous permettez à M. le président du Conseil du trésor...

Mme Marois: C'est au président du Conseil du trésor de répondre.

Le Président (M. Lemieux): ...de bien vouloir vous répondre.

M. Johnson: M. le Président.

Le Président (M. Lemieux): Alors, nous vous permettons de répondre, M. le président du Conseil du trésor.

M. Johnson: Merci beaucoup. Sur la politique de rémunération des administrateurs d'État et du personnel d'encadrement, j'ai retracé encore une fois la ligne quant aux attributions que je peux exercer, d'une part, et, d'autre part, les décisions avec lesquelles je suis parfaitement solidaire, d'autant plus lorsqu'on invoque, du côté de la députée, qu'on verserait dans l'incohérence la plus totale au point de vue rémunération. On vient de distribuer, noir sur blanc, des chiffres qui indiquent que les administrateurs d'État, globalement, ont reçu 5,89 % et que les syndiqués ont reçu 6,28 % l'an dernier. On parle de l'an dernier, là, on ne parle pas de cette année. Et, pour cette année, j'ai dit que les mêmes paramètres que j'ai offerts le 14 février vont s'appliquer à tout le monde. Et c'est une position gouvernementale, ça.

Ce qu'on essaie encore de mêler, c'est tout l'aspect bonification, donc de rémunération dite variable qui, dans tous les systèmes de rémunération du monde entier, privés et publics, ont ceci de particulier que plus on monte dans une échelle hiérarchique, plus la proportion de la rémunération qui est variable augmente. À un point tel qu'évidemment il y en a qui dénoncent que les bonis, dans certaines entreprises privées, atteignent 300 % du salaire de base. Et ce n'est pas rare avec les mécanismes d'option, avec les mécanismes de bonification, etc.

On n'en est pas là, loin de là. On dégage,

par rapport à la masse salariale, un montant qui correspond, pour notre personnel d'encadrement, à 2 % de cette masse, et c'est distribué au mérite, compte tenu du rendement, tel qu'évalué, de notre personnel. Au titre des administrateurs d'État, c'est autour, globalement, de 4,5 % que se chiffre le salaire sous forme de boni, qui est versé globalement, et ça varie entre 2,5 % et 10 %. Au titre des cadres, incidemment, les 2 % sont distribués à raison de 4 % à 10 %. C'est l'ordre de grandeur. Donc, c'est variable; ça dépend du rendement relatif des gens les uns par rapport aux autres. C'est comme ça qu'on le fait, alors, la cohérence est absolument parfaite.

Ce que j'ai dit et redit, c'est: «Arrêtez de me demander toutes sortes de questions sur ma politique pour les administrateurs d'État, ce n'est pas moi qui la détermine. Ce n'est pas le Secrétariat du Conseil du trésor.» Bon, alors, en d'autres lieux on pourra en discuter. On s'apercevra qu'il y a une cohérence absolument totale, que tout va bien et que les rapports de presse de la semaine dernière étaient absolument non fondés.

(18 h 10)

Ceci étant dit, il y avait des questions en suspens de la part de la députée. On parlait, il y a déjà au moins une heure, de la part congrue qu'on laissait percer dans les crédits sur la mission économique. Il manque deux grands blocs, évidemment, lorsqu'on regarde les crédits de dépenses comme tels. Tout le programme de relance des immobilisations dans le secteur public, il y en avait pour plus de 1 000 000 000 \$ de travaux, 1 600 000 000 \$. Ce n'est pas rien comme investissements totaux. Et, dans la mesure où c'est mis en marche et que ça apparaît dans les crédits au titre de dette subventionnée, au service de la dette subventionnée, bien, évidemment, là, ça n'apparaît pas comme des centaines de millions de dollars aux Transports ou à la Santé, ou où que ce soit, ça apparaît, pour l'instant, au titre de quelques dizaines de millions de dollars ici et là, pour refléter la part gouvernementale qui est financée par le service de la dette.

Deuxièmement, ça ne comprend pas non plus le fait que la SDI - et le ministre de l'Industrie et du Commerce se fait, à chaque fois, un plaisir de le réexpliquer au porte-parole de l'Opposition dont la députée, évidemment, occupait le rôle à l'endroit de mon collègue jusqu'à récemment - a changé son approche. On ne fait plus des chèques de subvention aux entreprises, on prête à taux avantageux, sans garantie, avec moratoire de paiement d'intérêts. Jusqu'au moment où la firme, la société commerciale fait des profits, on prête. Donc, ça n'apparaît pas comme une dépense. C'est un placement, prêt ou avance. Et, de toute façon, dans le cas de la SDI, c'est, à certains égards, en ayant ça à l'esprit qu'il faut regarder quelle est l'intervention du gouvernement en matière de soutien au développement

économique. Donc, pour reprendre les mots de la députée, sa description était adéquate. Effectivement, je souligne avec elle que sa description était adéquate, mais vous me permettez de dire qu'elle était incomplète.

Quant aux occasionnels... Il reste les occasionnels, et je vais terminer avec quelques commentaires sur un débat éventuel sur la fiscalité au Québec. Les occasionnels, le gel, etc.. l'embauche dont on a parlé faisait partie des mesures de réduction de dépenses de la fin de l'année 1991, afin que nous puissions, justement, entrer le plus possible à l'intérieur des paramètres qui avaient été fixés par le ministère des Finances. Donc, ce gel d'embauche, cette demande que nous avons logée à tous les ministères indistinctement de gérer leur enveloppe d'occasionnels afin de libérer 20 % de cette enveloppe avant le 31 mars, bien, cette demande de gel a été levée au 1er avril. Ça a pris fin avec l'année financière 1991-1992, et on est retourné, j'ai presque le goût de dire «pour l'instant», au mode de gestion des occasionnels qui fait en sorte qu'on détermine une enveloppe totale. Ce qu'on demande aux ministères de contrôler, c'est leur enveloppe d'équivalents temps complet. C'est essentiellement ça. Autrefois, c'était le nombre de postes réguliers, puis le nombre d'occasionnels, puis la rémunération des occasionnels, des choses comme ça. Là, ce qu'on contrôle, c'est l'enveloppe des équivalents temps complet. Et, évidemment, on a à approuver la dotation en postes réguliers, mais on n'a plus, donc, de création de postes réguliers additionnels. Les demandes d'effectif, ça, on les voit; conversion d'effectif, on s'en est occupé, évidemment. Mais, au titre des occasionnels, les ministères sont, au moment où on se parle, depuis maintenant 13 jours, parfaitement libres de gérer cette enveloppe comme bon leur semble.

Dernier commentaire, celui sur un débat sur la fiscalité. Avant-dernier commentaire, préablement, certaines des questions, selon ce que la députée a prétendu, n'avaient pas trouvé réponse. Une qui m'intrigue toujours, parce que je suis ça d'assez près, c'est celle sur les points bonis. La députée dénonce le fait que le Conseil du trésor n'ait pas répondu à sa question. Erreur! Question numéro 9, 24 579 points bonis reliés à l'utilisation de moyens de transport et de services connexes ont été consentis. Pour la valeur monétaire, j'invite tout de suite la députée, si elle est membre d'Aéropian ou de je ne sais trop quoi, à regarder quelle est la valeur monétaire de ces points. Elle va le savoir le jour où elle va prendre l'avion ou le jour où elle va aller dans un hôtel et qu'elle va payer avec ses points. C'est à ce moment-là qu'on sait exactement combien ça vaut, ces points-là. Et, lorsque le personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, à l'occasion d'un déplacement, utilisera ces points, bien, là, on saura quel genre de facture d'avion ou d'hôtel on aura épargnée, évidemment.

Donc, il me semble qu'on a bien répondu à toutes les questions.

Mme Marois: Ma question, c'était: Est-ce que c'est la totalité des points bonis accumulés par le personnel du Conseil du trésor? C'est ça.

M. Johnson: Écoutez, la mécanique qu'on a utilisée, c'est de voir auprès des voyageurs à leur faire compléter leurs formulaires indiquant le nombre de points dont ils ont bénéficié à l'occasion d'un déplacement. Et c'est le total qu'on a eu, à ce moment-ci. C'est ça, M. le sous-ministre? C'est ce qu'on a suggéré à tous les ministères de faire. Alors, il n'y a pas de raison, là; c'est d'une simplicité remarquable, ce que mes collaborateurs ont utilisé pour dresser cette formule-là, l'envoyer un peu partout, et dire... Il me semble que c'est simple. S'il y en a qui ont voyagé, qui ont encouru des frais quelconques de déplacement, tout simplement, sous leur signature, ils doivent attester qu'ils ont eu des points ou qu'ils n'en ont pas eu. S'ils en ont eu, qu'est-ce qu'ils ont fait avec? C'est aussi simple que ça.

Dernière question. Dernière intervention, la fiscalité. Est-ce que, oui ou non, le président du Conseil du trésor est prêt à s'engager, au nom du gouvernement, à tenir un débat sur la fiscalité? La réponse, aujourd'hui, c'est non, pas encore. Au moment où on se parle, c'est non. Je n'ai pas d'engagement gouvernemental à formuler, à annoncer, de quelque façon que ce soit. J'ai bien indiqué que ça ne faisait pas partie des priorités gouvernementales de tenir ce débat-là. Je comprends que c'est une priorité syndicale de nos employés. J'en discute avec eux à chaque fois et j'ose croire qu'à chaque fois qu'on se rencontre on écoute assez l'interlocuteur pour que celui-ci fasse du chemin et que celui-là en fasse également. On a eu des sessions où on a débattu de problèmes de fiscalité. J'ai indiqué tout à l'heure comment on avait campé un peu nos positions. J'espère qu'elles ne sont pas immuables, parce que, autrement, il n'y aurait plus de discussion possible. Je pense plutôt qu'on doit encore continuer à s'expliquer sur ces choses-là. Tout le monde connaît mon approche à cet égard-là, l'importance qu'il y a d'avoir une fiscalité concurrentielle et, en conséquence, toutes les hésitations que j'ai, quant à moi, à recommander des hausses d'impôts pour payer des dépenses publiques, quelles qu'elles soient. Mais nous avons encore à rencontrer nos interlocuteurs syndicaux à ce sujet-là, j'en suis convaincu. Quand on parle de salaires, ils nous parlent de fiscalité. Et on verra d'ici peu si le débat continue à s'engager sur ce sujet-là.

Paramètres de la politique salariale du gouvernement

Mme Marois: Il y a une question que j'ai

soulevée et sur laquelle vous n'êtes pas revenu. sauf d'une façon assez **évasive**, en ce qui concerne les grands paramètres de la politique salariale. Vous m'avez dit: C'est évident que la règle, c'est la comparaison avec le secteur privé. Et là, bon, vous êtes passé au secteur privé allègrement. Ça, ça va, c'est un des paramètres. Est-ce que c'est le seul? Est-ce que c'est ça que vous me dites, que c'est le seul? Parce qu'il me semble qu'on doit se poser la question: Est-ce la protection, effectivement, du pouvoir d'achat ou pas; la participation à l'enrichissement collectif? Vous, vous dites que c'est essentiellement la comparaison avec le secteur privé, premièrement.

Deuxièmement, est-ce que votre politique de négociation, c'est: Quand la conjoncture va mal, j'établis mes **règles**, et quand ça va bien, là, je peux négocier? Ou vous avez, en moyenne et en longue période, une stratégie un peu cohérente à cet **égard-là**, qui dit: Voici sur quelle **période de temps**, avec des ententes, comment je veux pouvoir procéder, et les règles sur lesquelles je m'appuierai pour remettre en question des ententes ou pas, ou les respecter. Parce que, actuellement - je l'ai dit dès le point de départ, cet après-midi, et vous ne répondez pas davantage - j'ai l'impression que c'est vraiment à la petite semaine. Quand, à peine un an après la signature de documents, on revient pour renier cette signature, il y a quelque chose qui ne va pas quelque part, certain.

M. Johnson: Dans l'économie québécoise, effectivement.

Mme Marois: C'est vrai qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans l'économie québécoise, mais admettez ici que vous avez demandé un effort aux travailleurs et aux travailleuses du **public**, qu'ils ont fourni, je trouve, avec beaucoup de bonne foi. Ils ont même **signé** une remise en question de ce qui n'aurait pas été leur premier choix. Et, à peine un an plus tard, vous dites: Là, non, ça ne va pas. On veut que vous en fassiez encore plus. Si, demain matin, il y a autre chose, est-ce que ça va être encore ça, la stratégie du ministre? Je ne veux pas qu'on revienne nécessairement, généralement, sur un certain nombre de choses, je veux qu'on réponde à des choses précises. Est-ce que la politique du président du Conseil du trésor est de dire: C'est la conjoncture, point. Ce sont les rémunérations dans le secteur privé? Bon. Alors, au moins, ça sera clair. On saura sur quel pied danser et on pourra imaginer à peu près n'importe quoi pour l'avenir.
(18 h 20)

Le Président (M. Lemieux): M. le président du Conseil du trésor.

M. Johnson: Une question courte et précise, mais qui recouvre des réalités pas mal plus complexes que le nombre de mots qu'il y a dans

la question. Je disais tout à l'heure qu'on veut s'assurer de la comparabilité avec l'ensemble des paramètres de rémunération dans l'ensemble de l'économie. Ce n'est pas simplement en se comparant à l'une ou l'autre entreprise ou à l'un ou l'autre secteur industriel. J'ai été prudent, de ce côté-là, tout à l'heure. Enfin, j'ai appelé l'ensemble des interlocuteurs à la prudence.

Quand on fait ces comparaisons-là, on cherche, en gros, ce qu'on appelle l'équité externe. On cherche, en gros, à voir si, pour les 20 000 000 000 \$ que ça coûte - c'est la moitié des dépenses de l'État, et je vais y revenir pour l'autre volet - on en aurait pour 20 000 000 000 \$ si on appliquait les paramètres du secteur privé ou du reste de l'économie. On pense que oui. On pense que toutes les tâches additionnées les unes aux autres, avec les rémunérations qu'on paie, ça coûte 20 000 000 000 \$ et que, si on transposait ça de quelque façon que ce soit sur une autre pyramide qui est celle des emplois en dehors du secteur public, une pyramide où - je donne des exemples un peu extrêmes, là - le salaire minimum ne serait pas à 11,50 \$, là, il serait plus proche de 5,50 \$; et où le salaire maximum ne serait pas à 143 720 \$; il ressemblerait plutôt à 1 443 620 \$... Mais j'exagère, là, pour fins d'illustration. On n'a pas la même pyramide d'emplois. Alors, on a à comparer cette masse-là avec ce que ça nous coûterait autrement si on remplaçait chaque emploi par ce qu'on trouve dans le reste de l'économie. On pense que oui, et la plupart des études qui ont été menées démontrent, je dirais, à la rigueur, une petite avancée du secteur public quand on comprend tout. On regarde les heures travaillées et des choses comme ça. Mais on n'est pas en train de récupérer, là - je le répète - cet écart-là. Ce n'est pas ça qui est en cause.

Deuxième aspect, la pyramide n'est pas faite comme elle est faite à l'extérieur du secteur public. Il y a un exercice d'équité dit interne qu'on doit également faire, de sorte qu'on range les emplois les uns par rapport aux autres, selon leur valeur relative, à l'intérieur de cette pyramide qui coûte 20 000 000 000 \$ à dresser. Là aussi, on pense, après un exercice, que notamment au titre de l'équité salariale on a bien rangé les emplois les uns par rapport aux autres.

Une fois qu'on a dit ça, à l'intérieur de cette masse-là, qui se compare avec ce qu'on retrouve dans l'ensemble des emplois dans notre économie, on doit également avoir à l'esprit... C'est le deuxième gros volet. Le premier volet, c'est l'équité interne ou externe; le deuxième volet, c'est: Est-ce qu'on ne doit pas également refléter, dans le coût des services publics, y compris la rémunération, la capacité de payer de l'économie pour ces services-là? On nous fait remarquer - un éditeur, ça fait deux fois en six mois qu'il le dit - qu'il y a deux façons de mesurer la valeur des services

publics au titre de la rémunération. On peut dire: Ça coûte 20 000 000 000 \$, mais c'est parce que les gens sont trop payés; donc, on fait attention, on n'a plus les moyens. Ou bien on n'a plus les moyens, donc, on coupe le nombre de personnes. On ne peut pas en sortir. C'est parfaitement légitime, et c'est un raisonnement... Moi, je n'ai pas encore trouvé de défaut, là.

Ou bien, si on veut refléter, au titre des services publics, la capacité de l'économie de payer pour ces services-là, il faut regarder l'ampleur des services et les gens qui rendent ces services-là. Si on dit: Bien, on va faire des économies en réduisant l'ampleur des services, en diminuant les subventions, en baissant les seuils de ci et de ça, et qu'on garde 400 000 personnes, moi, je ne comprends plus pourquoi ça prend plus de monde pour faire moins de choses. Alternativement, on dira: Bien, on continue à donner les mêmes services, mais on va mettre 5 % des gens à la porte à la grandeur du système: 20 000 ou 15 000 équivalents temps complet. Ça m'apparaît aussi un peu exagéré, là. Ce n'est pas ça qui est en cause. Il reste juste une piste, c'est d'ajuster le coût de la rémunération à ce que l'économie peut supporter, ayant à l'esprit le premier volet dont j'ai parlé.

Alors, ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas qu'on est en train de déchirer quoi que ce soit. Il y a une entente qui a été conclue l'an dernier, qui prévoit - une entente prévoit, c'est marqué - une augmentation en juin prochain. Et on dit: Compte tenu de l'état de l'économie, compte tenu de la masse salariale, compte tenu de ce que ça représente dans les dépenses de l'État, compte tenu des autres choix qu'on a à faire, on attend pour voir si on ne peut pas faire ça, si on accepte cette logique-là, et je suis prêt à en discuter. Je n'ai pas vu beaucoup de failles là-dedans pour le moment mais, si on m'en montre, on va en parler avec plaisir.

Rendu là, est-ce que les gestes que nous sommes en train de poser sont déraisonnables? Si ces éléments-là sont valables, on n'a pas le choix, alors qu'il n'y a pas de croissance économique, donc pas d'enrichissement, et que l'inflation est autour de 2 %, on n'a pas le choix de dire à nos partenaires: Voulez-vous nous expliquer pourquoi vous voulez 4 % alors que l'inflation est de 2 %? Pourquoi insistez-vous tant pour maintenir jusque dans ses derniers retranchements une entente conclue de bonne foi par tout le monde qui croyait, de bonne foi, que les paramètres économiques seraient totalement, drastiquement différents de ce qu'ils sont? La réalité a le vilain défaut de se montrer la tête et le visage. Il faudrait quand même en tenir lieu, en tenir compte.

Et il m'apparaît que nous pouvons discuter sereinement de ces choses, en ayant à l'esprit que, ce que nous demandons à nos travailleurs, ce n'est pas une contribution additionnelle. Ça,

on peut dire ça lorsqu'on raisonne à partir d'une attente et quo ce que nous suggérons est moins que l'attente signifiée, conclue et signée. Problème. Le sacrifice de verser 4 % sur échelle quand l'inflation est de 2 %, je suis incapable de le voir. Je ne le vois pas, mais je comprends qu'il y a eu un report. Je comprends qu'il y a eu un retard. Je comprends aussi que les gens, tous les jours, ont peut-être senti qu'ils avaient pris un retard à leur capacité d'affronter les dépenses de la vie courante et l'augmentation de certaines charges, l'augmentation du coût de la vie, qui n'est pas négative sur la période qui est couverte, de 18 mois, de janvier 1991 à juillet prochain.

Mais il n'en reste pas moins que la valeur anticipée de cette contribution - donc les attentes que nous avons signifiées, d'une part, et qui avaient été acceptées, d'autre part, l'an dernier - prévoyait un certain rendement, pour être bêtement financier, au titre des équilibres budgétaires 1992-1993. La modification de la conjoncture économique, qui affecte tout le monde et tous les paramètres et qui a des effets partout, fait en sorte que cette contribution n'est plus là au titre financier. Elle n'est plus là. Qu'est-ce que voulez que je vous dise? À partir de ce moment-là, ce qu'on suggère, c'est d'actualiser cette contribution que nos employés avaient librement consentie, et dont la valeur s'est érodée en raison des changements aux paramètres économiques. Réalité. Ce n'est pas un caprice. Ce n'est pas une frivolité. Ce n'est pas une mauvaise habitude. C'est un fait.

Et nous tenons compte de deux choses, pour répondre clairement à la députée, aussi rapidement qu'elle a posé sa question. Nous tenons compte de la **comparabilité** de la rémunération du secteur public avec l'ensemble de l'économie, des paramètres salariaux qu'on y retrouve. Deuxièmement, comme H s'agit de la moitié des dépenses publiques, nous devons absolument avoir à l'esprit la capacité de payer des contribuables.

Mme Marois: Mes questions s'inspiraient d'un discours que j'avais entendu de la part d'un critique en matière de finances publiques, au début des années quatre-vingt. Vous vous en souviendrez peut-être.

M. Johnson: On va augmenter les salaires en juillet, on ne les baissera pas.

Mme Marois: Ce que ça soulève chez moi, comme question ou comme commentaire, c'est que, dans le fond, on a leurré les gens. Plutôt que de leur dire: Ce que nous voulons signer avec vous, c'est effectivement que la hausse ne dépasse pas le taux d'inflation ou que la hausse soit de moins 1 %, plutôt que de s'entendre sur un chiffre... Mais, parce qu'on n'avait pas le courage, peut-être, de le faire à ce moment-là, on est obligé de revenir sur sa signature main-

tenant. C'est ça. On a leurré les gens parce que peut-être qu'à ce moment-là on n'en serait pas venu à une entente. Alors, on dit: Bon! Passons ça maintenant et, plus tard, on fera autre chose. C'est ça, dans le fond, qui est inacceptable, c'est ce leurre.

(18 h 30)

Bon. Là, je vais revenir maintenant avec des questions un petit peu plus pointues, parce qu'il y a des choses... Je vois que l'heure passe, le temps passe.

Le Président (M. Lemieux): Il vous reste... Oui, il vous reste quatre minutes, je pense, quatre, cinq minutes. Allez-y, madame. O.K. Ça va, parce que je sais que le député de Lotbinière voulait intervenir, mais continuez, madame, vous avez raison.

Mme Marois: Il doit me rester plus que... Il reste au moins une heure, quand même, encore. **Ouf!**

Le Président (M. Lemieux): Ah oui! Une heure, c'est vrai, d'ici à 19 h 30. Ça va.

Mme Marois: Oui, oui, c'est ça. Pas quatre minutes, parce que là, là, je... Ha, ha, ha!

Le Président (M. Lemieux): Non, non, quatre minutes dans... Non, non. Ça va, madame.

Étude sur l'intégration des employés fédéraux à la fonction publique québécoise advenant la souveraineté

Mme Marois: Alors, bon. Moi, je veux venir avec un... D'abord, une question aussi précise que l'autre sur laquelle vous pourrez revenir, parce qu'elle est un peu moins large. On sait qu'à la commission d'étude sur les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, on a fait faire des études par, entre autres, un consortium, Lamonde, Mallette, pour étudier la question du transfert des responsabilités d'Ottawa vers Québec, évidemment, de l'impact à l'égard des employés fédéraux. Dans le rapport, on lit: «Chaque ministère et organisme québécois devra contribuer à l'examen des fonctions fédérales et à leur arrimage aux fonctions québécoises ainsi qu'à la modélisation de la fonction publique québécoise.»

Or, nous savons - et je ferme les guillemets, c'était au rapport - que le gouvernement québécois a fait exécuter ces études, des recherches pour essayer de voir là où il y avait doublement, qu'est-ce qu'on pouvait rapatrier, etc. Je veux savoir si le Conseil du trésor a procédé à de telles études pour ce qui concerne le Conseil du trésor et les organismes qui en dépendent.

M. Johnson: Avant de répondre à cette

question-là, prisonnier de notre mode de fonctionnement, je me permets de répondre à une question, une remarque de la députée dans son intervention précédente.

Elle prétend que c'est un manque de courage qui fait que le document qui est en vigueur jusqu'au 30 juin prochain ou qui prévoit qu'au 30 juin prochain il y aurait un ajustement salarial, ne comporte pas de référence à l'indice des prix à la consommation. Ça fait bien des années que ce n'est pas arrivé, premièrement. Alors, ni d'une part ni de l'autre de la table, on n'avait pensé utiliser cette mesure, mais tout le monde travaillait avec les mêmes chiffres de prévisions de l'inflation pour l'année 1992, qui oscillaient quelque part autour de 4 %, un peu moins de 4 %, et lorsque les gens signaient de part et d'autre 3 % et 1 % forfaitaire qui continuaient à courir, ô miracle! ça ressemblait étrangement à ce que nous savions tous, à l'époque, à l'égard du taux d'inflation pour l'année 1992.

Alors, à moins que... Moi, je suis prêt à me faire accuser de ne pas avoir des dons de double vue, de prescience et de prophétie, mais aller dire que M. Larose a manqué de courage, ou Mme Pagé, ou moi-même, parce qu'on n'a pas inscrit l'IPC dans la convention collective, il faut le faire! Bon. La question que la députée vient de poser, quant à savoir si une étude a été effectuée, dont je serais l'initiateur ou le bénéficiaire, pour savoir comment le Secrétariat du Conseil du trésor serait affecté dans le cas de l'accession du Québec à la souveraineté, la réponse, c'est non.

Mme Marois: Il n'y a aucune étude qui a été faite sur les fonctions assumées par le Conseil du trésor du Québec versus les fonctions assumées par les organismes similaires qui sont actuellement sous la juridiction fédérale et qui, éventuellement, passeraient sous juridiction québécoise dans une perspective de souveraineté du Québec?

M. Johnson: Pas à ma connaissance. Il faut savoir que nous sommes un organisme central. C'est presque comme demander: Est-ce que le fonctionnement du Conseil exécutif changerait? Est-ce que le fonctionnement des comités ministériels permanents changerait, avec leurs secrétariats, sinon que l'envergure des problèmes, quant à nous, pourrait varier en plus ou en moins. Allez chercher, allez savoir. Mais à ma connaissance personnelle, pour reprendre la même réponse à la même question, je ne connais pas d'étude qui prétendrait mesurer l'influence que l'accession du Québec à la souveraineté aurait sur le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec.

Mme Marois: ...les organismes centraux. Ce n'est pas ridicule comme question. Je pense que

ça se pose.

M. Johnson: Je n'ai pas dit ça. Je n'ai pas prétendu que c'était ridicule.

Mme Marois: D'autre part, est-ce qu'il y a eu des comparaisons qui se sont faites, au Conseil du trésor, entre les conditions de travail, les avantages sociaux, etc., reliés au fait qu'on occupe un poste dans la fonction publique québécoise ou dans la fonction publique fédérale?

M. Johnson: À notre niveau et au niveau fédéral, oui. Écoutez, on a l'occasion de l'harmonisation de la TVQ avec la TPS. d'une part, et de l'administration de la TPS et du transfert des pouvoirs, également, et du personnel, dans le cas de l'immigration, suite à l'entente de ma collègue des Communautés culturelles et de l'Immigration avec son homologue fédéral. Nous avons procédé à certaines études. Nous avons dû négocier avec les syndicats représentant ces employés pour assurer leur transfert ordonné, leur intégration, soit à Revenu Québec, évidemment, au ministère du Revenu ou alors au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, à l'égard de l'admission des aubains. Alors, ça a fait l'objet... Oui, alors, évidemment, ce qu'on...

Mme Marois: Il n'y a pas... Vous n'avez pas fait d'autre... Est-ce que ces études sont disponibles? Est-ce que ces documents sont...

M. Johnson: Ce n'est pas des études, là. C'est une négociation avec notre syndicat des fonctionnaires et notre syndicat des professionnels sur les modalités d'intégration de fonctionnaires fédéraux à l'intérieur de nos classes d'emploi. Nous n'avons pas... Il fallait arrimer...

Mme Marois: C'est parce que j'avais l'impression qu'on n'avait pas procédé...

M. Johnson: Oui.

Mme Marois: ...par négociation, dans le cas de l'intégration, entre autres, dans le cas du Revenu. On n'avait pas procédé nécessairement par négociation.

M. Johnson: On a négocié avec nos employés pour intégrer les employés du fédéral. Parce que que les titres et classes d'emploi et classifications ne sont pas les mêmes. Alors, on tentait de... Évidemment, l'idée, c'était de protéger les niveaux qu'occupaient les fonctionnaires fédéraux, sans que ce soit perturbateur à l'intérieur de nos cadres d'emploi à nous, le tout pour respecter, évidemment, l'entente intergouvernementale sur l'intégration des employés fédéraux à l'intérieur de l'un ou l'autre de ces ministères-là. Mais ça s'est bien déroulé. Ça s'est bien déroulé. Des centaines de personnes ont été

touchées, 500 au ministère du Revenu, 500 personnes. Ce sera effectif, en principe, le 1er juillet 1992, nouvelle date prévue suite au report de l'élargissement de la TVQ.

Le Président (M. Chagnon): Mme la députée de Taillon, vous vouliez ajouter quelque chose?

Enquête de caractère avant l'embauche de hauts fonctionnaires

Mme Marois: Non. Ça va. Bien, j'ai d'autres questions, là. Je ne vais pas revenir sur ce thème-là, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Je voudrais revenir sur une déclaration que faisait l'attachée de presse du premier ministre, la semaine dernière, qui a étonné un petit peu les gens, là. Ça a été repris dans les médias, où on disait... Cette dernière affirmait aux journalistes que le gouvernement actuel avait repris la pratique de faire des enquêtes de sécurité, des enquêtes qu'on appelle de caractère, avant l'embauche de fonctionnaires. Est-ce que le président du Conseil du trésor peut nous confirmer cela? C'était d'ailleurs dans les... C'était dans la presse du vendredi 10 avril dernier, sous la plume de M. Girard.

M. Johnson: Qu'est-ce qui mène...

Mme Marois: On dit: «La Sûreté du Québec conduit une enquête de caractère», comme autrefois, concernant tout candidat potentiel à la haute fonction publique.» Est-ce que le président du Conseil du trésor peut nous confirmer si cela se fait ou pas? Parce que c'est vous qui êtes responsable, quand même, des politiques d'embauche et des politiques d'évaluation.

M. Johnson: Non, mais je ne vois pas le rapport. Ce n'est pas moi qui embauche les gens qui travaillent au Conseil exécutif, si j'ai bien compris l'objet de la question. Vous me demandez de commenter les propos rapportés...

Mme Marois: Je ne vous demande pas... Non, non, non.

M. Johnson: Bien oui. Absolument. Vous me demandez de confirmer la justesse des propos de l'attachée de presse du premier ministre, tels que rapportés dans **Le Journal de Québec** de vendredi dernier.

Mme Marois: Je vous demande...

M. Johnson: Vous me permettez de prendre connaissance de ce qui se dit, premièrement, pour voir si ça me regarde. Deuxièmement, je pourrai décider... Je ne comprends pas très bien, là.

Le Président (M. Chagnon): Mme la députée

peut-être pourrait préciser...

Mme Marois: Bien oui. certainement. Il dit qu'il y a des enquêtes...

M. Johnson: Oui. Oui.

Mme Marois: ...qui se font sur le personnel de la haute fonction publique avant qu'il ne soit embauché, enquêtes qui se font par la Sûreté du Québec. Alors, ce que je veux savoir, c'est si le président du Conseil du trésor est informé de cela et, s'il n'en est pas informé, il n'a qu'à me dire qu'il n'en est pas informé. Je ne lui ai pas demandé de commenter. J'ai demandé s'il était informé et si c'était une...

(18 h 40)

M. Johnson: Vous m'avez demandé de confirmer si, oui ou non, Mme Godin dit vrai. Il faudrait que je sois en position de le savoir. À l'occasion de l'embauche de hauts fonctionnaires de la haute fonction publique, ce n'est pas le président du Conseil du trésor qui voit ça, c'est l'Exécutif.

Mme Marois: Je vais reprendre ma question.

M. Johnson: Mme Godin, si je comprends bien, est l'attachée de presse au niveau du Conseil exécutif et non pas au Conseil du trésor.

Mme Marois: Et, comme dans le reste, la main gauche ignore ce que fait la main droite. Bon.

M. Johnson: Bien, voyons donc! Pourquoi vous ne demandez pas au ministre de l'Agriculture ce qu'il pense de mes politiques d'embauche d'occasionnels à ce titre-là? C'est absolument incroyable!

Mme Marois: À ce que je sache, c'est le président du Conseil du trésor qui définit les grands paramètres en ce qui concerne la fonction publique québécoise.

M. Johnson: Vous avez absolument raison, madame.

Mme Marois: Bon. Dans ce sens-là, j' imagine qu'il doit savoir ce qui se passe dans son gouvernement, peu importe que les gestes soient posés par l'Exécutif ou ailleurs, en ce qui concerne...

M. Johnson: On parle d'enquêtes de caractère de la Sûreté du Québec pour des postes extrêmement sensibles. Je suis absolument renversé!

Le Président (M. Chagnon): M. le ministre, s'il vous plaît. Je voudrais que Mme la députée de Taillon termine sa question, semble-t-il.

Mme Marois: Il me dit qu'il n'est pas au courant par sa réponse. Parfait! Je comprends qu'il n'est pas au courant. Très bien, il ne le sait pas. C'est tout.

M. Johnson: En vertu de... Je ne veux pas allonger...

Mme Marois: Ça se dit ça?

M. Johnson: Ça se dit. Vous pouvez également prétendre que je ne suis pas au courant du nombre de kilomètres de drainage agricole que le ministère de l'Agriculture a installés l'an dernier...

Mme Marois: Voyons! Voyons! On parle d'embauche de personnel.

M. Johnson: Pas d'embauche de personnel. On parle de... La députée...

Mme Marois: On ne parle pas de kilomètres de drainage agricole.

M. Johnson: Là, ça fait trois heures qu'on parle de ça, des responsabilités du président du Conseil du trésor. Ça a commencé avec la rémunération. Je m'évertue à faire comprendre à la députée que, lorsqu'il s'agit de la haute administration...

Une voix: Les administrateurs d'État.

M. Johnson: ...c'est du ressort du Conseil exécutif. Est-ce qu'elle va finir par comprendre ça? C'est absolument invraisemblable! On va demander certaines conditions de travail de ces gens-là, des ci, des ça, autant de choses qui, en vertu de la loi, ne me concernent pas. Est-ce qu'on va se comprendre? Maintenant, si la députée veut amender la loi pour que ça me regarde, alors, elle pourra me demander des questions, puis des choses comme ça. Mais je dis bien simplement que je n'ai pas à commenter ce que l'attachée de presse auprès du Conseil exécutif a à dire sur ces choses-là. Je n'en suis pas informé, ni n'ai-je à l'être.

Je cherche en vertu de quel principe je dois d'immiscer - parce que c'est ça dont il est question, d'immixtion - dans les décisions d'embauche auprès de la haute fonction publique, dont les conditions de travail ne regardent pas, au titre de Loi sur l'administration financière de la fonction publique, le Conseil du trésor: ne le regardent pas! C'est dans la loi. Ça fait 20 ans que c'est dans la loi comme ça.

Elle me demande des questions sur des choses que la loi prévoit qui ne me regardent pas depuis 20 ans. Je veux bien qu'on tire toutes sortes de conclusions extraordinaires, mais on va juste parler de la réalité. La réalité a un vilain défaut, je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut en

tenir compte.

Le Président (M. Chagnon): Merci, M. le Président.

Mme Marois: Alors, c'était plus simple de me répondre: Non, je ne suis pas au courant. Ça ne me concerne pas. Point.

M. Johnson: C'est ça que j'ai commencé à dire.

Mme Marois: C'était plus simple parce qu'il reste que le président du Conseil du trésor, j'imagine, doit assurer qu'il y ait une certaine cohérence dans les grandes politiques qui concernent l'embauche de la fonction publique, je m'excuse, et même à d'autres niveaux, parce qu'à cet égard il devient un conseiller de l'Exécutif.

M. Johnson: Mais, voyons donc!

Le Président (M. Chagnon): Merci, Mme la députée. Votre temps...

Mme Marois: J'ai d'autres questions, M. le Président.

M. Johnson: Simplement, M. le Président. M. le Président, vous me permettez?

Mme Marois: On a jusqu'à 19 h 30.

Le Président (M. Chagnon): Votre temps est écoulé. Votre...

Mme Marois: Ah bon! D'accord.

M. Johnson: J'aimerais qu'on m'explique en vertu de quoi, M. le Président... J'aimerais même, à la rigueur, qu'on m'explique...

Le Président (M. Chagnon): Lui, il fonctionne sur son temps.

M. Johnson: C'est ça. En vertu de quoi c'est une condition de travail que de voir la Sûreté faire enquête sur soi? C'est ça que la députée prétend?

Mme Marois: C'est une pratique. Lâchez-moi les conditions de travail. C'est une pratique. Je vous dis: Est-ce que cette pratique existe ou pas? Voyons!

M. Johnson: Non, non. Est-ce que c'est une condition de travail?

Le Président (M. Chagnon): M. le député de Lotbinière a demandé la parole.

M. Johnson: ...farfelu.

Augmentation des dépenses à l'Office des ressources humaines

M. Camden: Oui, merci, M. le Président. J'ai pris connaissance, M. le Président, de la pochette d'information qu'on nous a transmise concernant le Conseil du trésor comme tel, la CARRA et l'ORH. J'ai trouvé manifestement fort intéressants ces documents. Cependant, j'observe une chose, c'est qu'il semble y avoir des habitudes qui ne sont pas les mêmes à la CARRA qu'à l'ORH. À mon avis, on pourrait peut-être s'inspirer de certaines de ces habitudes de la CARRA. J'ai pris connaissance de ces documents. J'ai constaté que les choix de papier, de type d'impression de la CARRA étaient plus à l'enseigne, disons, de l'économie...

Mme Marois:...

M. Camden: ...et à l'enseigne de la sobriété. De fait, vous avez raison, Mme la députée. Prenez ça pour des félicitations. À moins qu'on n'en déterre entre-temps, vous savez, qui ne correspondent pas à ce modèle-là. Cependant, je regarde ceux de l'ORH et, évidemment, j'espère qu'on me fournira des documents qui m'amèneront à formuler les mêmes commentaires. Mais quand je regarde les documents de l'ORH, de prime abord, je regarde le concours de recrutement pour des emplois permanents, les feuilles à en-tête. Alors, pour le bénéfice du **Journal des débats**, évidemment, là, il y a une espèce de couleur qui n'est pas vraiment jaune, qui est un peu or, qui n'est pas vraiment or et qui se joint à une deuxième couleur qui est imprimée en noir.

Moi, je voudrais savoir, M. le président du Conseil du trésor: Combien en achète-t-on de ces feuilles par année? Combien ça coûte? Je voudrais également vous indiquer que c'est fait en deux couleurs, que ça coûte des sous et que, généralement, je constate aussi que ce n'est pas fait sur... en tout cas, même si ce n'est pas évident que ce soit du papier recyclé, il m'apparaît être d'une excellente qualité lorsque, du toucher du doigt, on constate qu'il offre une certaine résistance. Je ne sais pas si la poubelle lui résiste parce que c'est généralement la... Oui, on va aller vous transmettre...

Une voix: Le député peut déposer le document?

Le Président (M. Chagnon): Le député dépose le document en question. Est-ce que madame... Vous êtes de l'ORH, je présume? Est-ce que vous pourriez vous nommer, s'il vous plaît, pour le bénéfice de nos futurs lecteurs qui liront le **Journal des débats** dans les années à venir?

Mme Charette: Nicole Charette.

M. Camden: Et peut être avant que Mme Charette - c'est ça? - prenne la parole, vous savez, ça ne sera pas imprimé sûrement sur le même type de papier au **Journal des débats**. Mais, vous savez, M. le Président, ce papier-là, généralement, il a une finalité. Il se ramasse à la poubelle parce que, généralement, il y a...

Une voix: Ha, ha, ha!

M. Camden: Il m'apparaît assez rare que les gens qui octroient, qui obtiennent l'emploi l'encadrent, d'une part, et ceux qui ne l'obtiennent pas ne le conservent pas non plus. Alors, généralement, vous savez, ça finit à la poubelle. Je m'interroge très sérieusement sur le coût de ça qui m'apparaît... Chaque fois, je suis un peu stupéfait lorsque je reçois ça à mon bureau. Je suis évidemment bien heureux d'être au fait de ces publications de postes, sauf qu'il m'apparaît qu'on pourrait peut-être faire ça sur d'autre papier, un autre type de papier plus économe.

M. Johnson: Un début de réponse avant de laisser, le cas échéant, Mme Charette compléter. En général, ce sont des pièces qui sont affichées comme on en voit un peu partout dans les édifices gouvernementaux. Alors, ça prend, si on veut être pratique, une certaine solidité pour ne pas que ça «s'échiffe». Je ne sais pas si c'est le terme exact.

Par ailleurs, ça doit, si on veut être sérieux, attirer un petit peu l'attention. Je ne pense pas qu'on verse dans le luxe et l'exagération visuelle, dans le cas qui préoccupe le député. Mais je suis prêt à reconnaître là que, partout, il y a des efforts à faire, qu'il n'y a pas de petites économies. C'est ça le message du député de Lotbinière, j'en suis profondément convaincu et je partage son avis à cet égard-là.

Nous tentons de dresser une liste exhaustive des petites économies qui, évidemment, s'additionnent et font en sorte qu'on peut parler d'économies substantielles. On tente de le faire ces jours-ci au Secrétariat du Conseil du trésor. On se pose toutes sortes de questions. On regarde attentivement. On le fait périodiquement et, là, on refait l'exercice, on regarde attentivement chaque poste de dépenses, chaque achat, chaque geste. Si on parle de qualité de services, on parle d'économies également comme réflexe qu'on doit avoir. On peut regarder ça aussi, je pense bien. Il y a peut-être... Peut-être que Mme Charette désire compléter, dans le cas qui nous occupe.

Mme Charette: Je pense... Effectivement, c'est dans les présentoirs. C'est dans les centres Travail-Québec, dans les centres d'emploi du Canada, donc, en compétition, j'allais dire, avec les affiches provenant d'autres employeurs. C'est dans les bureaux régionaux de l'Office, incluant

celui de Québec, et, effectivement, étant donné que ça tient sur des présentoirs à journaux, ça prenait quand même un papier qui ne glisse pas par terre. Pour ceux qui auraient le goût de le jeter dans la poubelle, on a des poubelles de recyclage juste à côté aussi dans tous ces endroits-là.

M. Camden: Vous comprendrez bien, M. le Président, que ça ne m'a pas convaincu.

M. Johnson: Ah! Que?

M. Camden: Je comprends bien la résistance du papier, vous savez, au niveau de l'affichage, mais je constate... Vous savez, ici, je déambule parfois dans les corridors du parlement ou dans des édifices gouvernementaux et j'ai vu d'autres papiers, et ça avait l'air à résister. Si ça ne résiste pas, il faudrait peut-être fermer les portes parce qu'il y a des courants d'air.

Une voix: Ha, ha, ha!

M. Camden: Peut-être que l'affichage n'est pas au bon endroit. Il faudrait peut-être changer les panneaux, et ça sera peut-être plus profitable en quantité de papier.

M. Johnson: Quand même!
(18 h 50)

M. Camden: Moi, je demeure convaincu, vous savez, qu'on pourrait peut-être modifier la qualité de papier et ça résisterait aux coups quand même, parce que je regarde ici, là, j'en ai un entre les mains: période d'inscription du 11 avril au 28 avril. Alors, bref, là, la période de résistance dans le corridor...

M. Johnson: Ha, ha, ha!

M. Camden: ...17 jours.

M. Johnson: Ha, ha, ha!

M. Camden: Sinon, on va être obligés de les cartonner. Ce n'est pas 17 mois, à mon avis. Alors, ça ne m'apparaît pas fondamental.

M. Johnson: Non, d'accord.

M. Camden: Je voudrais également vous demander, là... J'ai pris connaissance de documents qui sont intéressants quant à l'information qui circule, L'Étincelle, le journal du personnel de l'Office des ressources humaines, c'est défrayé par l'ORH je présume?

M. Johnson: Oui.

M. Camden: Est-ce que c'est... J'ai constaté ailleurs qu'il y avait d'autres dépliant comme ça. Ça coûte combien à produire par année?

Mme Charette: Dans la pochette d'information, à la question 2, on a 6719,16 \$ de publication pour 450 copies et 11 numéros par année. C'est un...

M. Camden: Moi, je vous avouerai que, là aussi, on pourrait faire des économies de papier et peut-être changer de type de production. On reçoit des brochures, vous savez, on reçoit de l'information et d'autres documents qui circulent un peu partout sur la scène internationale, et le papier est de moins bonne qualité que celui-là, et je ne suis pas sûr... En tout cas, j'ai constaté qu'il y avait un dépôt légal. Alors, probablement, évidemment, que la Bibliothèque nationale le conservera fort bien, mais on pourrait peut-être faire ça sur un autre type de papier; ça coûterait probablement aussi moins cher. Ce sont aussi des petites mesures d'économie qui, un peu partout, font boule de neige.

J'ai pris connaissance, et là, j'ai été un petit peu plus surpris, de la brochure **L'échange**. Là, c'est formidable. Là, on a le «top quality», papier glacé... Ça m'apparaît avoir... mais il n'y a rien de recyclé, là non plus, et c'est glacé, c'est en couleurs. Donc, moi, quand je fais des dépliant électoraux, à chaque fois que j'ajoute une couleur, ça augmente d'une façon très appréciable. On m'a dit que quand je la mets sur la page frontispice, j'attire l'attention, et quand j'ouvre mon document électoral et que j'ai encore de la couleur, mon imprimeur m'a dit que, là aussi, il était obligé de me charger des frais, parce que si on changeait de feuille on changeait de page. Et là, je regarde, à la page 2 ou 3, la couleur apparaît deux fois mais d'une façon, vous savez... Le graphisme est bien pensé, bien conceptualisé. Ça, je ne nie pas ça, je ne conteste surtout pas ça, mais il y a deux petites taches de bleu dedans. Ça doit avoir «minoté», merci, parce que, que vous en mettiez grand comme un dix-cents ou que vous couvriez à peu près la page de bleu au complet ou d'une autre couleur, ça ne change rien. C'est ce que mes imprimeurs m'ont toujours dit dans l'impression de mes documents à caractère électoral. C'est à peu près les seules fois où on fait appel à ces choses-là.

Donc, il m'apparaît y avoir... Vous savez, on pourrait peut-être modifier, avoir une approche distincte. Combien ça coûte, ça, **L'échange**? Je conviens qu'il s'adresse à une clientèle que j'ai lue à l'arrière, là, qu'on appelle le personnel d'encadrement, et qu'on m'a laissé entendre que c'était diffusé ailleurs, mais je pense qu'on pourrait peut-être continuer à rendre cette information, à la faire circuler, mais peut-être à la présenter d'une façon différente, là. Je ne suis pas sûr que c'est un document qui est de consultation quotidienne non plus. On pourrait peut-être... On n'a pas, je pense, de concurrence à exercer là. Le dépliant ne vient pas en concurrence avec une autre revue, à ma connaissance.

Ce n'est pas **Time**, ce n'est pas **L'Actualité**, ce n'est pas **Paris Match**, et on pourrait probablement faire des petites économies, encore là, qui, somme toute, finissent par faire boule de neige. Vous savez, je ne m'acharne pas sur vous autres particulièrement. Aujourd'hui, c'est vous autres. Ce soir, je déterrerais probablement des choses au Revenu, et je déterrerais probablement, au cours des prochaines journées... J'en ai trouvé également pour le MLCP. Alors, ça va être de toute beauté, là aussi. Mais je pense que c'est autant de mesures qu'on peut appliquer en frais d'économie. Combien ça coûte, ce dépliant-là?

Mme Charette: 5000 \$ pour 4 numéros publiés à 6725 copies. Alors, ça fait 26 000 copies pour 5000 \$.

M. Johnson: 0,20 \$ chaque.

Mme Charette: Oui, 0,18 \$

M. Camden: Vous trouvez que 0,20 \$, ce n'est pas cher, M. le ministre...

Mme Charette: 0,18 \$ chaque.

M. Camden: ...ou vous trouvez que...

M. Johnson: Je vous dis juste combien ça coûte. Je ne vous dis pas si c'est cher ou pas. Ha, ha, ha!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Camden: Votre commentaire me laissait un peu perplexé.

M. Johnson: Non, non, j'essaie de mettre les choses en perspective, mais je salue l'effort de recherche d'économie de mon collègue de Lotbinière. Comme je vous le dis, il n'y a pas de petites économies. Ça me permet... Juste un commentaire comme ça, en passant. Je ne veux pas bouffer l'horloge, là. Je voyais une représentante syndicale qui se promettait de dénoncer les gaspillages de fonds publics. J'ai assez hâte, personnellement, que ça se fasse, là, que tous les gens qui veulent attirer notre attention sur des économies possibles le fassent. Alors, on ne peut pas être partout là où sont 400 000 personnes. C'est sur les lieux de travail que les gens voient exactement ce qui se dépense, ce qui se fait et le potentiel de chaque économie. C'est les bureaux des députés qui reçoivent la documentation et qui ont à la traiter, qui voient si, oui ou non, on fait attention avec les fonds publics. Ce sont les bureaux de nos municipalités qui reçoivent des envois gouvernementaux, ce sont les entreprises qui voient les envois gouvernementaux. Si on dit: Ah! franchement, ils exagèrent un petit peu avec ce papier-là, puis les quatre couleurs, broché, relié, etc. Ils mettent ça au

panier, et ça n'a rien donné. S'ils trouvent que ce n'est pas une bonne utilisation des fonds publics, ils doivent le dire à chaque fois. Les gens qui ne dénoncent pas le gaspillage sont complices de l'explosion des dépenses publiques.

Le Président (M. Chagnon): Merci, M. le président. M. le député de Lotbinière?

M. Camden: Alors, dans le concept... D'abord, vous avez le document à l'étude des crédits. C'est déjà beaucoup mieux et beaucoup plus sobre, et on doit vous en féliciter. On ne le fait pas, parfois. On n'a pas que des torts.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que c'est la CARRA qui vous aurait fait, vous, penser...

M. Camden: Ah! là, il faudrait fouiller! M. le Président, est-ce que le président du Conseil du trésor pourrait m'indiquer à quoi il impute ces augmentations au niveau de l'Office des ressources humaines: Fonctionnement-Autres dépenses, à 3, communication, là? On connaît une augmentation en 1992-1993. Est-ce qu'on anticipe créer et ouvrir plus de postes cette année et en communiquer davantage?

M. Johnson: Une augmentation de combien, M. le député, est en cause, là? Je m'excuse de ne pas avoir...

M. Camden: On passe de 839 000 \$ à 840 000 \$.

M. Johnson: 1000 \$.

M. Camden: Je présume que c'est de 839 000 \$ à 840 000 \$. Oui, il y a une augmentation. Donc...

M. Johnson: De 1000 \$.

M. Camden: ...de 1000 \$. Je m'interroge, vous savez, à l'égard de l'accroissement des frais de communication dans le même sens des documents auxquels je vous ai référé tout à l'heure. Je pense qu'on pourrait peut-être faire des choix, rationaliser...

M. Johnson: Qu'est-ce que ça recouvre, cette priorité-là? C'est des annonces...

M. Camden: ...et être peut-être plus sélectif. Est-ce que... Si je comprends bien, le message qui est généralement véhiculé, c'est qu'on songe à réduire des effectifs peut-être par voie d'attrition. Et là, on semble, par voie de communication, vouloir en annoncer davantage. Est-ce que je suis sur la bonne voie?

M. Johnson: Oui, l'attrition, c'est une chose mais c'est un phénomène, comment dire... Il y a

un taux de roulement constant, là, dans la fonction publique, et on est constamment en recrutement. On constitue des banques, évidemment, de déclarations d'aptitude; il y a des concours qui se tiennent périodiquement pour s'assurer qu'on ait les gens qualifiés, éventuellement, parmi lesquels on peut aller choisir du personnel en cas de départ de certaines personnes.

Si je comprends bien, écoutez, c'est le même montant que l'an dernier qui est en cause, là. C'est essentiellement les frais de publication de toute nature, donc, de publicité dite obligatoire qu'on doit faire en recrutement, des placards dans les journaux, des choses comme ça. C'est ça que ça recouvre essentiellement, ce poste de dépenses. Alors, il est assez stable, finalement, là. À 1000 \$ près sur 830 000 \$, on parle de un huitième pour cent de différence.

M. Camden: J'en observe d'autres dans la colonne, ici, de chiffres, là...

M. Johnson: Oui.

M. Camden: ...puis les autres, ils baissent. J'observe qu'au niveau du service il y a une légère diminution. J'observe qu'au niveau de l'entretien il y a une diminution. J'observe qu'il y a une légère diminution également au niveau des loyers, qu'il y a stabilité au niveau de la fourniture.

M. Johnson: C'est très mécanique. Il y a des exigences. Évidemment, les responsabilités de l'ORH l'amènent à annoncer, d'une certaine façon, dans tel média, d'imprimer les offres d'emplois, les dates de concours, les avis, etc. Alors, on paie les frais, évidemment, que les petites annonces classées nous réclament dans les différents journaux. Ça échappe essentiellement à notre contrôle. On essaie de respecter les règles de l'art pour que ce soit lisible. Pas trop petit, mais pas trop grand pour ne pas que ce soit une grosse dépense, pour que les informations soient compréhensibles. Ça prend l'espace que ça prend. On fait attention à tous égards mais, encore une fois, dans le même sens que vos commentaires de tout à l'heure, moi, personnellement, j'en prends note pour m'engager à voir ce qu'on peut faire, à ce titre-là aussi, pour réduire les dépenses publiques.
(19 heures)

M. Camden: Pouvez-vous m'indiquer, M. le Président, quelles sont les distinctions, là, chez vous, à l'ORH, concernant la Direction des services à la gestion versus - on voit - les communications?

M. Johnson: Mme Charette.

Mme Charette: Le service des communications est à l'intérieur de la Direction des

services à la gestion. C'est un des services qui sont offerts aux gestionnaires, au personnel de l'Office. Donc, à l'intérieur de la Direction des services à la gestion, vous retrouvez la gestion financière, la gestion matérielle, la gestion du personnel et les communications.

M. Camden: Il y a combien de monde aux communications?

Mme Charette: Aux communications, 3 ou 4 personnes, 9 sur 28 à la Direction des services à la gestion.

M. Camden: Combien y produit-on de documents par année de divers types, là? Parce que si, en considérant que ça, c'est un type, **L'échange** est un type, **L'étincelle** est un type...

Mme Charette: Les appels de candidatures dans les journaux, c'est une autre activité de ce service-là. C'est une activité de tous les jours, en fin de compte. La production d'**Info-Carrière** aussi, qui est distribué à tous les employés de la fonction publique et qui coûte... Oui, c'est ce que vous avez sous la main. C'est une activité de ce service-là. Ce document-là sort 46 à 50 fois par année. Les autres journaux, vous les avez, les autres publications, vous les avez identifiées, parce que vous en avez une copie sous la main.

M. Camden: D'ailleurs, de ce type-là de **d'Info-Carrière**, je vous félicite parce que lui aussi finit par finir dans les poubelles ou au recyclage, espère-t-on, et il suit généralement de près l'autre feuille du concours de recrutement où ils s'y accompagnent tous les deux dans cette filière qu'on dit universelle.

Je voudrais, M. le Président du Conseil du trésor, que vous m'expliquiez peut-être là, au niveau de l'**Office** des ressources humaines, quand on dit en page... je ne sais trop quoi là, parce qu'elle n'est pas identifiée...

M. Johnson: Vous rendez ma tâche difficile.

M. Camden: Ah! Évidemment, j'aurais voulu vous la faciliter, mais si on prend ce document qui est intitulé Étude des crédits 1992-1993, alors, 1 et 2, 3, 4, 5, 6, bref, autour de ça, c'est inscrit: budget 1992-1993, budget 1991-1992...

Le Président (M. Chagnon): Le document n'est pas paginé. C'est ça qui cause le problème.

M. Camden: C'est exact. On vous félicite pour votre perspicacité, M. le Président.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Camden: La gratification au départ des employés, qu'est-ce que ça signifie?

M. Johnson: La?

M. Camden: Gratification au départ des employés.

M. Johnson: Oui, madame, oui.

Mme Charette: Oui, il y a deux types de gratification. C'est lorsque les employés quittent la fonction publique, on leur remet l'équivalent en argent de 50 % de leur banque de congés de maladie et 100 %, évidemment, de leurs congés annuels. C'est ce qu'on regroupe, ces deux versements-là qu'on regroupe sous gratification.

M. Camden: À quoi attribuez-vous cette augmentation? Est-ce qu'on a davantage de gens qui nous quittent en cette année 1992-1993?

M. Johnson: Effectivement.

Mme Charette: Oui. L'augmentation, en fin de compte, est due à certaines conditions de travail. Des gens, peut-être au niveau... une hausse de la participation de l'employeur aussi.

M. Camden: Est-ce que vous prévoyez que la tendance va se maintenir dans le cadre des prochaines années?

Mme Charette: Je ne sais pas.

M. Camden: Vous ne sauriez pas dire.

Mme Charette: Ça dépend de ce qui sera négocié.

Une voix: C'est ça.

M. Camden: Sur un autre sujet, en dehors des publications, est-ce que M. le Président du Conseil du trésor pourrait nous indiquer, à l'égard des politiques d'embauche des ministères et également de l'ORH... J'ai porté récemment à votre connaissance une correspondance qui vous était adressée également à la présidence de l'ORH sur les politiques du ministère et de l'ORH, à savoir: surveiller les ministères qui, dans le cadre de l'embauche de personnel dans de nouvelles directions régionales, suite, évidemment, au remodelage de toutes les régions administratives au Québec... Comment se fait-il qu'on n'ait pas surveillé, qu'on n'ait pas porté une attention particulière à l'effet qu'on limite parfois à quelques MRC, qui sont des composantes de cette nouvelle région administrative, les possibilités de postes, d'ouverture de postes dans le cadre de concours, alors qu'on devrait, dans le cadre de ses responsabilités, évidemment, donner un accès, à mon avis, beaucoup plus large et l'ouvrir à l'ensemble de la région administrative? Des choix ont été faits à l'égard de l'établissement de bureaux régionaux, ce qui, à mon avis,

ne devrait pas constituer un handicap, un frein et permettre à des gens de l'ensemble de cette région-là de postuler des emplois au sein de ces bureaux régionaux.

M. Johnson: Oui, M. le député. Évidemment, on doit avoir à l'esprit...

Le Président (M. Chagnon): M. le ministre, vous vous adressez toujours à la présidence.

M. Johnson: Même en commission parlementaire?

Le Président (M. Chagnon): Même en commission parlementaire.

M. Johnson: Avec mes excuses les plus entières, M. le Président. M. le Président, comme le disait si sagement le député, il est intéressant de voir comment on assure... Il y a deux principes là-dedans. L'accès, évidemment, à la fonction publique par tous les Québécois, c'est le principe de fond qui est dans la Loi sur la fonction publique. Par ailleurs, l'autre principe veut qu'on trouve une façon de doter les postes et de déterminer les bassins de recrutement qui soit également raisonnable et réaliste dans les circonstances. Alors, dans ce dernier cas, compte tenu du grand principe quand même, il y a un règlement sur la tenue des concours en vertu de la Loi sur la fonction publique, règlement pris en vertu de la loi qui prévoit que l'ORH peut décider de la zone géographique qui constituera le bassin d'origine des candidats éventuels, en tenant compte de la mobilité des bassins de main-d'oeuvre, de l'attraction d'un nombre suffisant de personnes admissibles et des caractéristiques de l'emploi à combler.

Alors, on essaie de marier de façon réaliste, compte tenu du poste à combler, un bassin à l'intérieur duquel on trouvera quelqu'un qui fera le travail, qui pourrait être qualifié pour faire le travail en cause. À la limite, on pourrait, oui, dans une grande région, pour un emploi de niveau d'entrée dans la fonction publique, par exemple, en Montérégie, avec emploi à Valleyfield... À toutes fins pratiques, est-ce qu'on doit élargir ça à l'ensemble de la Montérégie, demander à des gens de Sorel, de Granby, d'un petit peu partout, Saint-Jean d'Iberville, de faire application, de se porter candidat? Ou est-ce qu'en général on n'essaie pas de marier ça de la façon la plus adéquate possible? C'est ça qui est en cause. Ça dépend des postes. Ça dépend de l'évaluation que l'ORH fait de l'importance du bassin, des qualifications qu'on peut y retrouver. Je comprends que les cas précis qu'on peut, comme député, avoir à l'esprit, ont trait au fait que, souvent, pour une assignation à un poste dans un comté voisin, la définition fait en sorte que notre comté échappe au bassin qui est défini par l'ORH pour les fins du concours. Il faut

tracer une ligne quelque part, par ailleurs. C'est évident qu'à la frontière il y aura toujours des difficultés qui peuvent survenir. Mais, du point de vue de l'Office des ressources humaines, on tente de définir un bassin qui va correspondre à des chances raisonnables de trouver quelqu'un à l'intérieur du bassin, pas l'élargir indûment.

Si vous voulez voir ce que ça peut signifier, un concours à la grandeur du Québec, celui des contrôleurs routiers - on revient toujours au même exemple - c'est 35 000 personnes qui postulent pour 130 emplois, et ça fait beaucoup de monde à gérer. Mais, dans ce cas-là, ça devrait être un concours ouvert, évidemment, à la grandeur du Québec. C'est moins évident pour un emploi peut-être dans un sous-centre de voirie, qu'on doive ouvrir ça à la grandeur d'une région administrative, du Québec ou de quoi que ce soit. Alors, on essaie d'être juste. C'est ce que l'ORH a comme mandat.

M. Camden: M. le Président, est-ce que je pourrais peut-être suggérer au président du Conseil du trésor et peut-être à l'ORH, que ce que je verrais d'un bon oeil, c'est peut-être qu'on procède à l'achat de quelques compas et qu'on fasse des points sur la carte, avec des cercles. Ça nous permettrait, peut-être, de prendre connaissance du rayon. On découvrirait peut-être parfois que le comté voisin...

M. Johnson: Est plus proche.

M. Camden: ...et, par le fait même, une MRC parfois, qui est différente, est probablement plus près que les deux MRC décrites dans l'appel d'offres lui-même, même si elle est la plus éloignée de ces MRC. L'autre jour, j'ai eu le plaisir de voir qu'à l'Agriculture ils faisaient usage des compas quant au choix de leurs bureaux régionaux. Ça m'apparaissait élémentaire, mais intéressant, et ça nous donne une perspective visuelle des distances géographiques. C'est peut-être une pratique à s'inspirer et à utiliser, parce que ça m'apparaît être discriminatoire à bien des égards quant aux possibilités de postuler des emplois.

(19 h 10)

Il y a des gens de ma région qui avaient des possibilités d'aller postuler des emplois pour un poste bien précis - et, manifestement, ça a été difficile, je ne suis pas sûr que ça ait été compris par tout le monde - qui était, à toutes fins pratiques, à 15 ou 20 kilomètres, mais ils viennent déjà travailler à Québec, dans la fonction publique, à 50 kilomètres. Alors, de se voir passer au nez à 15, 20, 25, 30 kilomètres des possibilités d'emploi, comprenez bien qu'il y a un certain questionnement de leur part, et le député veut bien se faire le porte-parole de ces gens et traduire aussi ses inquiétudes et ses interrogations, d'autant que, lorsque la MRC voisine et les MRC voisines se retrouvent dans la

même région administrative, à mon sens, il devient à ce moment-là d'une certaine évidence que ça devrait être ouvert à l'ensemble de ces gens.

Une voix: D'accord.

M. Camden: Considérant qu'ils sont déjà disposés à s'éloigner de 50 kilomètres et à accepter les conditions de déplacement sans faire appel, toujours, à cette politique des neuf mois auxquels bénéficient les ports d'attache...

Une voix: Non, non.

M. Camden: Nullement sans se prévaloir de ces possibilités, puisqu'ils sont de nouveaux postulants, ils acceptent au départ la condition. À partir du moment où, à mon sens, on accepte de déposer son offre de candidature, c'est qu'on accepte au préalable de se déplacer ou d'aller s'établir dans cette localité pour occuper la fonction.

M. Johnson: Oui, M. le Président, je prends acte de ce souhait du député qui est parfaitement logique, légitime, puis raisonnable et je peux comprendre que c'est difficile à expliquer. Ça m'apparaît inexplicable, par exemple, auprès d'un citoyen qui est plus près du lieu de travail éventuel qu'un concurrent, entre guillemets, qui, lui, est beaucoup plus loin parce qu'il est dans la MRC heureusement choisie, de se voir exclure de cette recherche d'employés. Ce n'est donc pas exclu. Il est donc possible - c'est ce que je comprends - que, dans la plupart des cas, on puisse dessiner un bassin qui tienne compte de la proximité géographique plutôt que de découpages administratifs, de MRC ou de quoi que ce soit.

M. Camden: Peut-être en terminant, M. le Président, tout simplement indiquer au président du Conseil du trésor et à l'ORH que, probablement, on ne peut pas imputer tous les torts, dans ce cas-là, à l'ORH, mais que le ministère qui était en appel et qui avait besoin de clientèle, lui non plus, est loin d'avoir les pattes blanches, qu'il a probablement une bonne part de responsabilité à cet égard-là et que la politique du compas et la pratique du compas...

M. Johnson: Oui.

M. Camden: ...c'aurait probablement dû être utilisé peut-être au premier chapitre par ces gens-là, qui auraient donné des indications très éclairées à l'ORH aussi, d'autre part. J'aurai l'occasion, vous savez, au cours des prochains jours, de revenir sur ce dossier-là avec le ministère concerné.

M. Johnson: Oui, M. le Président, j'ajouterais d'ailleurs qu'à la lumière de récents propos

dont L'Actualité a fait état, sur un mécanisme de sélection de candidatures lorsque le nombre de candidats est trop élevé, on peut concevoir que le compas pourrait avoir un très grand rayon en donnant aux gens qui sont situés à l'intérieur de ce rayon les mêmes chances, les uns et les autres, d'obtenir l'emploi postulé, si on peut réduire l'échantillonnage, le nombre de candidatures par des moyens techniques qui respectent les principes d'équité, évidemment, et d'égalité de tous. Alors, je prends votre commentaire en très bonne part comme un souhait réel de la part de la **députation** au nom de vos concitoyens.

Le Président (M. Chagnon): Vous avez terminé, M. le député de Lotbinière?

M. Camden: Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon): Merci. Mme la députée de Taillon.

Mme Marois: Oui. Alors, juste une autre question générale. Après ça, une question très précise parce que le temps, malheureusement, passe.

Je reviens sur la présence des femmes dans les postes de cadres supérieurs, intermédiaires, etc., pour constater qu'effectivement... Je n'ai pas les données en ce qui concerne le Conseil du trésor - j'ai bien refouillé - à moins que je ne les aie pas trouvées. D'autre part, à la Commission administrative des régimes de retraite, on doit faire la comparaison nous-mêmes, parce qu'elle n'est pas faite, par rapport au personnel général. Il y aurait matière à amélioration de ce côté-là, hein? Bon! Évidemment, pour les autres groupes aussi dont le président mentionnait l'absence, particulièrement les personnes handicapées, mais, dans le cas des femmes, je n'oublie jamais que nous formons 52 % de la population. Nous sommes donc la majorité. Alors, ça devrait se refléter quelque part.

Je veux venir sur un cas précis qui a fait l'objet de pas mal d'interventions publiques depuis quelque temps, et c'est le cas de M. Gilbert, à la Commission de la fonction publique. Je suis persuadée que les gens de la Commission doivent en être informés. Je vais reprendre les éléments de la problématique.

M. Johnson: Madame, je m'excuse. Je vous dis tout de suite que je vais vous dire que ça relève de l'Exécutif.

Mme Marois: Bien, la Commission de la...

M. Johnson: Alors, je suis disposé à vous écouter mais, enfin, je vous indiquerai que ça relève de l'Exécutif, comme ça doit, d'ailleurs, comme ça doit.

Mme Marois: Oui, mais le cas a été entendu par la Commission de la fonction publique...

M. Johnson: Oui, je veux bien. Bon.

Mme Marois: ...et on nous dit que des arbitres doivent être nommés à la Commission de la fonction publique autour de cette question-là. Alors, moi, je veux bien, si on me dit que ça ne dépend pas de la Commission de la fonction publique. Si ça dépend de quelqu'un d'autre, parfait. On va passer aux autres questions que j'ai, là, parce que je ne suis pas...

Le Président (M. Chagnon): M. Gilbert, pour le bénéfice de ma cause...

Mme Marois: M. Gilbert est un ingénieur qui a vécu un certain nombre de déboires depuis 1983, alors qu'il a été à l'emploi du Conseil exécutif. Il a été mis en disponibilité, en congé de maladie, et il a été poursuivi pour fraude, il a même été congédié, sauf qu'il a été acquitté, en novembre 1991, des plaintes qui avaient été portées contre lui. Il a donc demandé sa réintégration dans la fonction publique, et sa demande devait être entendue par la Commission de la fonction publique au début du mois d'avril, mais a été reportée, nous a-t-on dit, faute d'arbitre pour l'entendre. Il y a plusieurs intervenants qui ont été impliqués dans ce cas, la CARRA, le Protecteur du citoyen, mais ce qu'il faut savoir, et je pense que c'est important...

Le Président (M. Chagnon): ..je sais que j'aurai cette... nous partagerons la même idée. Je fais juste vous suggérer de faire attention à la façon dont on approche un cas personnel en public. Ça peut être très délicat.

Mme Marois: Je sais ça. Non, je suis très consciente de ça. Vous avez remarqué que j'ai suivi assez à la lettre un certain nombre de notes que j'avais prises sur cette situation-là pour rester dans les questions que je voulais soulever, pour ne pas en sortir. Bon, enfin, les faits sont ceux, en tout cas, que j'ai mentionnés. Je ne crois pas que j'erre en les mentionnant. Or, actuellement, on ne serait pas en mesure de l'entendre à la Commission de la fonction publique. Est-ce que c'est juste, cette situation-là?

M. Johnson: Oui, Mme la députée. Je demanderais à M. Jean-Noël Poulin, qui est président de la Commission, de répondre à votre question.

Le Président (M. Chagnon): Alors, M. Poulin.

M. Poulin (Jean-Noël): Effectivement, M. le Président, il y a déjà quelques mois, j'ai mis au

rôle des audiences de la Commission le cas de M. Gilbert, étant donné qu'il s'agit d'un cas de congédiement.

Mme Marois: C'est ça.

M. Poulin (Jean-Noël): La Commission est toujours très consciente, elle en fait un cas de priorité, parce que les personnes qui font appel, dans des cas comme ça, évidemment, sont sans travail.

Mme Marois: Voilà, et sans revenus...

M. Poulin (Jean-Noël): Sans revenus.

Mme Marois: ...bien sûr.

M. Poulin (Jean-Noël): Dans l'espoir de voir éventuellement un commissaire à qui j'aurais pu confier la responsabilité, je suis allé au devant, un peu, des événements, pour fixer quelques semaines auparavant l'audience de cette cause-là au 1er ou 2 avril dernier. Malheureusement, les circonstances ont fait qu'il n'y a pas eu de désignation qui nous permettrait d'affecter un commissaire à la cause, et je l'ai remise jusqu'à ce qu'il y ait un commissaire de disponible.

Mme Marois: Bon. Alors, je pense que M. Poulin le mentionne lui-même, il y a vraiment un risque, là, assez évident de déni de justice, parce que je pense que, peu important les circonstances et tout le reste, il a été acquitté, il a le droit d'être entendu dans des délais raisonnables, et ça fait déjà quelques années, pas seulement un an ou deux, que ce monsieur est sans revenus et dans une situation très difficile. Alors, je pense qu'il était pertinent que l'on puisse soulever ce type de question, M. le Président, ici, parce que ça concerne la vie d'un concitoyen qui considère actuellement qu'il est lésé dans ses droits. Je pense qu'il faudrait faire diligence pour qu'au moins il soit entendu.

Alors, j'ai bien compris que c'était le cas et que ce serait fait le plus rapidement possible?

(19 h 20)

M. Johnson: Ce doit être entendu dès que, comme l'indiquait M. Poulin, un commissaire pourrait être nommé, donc, serait rendu disponible pour écouter la cause. Ça ne devrait pas tarder.

Mme Marois: Bon. D'accord. Je veux revenir sur les dépenses de publicité...

M. Johnson: De?

Mme Marois: ...documents qui nous ont été présentés par le Conseil du trésor. On nous dit: Le coût de la publicité obligatoire a été de «6 449 000 \$» et on estime ce coût plus élevé,

évidemment, en 1992-1993. De quoi s'agit-il, quand il s'agit de publicité obligatoire?

M. Johnson: Au ministère des Communications?

Mme Marois: Attendez un peu. Non. Non, non. C'est au Conseil du trésor. Je veux revenir à ma note de base, là.

M. Johnson: 6000 \$. Je m'excuse, madame. Oui, oui.

Mme Marois: Ah! excusez-moi. Non, j'ai dit «6 000 000 \$». Ah! c'est ça qui vous a étonné. Ah! d'accord! C'est parce que...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Johnson: L'habitude. Oui, oui.

Mme Marois: Oui. Vous avez raison. C'est parce qu'on prévoit passer à 14 400 \$ pour 1992-1993 par rapport à 1991-1992. Alors, ça apparaît quand même... Ce ne sont pas des millions, mais, quand même, ça apparaît assez important comme coût, comme augmentation, là. C'est presque deux fois et demi. Non. Deux fois. Un peu plus de deux fois.

Le Président (M. Chagnon): Peut-être pourrions-nous répondre à la question de Mme la députée, et j'inviterais ensuite Mme la députée à conclure, ainsi que M. le Président du Conseil, avant de passer à la mise aux voix de l'adoption des crédits programme par programme.

M. Johnson: Oui. D'abord, pour un premier élément de réponse, en ce qui regardait la répartition masculine-féminine par corps d'emploi, question 16 soumise par l'Opposition...

Mme Marois: Oui. Tout à fait.

M. Johnson: Alors, si vous voulez en prendre note, je pourrai vous le distribuer, mais femmes-hommes dans l'ordre. Pour les hors cadres, 0 et 5; chez les cadres, 8 femmes, 37 hommes; chez les professionnels, 47 femmes et 97 hommes; chez les techniciens, 7 techniciennes et 38 techniciens; personnel de bureau, toutes des femmes et, au total, évidemment, 119 femmes et 177 membres du personnel masculin, parmi le personnel régulier, c'est ce que je donnais, et, au global, 21 occasionnelles féminines et 3 hommes à titre occasionnel.

Mme Marois: Alors...

M. Johnson: Deuxième...

Mme Marois: ...mutatis mutandis. Les remarques que je faisais pour d'autres organismes

s'appliquent au Conseil du trésor.

M. Johnson: Absolument. Absolument, madame. Si vous voulez. Par ailleurs, en ce qui regarde la question de la croissance...

Mme Marois: Oui. C'est une publicité obligatoire. Est-ce que c'est des décrets qu'on doit rendre publics? Est-ce que c'est des appels d'offres? Qu'est-ce que c'est? Parce que ça passe de 6 000 \$ à 14 000 \$, là.

M. Johnson: Oui. À la question 4, évidemment, les chiffres se retrouvent à la question 4. Nous fournissons la réponse que nous envisageons deux appels de candidatures de plus que l'an dernier. Comme je l'ai indiqué, nous prévoyons un certain recrutement, une augmentation de certains effectifs dans trois de nos services, notamment, ce qui nous amène à croire qu'on devra au moins afficher ou faire savoir, faire de la publicité afin de combler ces postes, plus que nous n'avions à le faire l'an dernier.

Adoption des crédits

Le Président (M. Chagnon): Alors, je vous remercie. Je vais vous demander... On va voter les crédits et, ensuite, on passera aux conclusions. Ça va être plus simple. Est-ce que les crédits du programme 1 du Conseil du trésor, Gestion budgétaire et politiques administratives, sont adoptés?

Une voix: Adopté.

M. Johnson: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que les crédits du programme 1 des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont adoptés?

Mme Marois: Adopté.

M. Johnson: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que les crédits du programme 2, Commission de la fonction publique, sont adoptés?

Mme Marois: Adopté.

M. Johnson: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que les crédits du programme 3, Office des ressources humaines, sont adoptés?

Mme Marois: Adopté.

M. Johnson: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que les crédits du programme 4, Contributions du gouvernement à titre d'employeur, sont adoptés?

M. Johnson: Adopté.

Mme Marois: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): C'est adopté. Est-ce que les crédits du programme 5, Régime de retraite des enseignants, sont adoptés?

M. Johnson: Adopté.

Mme Marois: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): C'est adopté. Est-ce que l'ensemble des crédits budgétaires du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique pour l'année financière 1992-1993 sont adoptés?

M. Johnson: Adopté.

Mme Marois: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Alors, les crédits budgétaires du ministère sont adoptés. Je vous demanderais, d'abord, Mme la députée de Taillon, peut-être de conclure quant à ces travaux. Ensuite, je demanderai aux membres de la commission et aussi au président du Conseil du trésor peut-être de conclure quant aux travaux de la commission.

Mme la députée...

Conclusions

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Bon, alors, je pense que nous avons fait un tour de piste d'un certain nombre de questions. Il reste cependant qu'à travers les réponses fournies par le président du Conseil du trésor, M. le Président, je reste toujours estomaquée de la façon dont on semble vouloir gérer les politiques de rémunération et les politiques salariales, de même que l'ensemble que la gestion des personnels de la fonction publique.

Nous avons abordé la question des occasionnels. Nous aurions pu aborder aussi la question des corrections salariales pour les professions discriminées. J'ai toujours l'impression, quand j'entends les réponses du président du Conseil du trésor, qu'on n'arrive jamais à avoir une vision claire des orientations qui sont privilégiées, de la planification que l'on fait, des résultats que l'on atteint ou non, des corrections de tir qui sont nécessaires à l'occasion compte tenu des résul-

tats, justement, que l'on a atteints ou pas. Ça ne reflète peut-être pas la réalité qui est vécue quotidiennement, quoique l'impression que j'en aie, ce soit que ça la reflète, mais je ne retire pas de satisfaction dans les réponses qui sont données par le président du Conseil du trésor, qui tournent autour d'un certain nombre de questions. On ne finit pas par savoir exactement s'il y a des politiques claires, quelles sont-elles et comment elles s'appliquent. Alors, je continue de croire qu'on gère souvent malheureusement à la petite semaine. Je continue de croire que ce ne sont que des mots parfois, les politiques que l'on adopte à l'égard, par exemple, des occasionnels ou de la qualité totale et tout le reste, alors qu'on en aurait tellement besoin actuellement, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon): Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres membres de la commission qui veulent s'exprimer?

M. Johnson: Sinon...

Le Président (M. Chagnon): Alors, j'inviterais M. le Président.

M. Daniel Johnson

M. Johnson: Merci, M. le Président. Je remercie les membres de la commission pour leur intérêt dans ces travaux. Le contrôle parlementaire des dépenses publiques s'exprime de cette façon-là.

J'ai été heureux de voir que nous avons pu repasser sur les traces des travaux que certains des membres de la commission ont menés au titre du contrôle des dépenses publiques cette année, y compris vous-même, M. le Président, dans la tâche ingrate de déposer en Chambre un projet de loi qui a été rejeté par la présidence. Mais le geste a porté, l'intérêt a été ainsi manifesté de façon précise sur le rôle central que doit jouer, dans la politique gouvernementale, le contrôle des dépenses publiques. Donc, mes remerciements pour l'intérêt à tous les membres de la commission, la porte-parole de l'Opposition et mes collègues du côté ministériel.

Permettez-moi d'exprimer également mes remerciements à l'endroit de tous les gens qui m'accompagnent. Vous avez vu des pointes d'activité fébrile, à l'occasion de certaines de vos questions, et vous avez également remarqué qu'il y avait réponse sur toutes et chacune des questions que mes collaborateurs pouvaient donc fournir à la commission et à ses membres. Je veux publiquement remercier mes collaborateurs pour la qualité de leur travail tout au long de cette dernière année et, présumément, tout au long de l'année qui s'en vient.

Le Président (M. Chagnon): Je vous remercie, M. le Président.

Madame, messieurs, je suspends donc nos travaux jusqu'à 20 heures. Merci.

(Fin de la séance à 19 h 30)